EJ Elsass Journal
LA TRIBUNE DU BILINGUISME - DAS FORUM DER ZWEISPRACHIGKEIT

www.fab.alsace Édition du
Abonnement / désabonnement & archives sur le site

Ce numéro spécial de l'EJ diffusé par la fédération Alsace bilingue à l'occasion du mois du bilinguisme organisé par la CeA a été réalisé par son président **Pierre Klein** à partir d'extraits de quelques-unes de ses publications **©.**

Langue régionale d'Alsace

un passé méconnu
un présent imparfait
un futur incertain

Regionalsprache des Elsass

eine verkannte Vergangenheit
eine unvollkommene Gegenwart
eine ungewisse Zukunft

Diese von dem Verband zweisprachiges Elsass anlässlich des von der CeA organisierten Monats der Zweisprachigkeit verbreitete ***Sonderausgabe des EJ****, wurde von seinem Vorsitzenden* ***Pierre Klein*** *anhand von Auszügen aus einigen seiner Veröffentlichungen zusammengestellt* **©.**

FAB-VZE
UNE PUBLICATION DE LA FÉDÉRATION ALSACE BILINGUE
EINE PUBLIKATION DES VERBANDS ZWEISPRACHIGES ELSASS

Sommaire / *Inhaltsverzeichnis:*

	page
En guise d'introduction ; appel « un avenir pour le bilinguisme en Alsace »	2
Un peu d'histoire linguistique	7
Psycho-sociolinguistique alsacienne : victimes et complices ?	10
Eine Zukunft für die Zweisprachigkeit im Elsass!	17
Alignement linguistique	22
Les avantages du bilinguisme	24
Bilinguisme collectif alsacien: du déclin au renouveau	26
Grands témoins	30
Fondamentaux d'une politique linguistique et de son aménagement	34
Paroles militantes	46
Inscription de la définition de la langue régionale d'Alsace dans la loi, enfin !	50
Die Sprache zu definieren ist eine Sache, ihr einen Platz in der elsässischen Gesellschaft zu reservieren eine andere!	52
Pratique des langues en Alsace depuis 1918 / *Sprachpraxis im Elsass seit 1918*	54
Associer enseignement des langues régionales et enseignement des histoires et des cultures régionales	57
Retour sur l'étude sociolinguistique présentée par la CeA lors des assises du bilinguisme	60
En guise de conclusion : un aperçu d'ensemble de la problématique	63
Annexe/*Anhang* : Lettre au Recteur de l'Académie de Strasbourg/*Brief an den Rektor der Akademie von Straßburg*	

En guise d'introduction

Appel « un avenir pour le bilinguisme en Alsace »

Cet appel a été proposé en 2022 à la société civile et à la classe politique par la fédération Alsace bilingue (FAB-VZE). Il a recueilli **un grand nombre de signatures** de personnes qui donc ont adhéré au contenu de l'appel et aux demandes formulées. **Il est toujours possible de signer** en l'indiquant par mail à l'adresse (nom, prénom, je signe) :
president.fab-vze@orange.fr

Texte de l'appel :

Les signataires du présent appel :

- revendiquent un bilinguisme collectif qui confère à la langue régionale une place pleine et entière dans le domaine social et culturel de la société alsacienne **et une lisibilité dans l'espace public.**

- reprennent à leur compte la définition de la langue régionale telle qu'elle est énoncée dans la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 portant création de la Collectivité européenne d'Alsace, en l'occurrence **l'allemand sous sa forme standard et dialectale et ne souhaitent pas un changement de paradigme. L'allemand standard doit à l'avenir en Alsace, comme il l'a été par le passé, avoir le caractère de langue régionale.** Ce faisant, il contribue à l'enrichissement des dialectes, fait participer l'Alsace d'une grande culture, l'ouvre à un grand espace d'échange, notamment économique, et de communication, et lui permet de jouer le rôle de **« pont » entre la France et l'Allemagne,** ce dont tant d'intellectuels et pas seulement Alsaciens ont rêvé.

- rejettent toute forme de germanophobie, encore trop présente en Alsace à différents niveaux, ce qui nuit non seulement à l'approfondissement des relations franco-allemandes, mais aussi - et surtout - à la culture alsacienne elle-même.

- considèrent que les langues ne peuvent être séparées de leurs constituants socio-historiques et socioculturels. En conséquence, **l'enseignement de l'histoire et de la culture régionales doit être généralisé en Alsace** et donné en langue régionale dans la filière d'enseignement bilingue.

- soutiennent l'enseignement bilingue paritaire **français-allemand standard** à l'école publique. Cependant, ils demandent :

- que **les dialectes soient associés** à l'enseignement de l'allemand standard dans une méthode qui reste à élaborer.

- l'ouverture de l'école publique à **l'enseignement immersif** en langue régionale à l'école maternelle, l'immersion y devant être proposée en standard **ou** en dialecte ou encore en standard **et** en dialecte comme le pratiquent les écoles ABCM-Zweisprachigkeit.

- **l'extension de la filière bilingue et son évaluation,** ce qui suppose un accroissement du recrutement et un développement de la formation d'enseignants.

- tout en saluant la création d'un lycée franco-allemand, **ils demandent la création de collèges et de lycées véritablement bilingues.**
- en parallèle au soutien au bilinguisme à l'école publique, ils demandent aussi **l'extension du réseau des écoles ABCM-Zweisprachigkeit :** une école au moins dans chacun des cantons alsaciens et la création **d'un collège ou deux**.

Les signataires de l'appel au 10 juillet 2022

1. Signataires venant de la société civile

Ahr Jean-Paul, éducateur nature. **Alata Cyril, Amouroux Karine. Anstotz Peggy, Atzenhoffer Alphonse,** maire honoraire. **Atzenhoffer Jean-Philippe,** docteur en économie. **Bachmann Arnick, Basch Claude, Baschung Guy,** militant pour le bilinguisme. **Baumann René,** professeur honoraire de médecine. **Bayer Julia,** éducatrice française dans un jardin d'enfants bilingue à Birkenhoerdt, **Beinsteiner Dominique**, inspecteur de l'environnement. **Berg Jean-Pierre,** vice-président de l'ICA. **Bernard Gérard. Beyer Antoine,** professeur des Universités, Géographie, CY Cergy Paris Université. **Bezler Maximilien, Bilger Roland, Blonde Arnaud, Blondé Emmanuel,** médecin. **Boespflug Arnaud,** président de l'association Les Misela, A.P.E. de l'école ABCM- Zweisprachigkeit de Gerstheim **Bohner Ulrich**, **Boulanger Henri, Bour Bernard,** président de l'association du fort de Mutzig, médaille d'or du tourisme 2020. **Bour Michel, Bourhis Stéphane,** ancien conseiller municipal – fondateur de Touche pas à l'Alsace. **Bracon Gilles,** Ingénieur retraité. **Braesch Dorothée, Brandel Jeannine, Brengarth Eric, Bresse Damien, Brua Philippe,** dirigeant d'entreprise. **Buch Jean-Pierre**, pharmacien, cadre supérieur retraité de Roche Bâle **Cardonne Gérard,** écrivain, reporter sans Frontières. **Carillo Hervé, Charbuy Céline. Chaudeur Marc,** écrivain. **Christen Jean-Claude**, membre de l'ICA, Alsacien ouvert au monde, polyglotte et linguophile. **Claessen Barbara, Clodong Gérard,** prête. **Corrado Audrey,** codirigeante d'entreprise en commerce régulier avec l'Allemagne, et représentante de la section Apepa Ste Croix en plaine. **Dalgalian Gilbert**, linguiste. **Damm Anaïs, Darasse Mila, De Corentin Simone, Debeve Mireille, Derrendinger Jacky, Dietsch Daniel, Dietsch Sonya,** adjointe honoraire de Fegersheim et ex- enseignante d'allemand. **Diringer Claude**, poète. **Doppler Jean-Marc, Dreyer Gerdy,** ancien directeur adjoint établissement pour personnes handicapées à la retraite. **Dreyer Rudy, Ederlé Pierre,** docteur ès sciences. **Egles René,** enseignant à la retraite, Liedermacher. **Engel Roland,** auteur, compositeur, interprète bilingue. **Engel Rolande, Ensminger Didier, Ettwiller Eric**, président d'Unsri Gschicht. **Faber Anne, Fabian Antoine,** ancien maire et syndicaliste. **Faivre Jean,** membre du comité de Culture et bilinguisme. **Fellmann Jean-Pierre, Fenninger Joseph**, professeur de Lettres, auteur, metteur en scène, comédien, président du Théâtre de la Chimère. **Findling Albert, Fischer Patrick, Foeller Alain, Freiermuth Beat, Frick Chantal, Friedrich Christian, Fritsch Frédéric,** dirigeant d'entreprise. **Froehlicher Claude**, président d'Eltern Alsace. **Furst Jean,** membre de l'ICA. **Fussinger Béatrice. Gaendner Roland, Gautherot Jean-Marie,** Alsacien d'adoption soutenant un authentique bilinguisme franco-allemand. **Genot Hélène,** animatrice nature en charge de projets bilingues. **Gerber Armand,** chanteur alsacien. **Geyer Mickaël, Giordan Henri,** ancien directeur de recherche au CNRS, auteur du rapport au ministre de la Culture de « Démocratie culturelle et droit à la différence », 1981. **Girroy Gabriel, Godde Séverine, Goercke Frédéric, Goulet Vincent,** président de Grenz'up. **Gramme Claire,** agrégée d'allemand. **Graser Alphonse Grass Alexandre, Greib Robert,** historien. **Gross Bernard, Guerber Hubert,** expert-comptable, commissaire aux comptes. **Gutzwiller Eric. Haag Marie-Thérèse, Hadey Jean-Noël,** Ancien Chargé de mission à l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA) précédemment Office Régional du Bilinguisme (ORBI). **Haffner Brigitte,** parent de l'école ABCM de Lutterbach. **Hamm Liselotte,** artiste. **Hamm Marc, Heidet Bettina,** présidente de l'association « Ecole bilingue ABCM Regio Schule » pour les écoles ABCM-Zweisprachigkeit de Dornach et Lutterbach. **Heinemann Georges, Hell Patrick,** président de Schick'Süd. **Herrbach Bernard, Herrbach Etienne, Hertzog Robert,** agrégé de droit public et de science politique. **Hetzel Audrey,** trésorière d'A.B.C.M. Zweisprachigkeit. **Hochenedel Alphonse Joseph, Hochenedel Bernadette, Hoeltzel Daniel,** metteur en scène, vice-président de la Fédération des Théâtres alsaciens. **Hoferer Yolande, Howiller Alain,** journaliste. **Huber Christian,** administrateur de la page Facebook Alsace bilingue. **Huber Christine,** vice-présidente de l'ICA. **Hubschwerlin André, Hummel Jean-Marie,** artiste. **Hurstel Martine,** enseignante à la retraite. **Jacky Bruno,** chef d'entreprise. **Jacoby Lucien, Jehl Eric, Jost Loïc. Jung Benoît,** enseignant d'alsacien. **Jung Michèle,** professeur de lettres. **Keller Clément,** Architecte honoraire. **Keller Daniel,** ancien président de l'association des

enseignants de langue et culture régionales d'Alsace S'Elsass in d'Schul. Kentzinger Gérard. **Kempf Daniel, Kervarec Johann, Kintz Patrick,** vice-président de l'ICA. **Klein Jacques Paul**, Ambassadeur, Secrétaire général adjoint des Nations Unies (Ret.). **Klein Pierre,** président de la fédération Alsace bilingue (FAB)-Verband zweisprachiges Elsass et président de l'initiative citoyenne alsacienne (ICA). **Klotz Jean-François**, **Knibihler Noël, Koebel Laurent. Kohler Jean-Paul, Kohler Jean-Robert,** professeur d'allemand en retraite. **Kohler Martine, Kohler Remy, Kohler Robert**. **Kopp Gerard,** ancien responsable de Sefar GmbH, et officier de réserve honoraire **Krempper Michel**, historien. **Kresser Willy**, Ingénieur. **Kretz Pierre,** écrivain. **Krummenacker Guy, Kuentz Bernard, Kuhlmann Hubert,** chef d'entreprise a la retraite **Kuhn Benoit,** éditeur de presse. **Kuntz Jean-Michel** : auteur, compositeur, interprète (co-fondateur du Hützel's cabaret) **Lachmann Jean,** ancien magistrat financier. **Lagarde Denise, Laublé France-Dominique,** ancien DRH. **Lebold Ernestine,** présidente du CCB de l'école ABCM-Zweisprachigkeit de Schweighouse-sur-Moder. **Lechner Kevin,** au nom de l'Association Jùnge fer's Elsässiche. **Leclerc Francis, Ledain Carmen, Leguil Aurélie,** représentante de l'APEPA au sein de la FAB. **Lehmann Alexis,** président de life valley. **Leser Gérard,** historien-folkloriste. **Lickel Gérard. Linder Bertrand, Litman Maryse, Lortz Carole**, membre élu ABCM - Zweisprachigkeit et membre de l'association locale OMA de Haguenau. **Loth Thierry,** président d'honneur de l'APEPA. **Lux Pascale,** vice-présidente des écoles ABCM-Zweisprachigkeit. **Marc Lienhard,** doyen honoraire de la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg. **Maréchal Liliane, Martin Monique, Martineau Céline,** présidente de l'APEPA. **Marzolf Jacques,** avocat, membre du CA de Culture et bilinguisme. **Mathian Henri,** Collectif Strasbourg Europe - Comité de soutien pour l'extension du Lieu d'Europe – ORSEM. **Mattoug Michel**, prof., directeur, Steinbeis Transferzentrum Internationale Strategien. **Metzger Christiane,** présidente du FILAL. **Miller Claude-Edouard, Morgenthaler Rémy,** président de Heimetsproch ùn Tràdition. **Mouraux Philippe,** membre du conseil d'administration de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle/René Schickele-Gesellschaft, coordinateur de Schick' Lothringen. **Moussa Moustapha Ahmed, Muller Alain, Muller Michel,** président d'Information - Pluralisme - Débat citoyen IPDC. **Muringer Daniel,** poète, chanteur, musicien. **Neiss Marcel,** journaliste. **Niedermeyer Jean-Michel,** professeur bilingue e.r., administrateur de Unsri Gschicht. **Noack Gilbert**, **North Astride, Oberrieder Hervé, Oberrieder Yannick, Olivier François, Ortlieb David, Ott François,** membre du comité de l'ICA. **Ottmann Laetitia,** vice-présidente des Schwalmala, association des parents de l'école ABCM de **Moosch. Otto Claude**, professeur. **Pancrazi Irène. Pancrazi Pierre,** cadre ministère justice à la retraite, écrivain. **Pascklin Jean-Valentin,** artiste peintre, illustrateur alsatique. **Paulus Pierre Alain, Peter Armand,** éditeur. **Peter Jean,** président d'OMA, association de parents d'élèves **Pfleger Veronique, Picaper Jean-Paul,** président de C l'Europe. Conférence paneuropéenne de Strasbourg. **Plasseraud Yves,** président du groupement pour le droit des minorités (GDM). **Poinsignon Hélène**, **Puppinck Patrick,** président du Sprochrenner. **Reff Sylvie,** écrivaine, poétesse, chanteuse. **Reibel Jacques, Reppel Norbert,** secrétaire de Heimetsproch ùn Tràdition. **Richard Guy,** maire honoraire de Wegscheid. **Richter Jean-François, Rieger Serge,** auteur, compositeur, interprète, Liedermacher. **Ritzenthaler Gérard. Robert François,** président du Théâtre de Truchtersheim. **Roeck Marine, Roederer Christiane,** auteur. **Ronc Alain,** conseiller en stratégie commerciale. **Rouvre Rosalie, Royon André et Maria**, enseignants retraités. **Rubin Liliane, Ruch Valérie, Ruscher Frédéric,** agrégé de philosophie, vice-président des Tréteaux de Port-Royal. **Sand Rose-Marie,** membre du comité de Culture et bilinguisme. **Sarbacher Karine,** présidente des écoles ABCM-Zweisprachigkeit. **Schaefer Alfred,** retraité d'Alcatel. **Schaeffer Jean-Marie**, secrétaire général de l'ICA. **Schalck Gilbert, Schaller Raymond. Scheidt Astride, Scherb Henri,** président d'honneur de Heimetsproch ùn Tràdition. **Scherrer Estelle, Scherrer François, Schertzer Pierre, Schertzer Sylvianne, Schiele Fabienne, Schlaeder Guy, Schleef Jacques**, secrétaire général du Club perspectives alsaciennes. **Schlienger Thierry, Ch, Schmitt Aimé,** membre du groupe théâtral, de la musique et du corps des sapeurs-pompiers de Helfrantzkirch. **Schmitt Marcel,** ancien maire de Schweighouse sur Moder. **Schneider Pierre, Schneilin Sophie, Schuler Eric,** Dirigeant d'entreprise. **Schwartzenberger Gilbert, Schwengler Bernard,** docteur en science politique. **Schwieg Hugues,** chirurgien-dentiste retraité, **Sengelé Gérard, Siegwalt Gérard,** théologien. **Siegwalt Marc, Simon Jean-Jacques, Sorg Jean-Paul,** philosophe. **Staub Hervé, Stehly Ralph, Steib Doris,** agricultrice. **Steinbach Jean-Paul, Steydli Jean-Paul, Stirnweiss Bernard,** Président de Fond'Action Alsace, ancien président de la CCI de Région Alsace. **Stoerkel Jean-Marie**, écrivain, journaliste. **Tetsi Liliane, Traunecker André, Thalmann Freddy, Thirion François,** président honoraire du Cercle de Recherche historique de Ribeauvillé. **This Hervé. Trau Elisabeth, Trendel Guy,** ancien journaliste, historien, auteur. **Troestler Alphonse,** vice-président honoraire du Conseil général du Bas-Rhin. **Troestler Etienne,** directeur du FEC (Foyer de l'étudiant catholique. **Trunk René, Ueberschlag Louise, Uhlrich Jean-Georges,** délégué Départemental de l'Éducation nationale. **Uhring Chantal,** formatrice et traductrice allemand – français. **Uhring Henry,** fiscaliste franco-allemand en retraite. **Ulrich Jean-Luc, Ulrich Laurent, Ulsemer Bernard,** éditeur. **Umbrecht Bernard,** éditeur du blog LeSauteRhin. **Umbrecht Hubert,** médecin de campagne retraité, militant de l'enseignement bilingue (ABCM et EN) **Vetter Jean-Louis, Vollmer Catherine, Walther Hubert,** reconstituteur de l'Histoire. **Wehrlé-Stanisière Christine, Weigel Raymond,** ancien conseiller municipal. **Weiss François,** docteur en linguistique, docteur honoris causa de l'université d'Athènes **Weiss Richard,**

président fondateur d'ABCM-Zweisprachigkeit. **Weiss-Moessmer Sarah,** Secrétaire général Filal et Elsass Ussbildung, Membre élu ABCM-Zweisprachigkeit. **Welter David, Westermann Charles,** proviseur honoraire. **Westphal Christophe**, président de foot de l'AS Weinbourg, ouvrier WL concept. **Wilz Elisabeth, Winstein Ernest,** président de l'Union protestante libérale, chroniquer. **Winterhalter Marc,** Directeur d'École à la retraite. **Wittmann Bernard,** historien. **Woehl Marie, Woehrling Jean-Marie,** président de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle/René Schickele-Gesellschaft. **Wohlgroth Alfred,** ingénieur à la retraite. **Zentz Patrick. Zeter Jean-Daniel**, président du Club Perspectives Alsaciennes (CPA), vice-président honoraire du Conseil général du Bas-Rhin. **Zussy Marie-Paule,**

2. Signataires venant de la classe politique[1]

Adrian Daniel, conseiller d'Alsace, maire de Landser. **Ancely-Frey Flavien,** conseiller municipal et communautaire EELV de Colmar et Agglomération. **Aubert Nathalie,** conseillère régionale, **Bader Jean-Claude,** conseiller régional. **Barnewitz Jean-Marie**, adjoint au maire Oberhoffen sur Moder. **Baschung Guy,** candidat législative. **Baschung Régis,** candidat législative. **Becht Olivier,** ancien député, ministre. **Becker Fabien,** candidat aux législative. **Beha Nicole,** conseillère d'Alsace, Canton de Brunstatt-Didenheim. **Boehm Roger,** adjoint au maire de la commune de Rœschwoog. **Buchmann Andrée,** adjointe à la Maire de Schiltigheim, conseillère à l'Eurométropole. Référente bilinguisme EMS auprès de la CEA. **Burgel Jean-Marc**, conseiller municipal d'Ostheim, conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé. **Burger Etienne**, conseiller d'Alsace († Étienne a signé l'appel deux jours avant son subit décès). **Burrus Daniel,** maire de Neuwiller-les-Saverne, membre du CPA, conseiller communautaire de la ComCom du Pays de Hanau La Petite Pierre. **Cattin Jacques,** conseiller régional, ancien député. **Christ Jean-Louis,** maire de Ribeauvillé, membre honoraire du Parlement. **Cutajar Chantal,** candidate législatives. **Dambach Danielle**, maire de Schiltigheim, présidente déléguée de l'Eurométropole. **Debes Vincent,** maire de Hoenheim, vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg et conseiller d'Alsace. **Degoursy Michel,** maire de la commune de Dalhunden. **Depyl Patrick,** candidat législatives. **Diebold Kevin,** conseiller municipal à Erstein. **Diemunsch Cendrine**, candidate législative. **Dietrich Martine**, conseillère d'Alsace du Canton de Colmar, adjointe au maire d'Ingersheim. **Dietsch Sonya,** adjointe honoraire de Fegersheim. **Diligent Danielle**, conseillère d'Alsace. **Drexler Sabine,** sénatrice. **Dreyfus Elisabeth,** adjointe au Maire chargée de l'Enfance de la Vie Éducative Ville d'Illkirch-Graffenstaden. **Du Parc Hombeline**, conseillère régionale. **Elkouby Eric,** candidat législatives. **Elsass Philippe**, conseiller municipal à Rosheim. **Errera-Muller Angelo**, candidat législatives. **Eschenmann Valérie**, conseillère régionale. **Fernandes Emmanuel,** député de la 2ème circonscription du Bas-Rhin. **Florange Vincent**, conseiller municipal de la ville d'Ostwald. **Gautheron Capucine,** candidate législative. **Gay Marie-Paule,** conseillère régionale et maire d'Aubure. **Germain-Ecuer Cécile,** conseillère régionale du GE. **Ging Olivier,** adjoint au maire de Neuwiller-lès-Saverne. **Gluck Maurice,** candidat législative **Gnaedig Laurent,** conseiller régional, professeur d'anglais au collège de Dettwiller. **Godde Séverine,** adjointe au maire pour la jeunesse de la commune de Sainte-Croix en Plaine. **Grieneisen Alain**, maire de Burnhaupt-le-Bas. **Haag Laure,** conseillère régionale du GE. **Hamm Carine,** candidate législative. **Hans Thierry,** conseiller régional pour l'Alsace. **Hauss Serge,** adjoint au maire honoraire de Riedisheim. **Helfrich Maxence**, président Jeunes Unser Land. **Hemedinger Yves,** conseiller d'Alsace, ancien député. **Herry Jonathan,** conseiller municipal et eurométropolitain de Strasbourg, coprésident d'Alternative Alsacienne-'s Linke Elsass. **Herth Antoine,** ancien député. **Hetzel Patrick,** député. **Hoerlé Jean-Louis**, maire de Bischheim, conseiller eurométropolitain, conseiller d'Alsace. **Imbs Pia,** maire de Holtzheim, présidente de l'Eurométropole. **Ingweiler Alfred**, maire d'Ernolsheim-les-Saverne. **Isselé Christelle,** conseillère d'Alsace. **Jacky Bruno,** candidat législative. **Jacquey Guy**, maire d'Orbey. **Joron Virginie,** députée européenne. **Jurdant-Pfeiffer Pascale,** conseillère d'Alsace. **Karmann Stéphanie,** Œnologue, trésorière d'alternative Alsacienne S'Linke Elsass. **Kern Claude, sénateur. Kirchhoffer Bernard,** maire de Geishouse. **Klinger Christian,** sénateur. **Klinkert Brigitte,** ancienne ministre, députée, **Knoepffler Ludwig**, candidat législative. **Kochert Stéphanie,** conseillère d'Alsace, députée. **Koessler Cathy,** maire d'Oberhoffen-sur-Moder. **Krantz Georges Bernard,** adjoint au maire honoraire de Marlenheim. **Krapfenbauer Marc**, maire de Schillersdorf. **Kriloff Sébastien**, maire de la commune de Neuhaeusel. **Kuntz Gilbert,** candidat MEI aux élections départementales de 2021. **Lemaire Didier,** député, 1er adjoint d'Altkirch**Lorber Jean-Marie**, chef d'entreprise, candidat UL aux législatives. **Lorentz Michel,** conseiller d'Alsace, maire de Roeschwoog. **Marion Wilhelm,** conseillère régionale. **Martin Monique**, conseillère d'Alsace. **Marx Armand,** conseiller régional du GE, conseiller municipal de Haguenau, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération de Haguenau. **Matz Bénédicte,** pédiatre, candidate pour Unser Land aux législatives **Maurer Jean-Philippe**, vice-président de la Collectivité européenne d'Alsace. **Maurer Yves,** adjoint au maire ville de Blotzheim. **Mensch Jean-Claude,** maire d'Ungersheim. **Meyer**

[1] Ancienne députée, ancien député, ancienne ministre = l'était au moment de la signature.

Philippe, conseiller d'Alsace, ancien député. **Moessmer Sarah,** candidate législative. **Morel Louise,** députée. **Muller-Bronn Laurence**, sénatrice, conseillère d'Alsace. **Munchenbach Andrée,** présidente honoraire d'UL. **Munck Marc,** vice-président CeA, en charge du territoire de l'Agglomération mulhousienne, conseiller d'Alsace du canton de Rixheim. **Ott Hubert,** député. **Petermann Didier,** conseiller régional du GE. **Pfeiffer-Rinié Dominique**, maire de Preuschdorf. **Platt Jean Philippe**, militant Unser Land. **Prève Jean-Paul,** maire d'Oberschaeffolsheim, conseiller eurométropolitain. **Quintallet Ludivine,** conseillère d'Alsace. **Rahmani Wassila,** co-présidente d'Alternative Alsacienne 's Linke Elsass. **Regol Sandra,** députée. **Reichardt André,** sénateur. **Reys Caroline,** conseillère régionale, conseillère municipale de Sélestat et déléguée communautaire à la CCSélestat. **Riedinger Denis,** maire de Hoerdt. **Ritter Sabrina,** candidate législative. **Ritz Christelle,** conseillère régionales, **Rohmer Jean-Marie**, maire de Nordhouse. **Roth Laurent,** conseiller municipal de Kingersheim. **Rudio Yves**, maire de la commune de Weinbourg. **Samaloussi Alexandre,** candidat législative. **Sander Anne,** député européenne, conseillère régionale. **Schaal René,** maire de Lipsheim. **Schalck Elsa,** sénatrice, conseillère municipale de Strasbourg. **Schalck Richard,** conseiller municipal délégué pour la promotion de la langue et de la culture régionales à Colmar. **Schellenberger Raphaël,** conseiller d'Alsace, député. **Scherrer Vincent**, 1er Adjoint au maire de Riquewihr. **Schittly Bernard,** maire de Guevenatten. **Schmitt André,** maire de la commune de Wingen. **Schreiner Aimé,** maire d'Altwiller. **Schuler Georges,** maire de Reichstett, conseiller eurométropolitain, conseiller régional. **Schuller Jean-Marc**, maire de Sundhoffen. **Schultz Denis,** maire de Sand, conseiller d'Alsace. **Sené Marc,** maire de Sarre-Union, conseiller d'Alsace. **Senez Stéphane**, maire de Hirtzfelden. **Sengelen-Chiodetti Michèle,** adjointe à la ville de Colmar responsable des relations internationales. **Sfaxi Imène,** candidate législative. **Sitzenstuhl Charles**, député, conseiller d'Alsace, adjoint au maire de Sélestat. **Spitz Michel,** adjoint au Maire de Colmar en charge de la culture, des arts et du patrimoine, conseiller communautaire. **Stimpl Marie-Madeleine,** 1er adjoint au maire de Habsheim. **Stoffel Marie-Laure**, maire de Houssen. **Straumann Eric,** maire de Colmar, conseiller d'Alsace. **Striby Patrick,** conseiller municipal de la ville de Huningue et de conseiller d'Agglomération. **Tenenbaum Anne,** conseillère d'Alsace. **Thiébaut Vincent**, député. **Trouillet Jean-Georges**, président d'Unser Land. **Troxler Evelyne**, maire adjoint honoraire de Mulhouse. **Tschaen Pascal,** conseiller régional. **Uhlrich Mallet Odile,** 1ère adjointe au Maire Colmar, conseillère Régionale Grand Est. **Ulrich Laurent**, maire de Hangenbieten, conseiller eurométropolitain. **Undreiner Nicolas,** adjoint au maire de Niederschaeffolsheim. **Vetter Jean-Philippe**, conseiller municipal, conseiller eurométropolitain. **Vinci Thibaut**, candidat législatives. **Vogt Damien,** adjoint au maire de Neuwiller-lès-Saverne. **Vogt Victor,** conseiller d'Alsace, maire de Gundershoffen. **Walter Hervé,** maire de Levoncourt. **Weider-Niglis Séverine**, conseillère régionale Grand Est. **Weigel Jean-Bernard,** maire de Rittershoffen. **Willme Daniel**, maire adjoint honoraire de Guewenheim, **Wira Céline**, conseillère municipale de Largitzen, responsable de la section St-Louis Sundgau d'UnserLand. **Witzmann Leila,** candidate législative. **Wolff Marc,** candidat législatives. **Wonner Martine**, ancienne députée. **Wurster Alain**, maire de Stundwiller. **Zeller Thomas,** conseiller d'Alsace du canton de Saint-Louis. **Zimmermann Christian**, conseiller régional. **Zitvogel Thiébault**, professeur d'histoire à Colmar, responsable de la section colmarienne d'UL. **Zoellé Jean-Denis**, adjoint au maire de Knoeringue, vice-président du 3Länderlauf, **Zorn Sylvie**, conseillère municipale de Schiltigheim, déléguée au patrimoine et au bilinguisme

„Nachwuchs“: dessin paru dans Land un Sproch n°2/1981.
„Nachwuchs“: *Zeichnung veröffentlicht in Land un Sproch n°2/1981.*

Un peu d'histoire linguistique

On écrivait déjà le plus bel allemand à Strasbourg, alors que Berlin n'était encore qu'un marécage !

Les formes parlées de l'allemand, dialectes alémaniques et franciques, sont employées en Alsace depuis plus de 1500 ans, c'est-à-dire depuis qu'en fait l'Alsace existe. Les formes écrites de l'allemand (vieux haut-allemand, moyen haut-allemand, nouveau haut-allemand précoce, haut-allemand moderne), ont été utilisées en Alsace depuis que celles-ci existent, à savoir depuis le IX^{e} siècle. L'allemand littéraire (*Hochdeutsch*) a été enseigné à la population scolaire alsacienne, depuis qu'il s'enseigne, durant des siècles et sans interruption jusqu'en 1945. C'est lui qui nous a permis, tout ce temps et qui nous permet encore aujourd'hui pour ceux qui le maîtrisent, de participer à une grande culture universelle, la culture allemande. Encore au courant des années soixante, on lisait davantage les journaux en allemand, on regardait davantage la télévision de langue allemande, on écoutait davantage les radios d'expression allemande, on priait et on chantait davantage en allemand dans les églises qu'en français.

Lire Goethe, Kant, Luther, Freud, Marx, Einstein, Schweitzer dans le texte, excusez du peu. Toute notre histoire et tous nos arts et traditions populaires sont codifiés en allemand littéraire. Oui, l'allemand sous toutes ses formes était une langue populaire en Alsace. Il n'a pas été importé, il est d'ici. Les choses étaient claires, on parlait les dialectes et on écrivait l'allemand. Cette dernière réalité est commune à tous les pays de langue allemande, donc aussi à l'Alsace. Parlée ou écrite, tout le monde avait conscience d'utiliser deux composantes d'une même langue, la langue allemande, le *« Ditsch »*. La chose était d'ailleurs évidente, d'un point de vue français, lorsque la France a annexé l'Alsace, à partir de 1648. Il s'agissait pour elle de conquêtes du Roi en Allemagne, d'une population allemande de langue allemande. Ce double constat est d'importance. C'est le paradigme qui permet d'appréhender la question linguistique alsacienne.

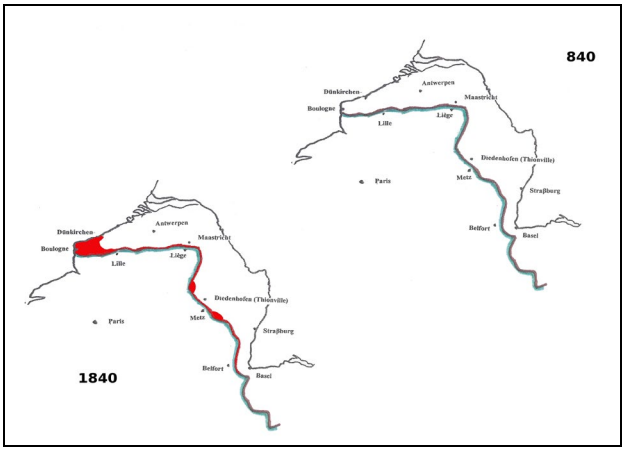

La frontière linguistique romano-germanique sur mil an, entre 840 et 1840 peu de changement, si ce n'est que le germanique a perdu un peu d'espace : coloration rouge.

Die romanisch-germanische Sprachgrenze über tausend Jahre, zwischen 840 und 1840 wenig Veränderung, außer dass Germanisch ein wenig Raum verloren hat: rote Färbung.

Des Allemands de langue allemande, c'est ainsi que, selon les documents historiques, le Roi et son administration voyaient les choses. Et l'allemand est, par la force des choses, que cela plaise ou non, devenu une langue de France. Ce n'est qu'à partir du XIX[e] siècle que l'on tentera, en France[2], de distinguer, pour ce qui est de la langue première des Alsaciens, les langues parlées et la langue écrite et ainsi de séparer les dialectes de l'allemand, qui selon cette idéologie ne participeraient pas de la même langue. Ce qui aujourd'hui encore demeure vrai, là où existent des communautés germanophones, en Suisse, en Autriche, en Belgique, en Italie, en Pologne... et bien sûr en Allemagne, devenait subitement faux en Alsace. Cette dissociation avait évidemment pour but de faire considérer l'allemand comme une langue étrangère à l'Alsace et ainsi de soustraire celle-ci de la culture d'expression allemande et de l'universalité qu'elle représente et à terme de la « germanophonie[3] ».

Conserver l'allemand standard nous paraît d'une impérieuse nécessité, parce qu'il nourrit le dialecte[4], en fait une langue moderne et participe ainsi à sa survie, parce qu'il ouvre sur un paysage culturel vaste et universel, parce qu'il nous met directement en communication avec plus de 100 millions d'Européens et parce que les choses ont toujours été ainsi[5].

On ne va tout de même pas créer, *ex nihilo*, une langue écrite et unifiée alsacienne, se couper du monde germanophone et traduire en « alsacien », en « langue alsacienne » toute la contribution alsacienne à la littérature allemande, et elle est importante, hommage en passant à *Arp, Balde, Brant, Bucer, Closener, Fischart, Flacke, Goll, Gottfried, Gleissener, Murner, Otfried, Pauli, Reinmar, Schickele, Schweitzer, Stadler, Tauler, Wickram*[6], toute la littérature mondiale[7] et tout ce qui s'écrit, enfin parce que l'allemand standard nous inscrit dans un environnement culturel, économique, social duquel l'Alsace a toujours participé. Par ailleurs, un « alsacien standard », s'il fallait le créer, prendrait un caractère beaucoup trop artificiel, aurait un effet unificateur au détriment de la riche variété dialectale existante et provoquerait, à terme, nous le répétons à dessein, une coupure avec le reste du monde germanophone, de sa culture notamment.

D'ailleurs, cela ne pourrait pas se faire sans puiser énormément au standard allemand. Le standard alsacien serait de toute façon du standard allemand à 90 %. C'est une orientation que les Alsaciens, dans leur longue histoire, comme leurs voisins les Suisses germanophones, ou encore les Badois par exemple, n'ont jamais voulu prendre. La langue régionale possède son expression écrite[8], l'allemand standard, depuis des siècles et cela nous a plutôt été très utile, même si aujourd'hui elle est victime d'un rejet d'ordre psychologique et d'une discrimination institutionnelle. Ce n'est pas la langue, quelle qu'elle soit d'ailleurs, qui a fait le malheur des Alsaciens, mais le nationalisme, quel qu'il soit.

---

[2] Aussi en réponse à un nationalisme allemand naissant qui a des vues sur l'Alsace selon le principe « soweit die deutsche Zunge klingt » (aussi loin que retentit la langue allemande).

[3] Ensemble des pays ou régions de langue allemande. Le pendant en quelque sorte de la francophonie, mais qui n'est pas institutionnalisé.

[4] Comment, par exemple, dire en dialecte Collectivités territoriales ou encore avortement et carburateur ? Il faut puiser ces expressions à l'allemand standard Gebietskörperschaften, Abtreibung, Vergaser et les adapter en dialecte, les dialectaliser en Gebietskoerperschàfte, Abtriwung, Vergàser. Il s'agit d'une (re)lexification endogène, c'est-à-dire que le signifiant vient de la même langue.

[5] Ce qui n'est pas une raison en soi.

[6] Des noms que vous trouverez dans toutes les anthologies de la littérature allemande.

[7] Une langue se justifie par la culture qu'elle véhicule. La littérature théâtrale et poétique dialectale, pour noble qu'elle soit, ne saurait suffire.

[8] Nous ne nions pas que le dialecte puisse s'écrire. Il existe d'ailleurs une très belle littérature théâtrale et poétique en dialecte alsacien qui bien souvent touche à l'universel.

Brève chronologie de l'implantation, de la pratique et du déclin ou disparition des langues en Alsace

• Après l'expansion indo-européenne (3000 av. J.-C.) : **présence de l'indo-européen « commun »,**

• Après l'expansion celtique (à partir du VIIIe siècle av. J.-C.) : **le celte s'établit, présence du germain à partir du premier siècle av. J.-C.,**

• Après l'expansion romaine (à partir de 58 av. J.-C.) : **le latin s'ajoute, le celte demeure, présence du germain,**

• Après l'expansion germanique (à partir du IVe siècle) :

- **l'allemand s'établit : d'une part l'allemand parlé,** l'allemand dialectal d'Alsace, le ***Ditsch*** ou ***Elsasserditsch***, comme on disait rtespectivement, qui se compose de deux familles du « *Hochdeutsch* », le francique rhénan, palatin et lorrain, et l'alémanique (bas-alémanique du nord, bas-alémanique du sud et le haut-alémanique)

- et d'autre part **l'allemand écrit,** le ***Ditsch :*** vieux haut-allemand de 750 à 1050 illustré par *Otfried von Weisenburg*, moyen haut-allemand de 1050 à 1250 illustré par *Gottfried von Straßburg*, nouveau haut-allemand précoce de 1250 à 1550 illustré par *Sebastian Brant* et nouveau haut-allemand depuis 1550 illustré par *Moscherosch, Pfeffel, Schweitzer, Schickele.*

- **le latin** demeure comme langue de culture jusqu'au XIXe siècle**, le celte** disparaît, présence des **parlers romans (romans lorrain et franc-comtois)**, présence du **yiddish,** présence du **Mànisch,** du **Jenisch.**

• Après l'expansion française (à partir de 1648) : **le français** s'ajoute d'abord comme langue de classe, puis comme langue populaire à partir du milieu du XXe siècle, **l'allemand, parlé et écrit,** maintient sa prédominance jusqu'au milieu du XXe siècle, net recul depuis, **le yiddish *le Mànisch*** et le **Jenisch** ont presque disparu aujourd'hui de même que **les parlers roman,** présence des **langues issues de l'immigration récente** et forte tendance au déclin pour **l'allemand dialectal d'Alsace,** *l'Elsasserditsch.* L'Alsace se trouve en pleine mutation linguistique.

La part de l'Alsace

à la formation et au développement de la langue et de la culture allemandes est de première importance : **le premier poème** achevé en 870 (Das Evangelienbuch : Otfried), **le premier fabuliste** en 1180 (Gleissner), **le chef-d'œuvre du Minnesang** vers 1210 (Tristan und Isolde : Gottfried von Straβburg), **la première charte** en 1251 (premier document administratif à Lautenbach), **les premières chroniques** en 1362 (Fritsche Clossener et Twinger von Königshofen), **le premier livre pour enfants** en 1435 (Das heilige Namenbuch : Dankrotzheim), **la première bible imprimée** en 1466 (Johannes Mentelin), **le livre le plus lu en Europe avant la bible de Luther** en 1494 (Das Narrenschiff : Sebastian Brant), **le premier livre de sciences médicales** en 1497 (Hieronymus Brunschwig), **la première encyclopédie médicale** en 1518 (Spiegel der Artzney : Fries), **le premier Schwankbuch** en 1519 (Johannes Pauli), **le premier roman** vers 1557 (Der Goldfaden : Jörg Wickram), **la première messe** en 1524 à Strasbourg, un an avant Wittenberg, **le premier Vitruvius, livre d'architecture** en 1548 (Vitruvius Teutsch : Riff), **le premier livre de grammaire** en 1573 (Ölingen), **le premier cycle de sonnets** en 1575 (Johann Fischart), **le premier Journal** en 1605 (Relation : Carolus) **par exemple en langue allemande sont alsaciens.**

Psycho-sociolinguistique alsacienne
Victimes et complices[9] ?

Beaucoup d'Alsaciennes et d'Alsaciens portent un patronyme allemand. Elles ou ils s'appellent Schneider, Maurer, Schweitzer ou encore Hahn.[10], comme leurs ancêtres.
Et pourtant nombre d'elles ou d'eux rejettent aujourd'hui l'idée selon laquelle l'allemand est une langue d'Alsace. Curieux non ? Pas tant que cela !

1945 est une date clé dans l'histoire linguistique de l'Alsace.
C'est l'an 1 du rejet de la germanophonie alsacienne, c'est-à-dire de la langue allemande, qu'il s'agisse de l'allemand standard ou dialectal, et de la culture qu'elle véhicule, celui aussi de l'alignement sur les données qui régissent le traitement des langues régionales ou minoritaires de France.
C'est la fin programmée d'une exception culturelle alsacienne.

A la fin de l'annexion, beaucoup d'Alsaciennes et d'Alsaciens feront l'amalgame entre le caractère allemand leur langue régionale et le malheur subi. Ils dénieront la première et évacueront le second par une surenchère patriotique. Les partisans de l'unilinguisme français s'en réjouiront, ne contribuant d'ailleurs pas peu à l'évolution des choses.

1945 constitue un nouveau tournant dans l'histoire culturelle et, par-là, identitaire de l'Alsace. Sans doute le tournant le plus important. D'un quasi-monolinguisme allemand, pour les siècles antérieurs, d'un relatif bilinguisme entre les deux guerres, on va s'acheminer, lentement mais sûrement, **vers un quasi-monolinguisme français**. D'une culture double, on va s'acheminer vers une monoculture et d'une identité alsacienne intégrant l'élément français, vers une identité française de l'Alsace **n'intégrant pas l'élément alsacien et/ou allemand.** Ces stades ultimes ne sont heureusement pas encore atteints, mais les voies en sont tracées, les mécanismes sont en place. Les Alsaciens vont être **à la fois victimes et complices** de toutes ces mutations. Complices peut-être, mais il y a des explications à cela !

Si l'Alsace détient encore en valeur relative le plus fort taux de locuteurs en langue régionale dans l'hexagone, ce n'est pas qu'elle soit **ni plus vertueuse que d'autres régions ni qu'elle bénéficie aujourd'hui d'un statut particulier.** Cette particularité alsacienne provient en grande partie du fait que l'Alsace a été détachée de la République de 1870 à 1918[11]. Ce retour dans le monde germanophone a évidemment boosté la langue allemande en Alsace, qu'il s'agisse de l'allemand standard ou dialectal.

De plus entre les deux guerres, l'allemand bénéficiait **d'une quasi-officialité avec la langue française,** tant nombre de documents publics ou administratifs étaient aussi rédigés en langue régionale allemande, tant l'allemand était présent à l'école et dans la vie sociale et culturelle. Nulle autre région de France n'a connu cela dans son histoire récente. Cet état de fait aurait pu **servir de base** à une évolution allant dans le même sens dans d'autres régions de France. D'une part, **il n'en fut rien** et d'autre part, **il est bien révolu** en Alsace même. Et l'Alsace rattrape à grands pas la situation des autres langues régionales de France.

---

[9] Nous reprenons volontiers cette idée lancée dans le débat par le grand poète **Claude Vigée.**

[10] Ces paronymes sont bien écrits en standard et non en dialecte, ce qui donnerait Schnider, Mürer, Schwitzer ou encore Güller ☺.

[11] On ne s'en rend pas assez compte ou alors c'est politiquement incorrect de le dire, **mais les ¾ de ce qui fait** l'Alsace d'aujourd'hui, comparé au Berry par exemple, proviennent de la période du Reichsland (1870-1918) et c'est quasiment toujours à son avantage.

Sont passés par là les interdits prononcés en 1945 à l'égard de la langue allemande, interdits scolaires, interdits médiatiques et interdits culturels constituèrent **un tort immense** fait à l'identité linguistique alsacienne et **une violence psychologique**[12] faite aux Alsaciennes et aux Alsaciens. Rien ne justifiait d'orienter les choses différemment de ce qu'elles étaient avant 1940[13], sinon la volonté inavouée de poser les jalons **pour un alignement sur le monolinguisme** déjà bien installé ailleurs en France et de **mettre fin** à une exception alsacienne. Reconnaître le tort fait, c'est commencer **à le réparer**. Connaître le tort et ne pas vouloir le réparer, c'est persister.

L'Alsace n'a pas été victime de la langue allemande. Elle a été victime du nazisme. Ce n'est pas la même chose[14]. **L'Alsace s'est longtemps nourrie à la langue et à la culture allemandes.** Elle y a même apporté une contribution majeure (voir exemples page 76).

Si l'Alsace a été **annexée** à l'Allemagne nazie, **subissant régime dictatorial** et de surcroît **l'incorporation de force** de classes d'âge d'Alsaciennes et d'Alsaciens dans l'armée allemande, si cette annexion a occasionné un véritable traumatisme et si **le post-traumatisme** a consisté pour beaucoup à rejeter tout caractère allemand de l'Alsace[15], **le temps de la résilience**, c'est-à-dire de celui du ***« Werde der du bist »*** (deviens qui tu es) n'est-il pas venu, le temps du triomphe sur toutes les inhibitions, sur tous les reniements, refoulements et fatalisme, et du plein déploiement de ses possibilités ?

Mais l'Alsace, c'est aussi des douleurs du passé qui se muent **en non-dits,** ces maîtres silencieux qui poussent à la reproduction inconsciente de **schémas anciens et anachroniques** ou quand les petits enfants restent notamment enfermés dans **l'anti-germanisme** de leurs grands-parents, voire l'accentue.

Si l'Alsace été **le lieu malheureux** des antagonismes nationaux français et allemands, elle a aussi été **le lieu heureux** où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. **C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne.** Ce faisant l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le **postnationalisme** qui rejette tout ethnisme. Elle est ouverture et non repli selon l'arithmétique 1+1=2 et non moins un.

Supposons un instant que l'Alsace **n'ait pas été détachée** de la République en 1870. Où en serait aujourd'hui la dialectophonie que d'ailleurs l'on n'ose pas appeler germanophonie ? Compte tenu du fait que le français était devenu **matière enseignée** au début des années 1830 et **langue d'enseignement** au début des années 1850, l'allemand n'étant plus alors enseigné **qu'une demi-heure** par jour et que la classe dirigeante qui seule suivait un enseignement secondaire était déjà par mimétisme largement **francisée ou en voie de l'être,** au point

[12] Au point **qu'il est surprenant** qu'en 2022, 15 % des Alsaciens disent encore que la langue régionale de l'Alsace est l'allemand (à côté de l'alsacien), selon une étude sociolinguistique sur la pratique de l'alsacien et de l'allemand en Alsace organisée par la CeA et présentée au grand public le 28 juin 2022.

[13] Ce que **confirmait en mai 1947 le Conseil général du Bas-Rhin** qui demandait la réintroduction d'un enseignement de l'allemand dans les écoles primaires d'Alsace avec retour au règlement en vigueur en 1939 (notamment enseignement obligatoire et épreuve obligatoire au certificat de fin d'études).

[14] Penser cela serait non seulement **stupide**, ce serait aussi **faire offense** aux grands « Dichter und Denker », aux poètes et philosophes de langue allemande, Kant, Goethe, Schiller, Heine...

[15] Beaucoup ont fait l'amalgame entre le caractère allemand de leur langue et le malheur subi. Ils dénieront la première et évacueront le second par une surenchère patriotique. Les partisans de l'unilinguisme français s'en réjouiront, ne contribuant d'ailleurs pas peu à l'évolution des choses.

d'ailleurs que l'administration allemande a eu du mal à trouver en Alsace, en 1871, un personnel suffisamment à l'aise en allemand, il est fort à parier qu'au tournant du siècle (du XIXe au XXe), l'Alsace **aurait connu la situation qu'elle connaît à l'heure actuelle,** à savoir une langue allemande **qui n'est plus communément maitrisée,** qu'il s'agisse du standard ou des dialectes, parce cette langue aurait **connu les mêmes malheurs, sous la IIIe République,** que le berrichon ou le poitevin ou encore l'occitan, tous déclassés, dépréciés, « patoitisés » et aujourd'hui en voie d'extinction.

Si de nos jours, nous nous répétons, l'Alsace possède encore **le plus fort taux de locuteurs** en langue régionale, c'est en grande partie dû au fait que **la période du Reichsland a boosté** considérablement la langue allemande dans ses deux composantes et que cela s'est poursuivi entre les deux guerres en raison du statut que le standard avait conservé dans la quasi-totalité des sphères de la société alsacienne. Standard allemand et langue française se partageaient la communication écrite et l'oralité revenait à la seconde et aux dialectes qui restaient largement utilisés, y compris par une certaine élite. **C'est d'une part du bilinguisme collectif et d'autre part de la forte interaction standard-dialectes d'alors que nous tirons encore certains bénéfices de nos jours.** Mais peut-être plus pour longtemps, la langue régionale, qu'il s'agisse du standard ou des dialectes subissant depuis 1945 les mêmes contraintes que les autres langues régionales de France, en particulier une non-existence scolaire, sociale et culturelle pleine et entière.

Si l'on observe le graphique de la pratique linguistique en Alsace on aperçoit nettement **le parallélisme ou le synchronisme** dans la chute de la pratique des dialectes et de l'allemand standard, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Autant le standard allemand que les dialectes ont été victimes, d'une part **de la façon dont on traite en France les langues régionales**[16]**,** et d'autre part d'une couche supplémentaire, celle **de l'anti-germanisme** qu'il soit général à la France ou particulier à l'Alsace.

Les dialectes ont subi **une double peine** dans la mesure où ils ont été considérés comme langue des classes inférieures, pas nobles, ordinaires. De surcroît, ils ont **été dissociés** de la langue de culture de référence, l'allemand standard, qui longtemps n'a plus été enseigné à l'école élémentaire, ce qui n'a pas manqué de conduire à leur **appauvrissement qualitatif**, qui à son tour a contribué à leur **appauvrissement quantitatif** (moins de locuteurs). **On ne transmet généralement pas** une langue que l'on ne maîtrise pas vraiment dans toute sa richesse lexicale ou qui ne sert à pas grand-chose.

La revivification, qu'il s'agisse des dialectes ou du standard dépendra de la façon dont évoluera la reconnaissance des langues régionales en France, de la résilience par rapport à l'anti-germanisme et plus particulièrement s'agissant des dialectes de leur **« repositivation ».** Cette dernière serait possible notamment par **la réassociation des dialectes et du standard**, une langue de grande culture qui permet une (re)lexification[17] endogène.

---

[16] À ce sujet, les interdits prononcés en 1945 à l'égard de la langue allemande ont eu **un effet dévastateur**. Pour faire changer de langue à une population, il faut faire intervenir plusieurs facteurs : diminuer le nombre de locuteurs et les fonctions de la langue dominée, dévaluer sa fonction identitaire et obtenir la légitimation de cette politique. Le changement de langue peut se faire par rupture (d'une génération à l'autre) ou de façon continue (par un lent processus d'absorption). Le changement est d'autant plus rapide que les deux phénomènes s'additionnent. **C'est le cas en Alsace**.

[17] Exemple : comment traduire collectivité territoriale lorsque l'on ne connaît pas le mot en dialecte. L'idée, c'est d'aller le chercher dans le standard « Gebietskörperschaft » et de le dialectaliser en le prononçant « Gebietskerperschàft ». Il y a ainsi 300 000 mots du lexique du standard à disposition des dialectes, alors que le locuteur dialectophone qui maîtrise insuffisamment le standard utilise en moyenne un vocabulaire de quelque

La chute a été parallèle, la réhabilitation ne pourra que l'être aussi. Le graphique montre aussi qu'aujourd'hui **plus d'enfants ont été familiarisés au standard qu'aux dialectes**. Tous font plus ou moins bien de l'allemand à l'école, encore que **l'on ne leur dit pas toujours que l'allemand est aussi leur langue.** Les dialectes doivent aussi trouver leur place à l'école, en les **reliant étroitement** à l'enseignement de l'allemand. Les écoles ABCM-Zweisprachigkeit sont précurseures dans ce domaine. Une méthode qui rendrait possible le passage du standard aux dialectes serait à élaborer.

Si l'alsacien est aujourd'hui fortement **menacé dans son existence**, **c'est aussi le cas du standard allemand** en Alsace. Les interdits et l'opprobre jetés sur l'un, l'on aussi été sur l'autre. Si l'alsacien est aujourd'hui fortement menacé dans son existence, c'est parce que l'on a porté atteinte à la germanophonie alsacienne dans son tout, c'est-à-dire à la pratique du standard comme des dialectes.

L'allemand est alsacien, l'alsacien, c'est de l'allemand. Ce paradigme a traversé les générations et les siècles. Renoncer au standard allemand au bénéfice des seuls dialectes qui seuls seraient « la langue alsacienne » relèverait **du repli provincialiste sur l'entre-soi** au préjudice d'une ouverture sur l'ensemble germanophone, quelque 120 millions de locuteurs en Europe. Ce n'est pas peu. Ce serait un peu comme en Saintonge jouer le saintongeois ou encore au Poitou jouer le poitevin, des dialectes d'oïl, contre le standard français.

Nous l'avons vu un certain soutien est apporté à la forme dialectale[18] de la langue régionale, essentiellement en dehors du champ scolaire. Cela est **évidemment nécessaire**, mais ne devrait pas se faire ni **au détriment du standard** ni dans l'optique que cela est **moins compromettant**, **moins en opposition** avec le modèle imposé et **moins en concurrence** avec la langue française. Des mesures sont prises selon nous, beaucoup pour :

- **mettre du baume** sur quelques nostalgies linguistiques,
- **donner prix,** peut-être même sans le savoir, à celles et à ceux qui, **reproduisant un anti-germanisme anachronique, rejettent[19] la forme standard** de la langue régionale[20] et

---

1 000 mots seulement.

[18]Nous pensons particulièrement à l'OLCA qui n'est à la vue de son action qu'une agence de promotion des dialectes et non du bilinguisme français-allemand standard et dialectal. Il fait largement **l'impasse** sur le lien linguistique, historique et culturel entre les deux formes de la langue régionale. Il n'a pas pris en compte les objectifs du feu Office régional du bilinguisme (ORBI) dont il revendique pourtant la filiation. Ce n'est pas la structure que nous critiquons, mais **ceux qui en fixent le cahier de charge**.

[19] Et qui sont **dans le déni des riches heures** culturelles allemandes de l'Alsace. Les causes principales en ont été décrites.

[20] Choses entendues lors d'une réunion du bureau du conseil culturel d'Alsace qui illustrent une reproduction consciente ou inconsciente du modèle imposé et/ou le faire avec les interdits de 1945, une stagnation dans le post-traumatisme d'après-guerre, la non-demande de réparation et en fin de compte le renoncement à la valeur et à la modernité du bilinguisme français-allemand de beaucoup d'Alsaciens :
- comme il n'y a plus de région (Alsace), il n'y a plus de langue régionale,
- l'allemand ne peut être langue régionale, c'est une langue nationale,
- pourquoi aurait-on besoin de l'allemand comme langue écrite, on a donc le français pour cela,
- les tenants du standard font dans le pangermanisme,
- Les recteurs Deyon et de Gaudemar ont été instrumentalisés par les Weckmann, Finck et autres Philipps et Philipp (Marthe), le premier pour définir la LR, le second pour ouvrir des classes paritaires français-allemand
- les classes paritaires français-allemand nuisent aux dialectes
- l'alsacien, l'*Elsasserditsch*, est à dissocier de l'allemand et être autosuffisant, et l'allemand n'est plus alsacien.

qui pour certains rêvent d'une solution corse pour « la langue alsacienne», c'est-à-dire pour une langue nationale alsacienne, voire ethnique,
- ou encore pour qui se contente d'un petit plus dialectal, **un supplément d'âme,** à côté de la langue française[21].

Bien que peut-être de bonne foi, attention à ne pas être utilisés, instrumentalisés ou manipulés par les jacobins !

Un mot autour du concept de langue alsacienne. Un pays, une langue ? Il existe un travers très français : **une langue, un pays et un pays, une langue**. À la France, le français, à la Bretagne, le breton, à la Corse, le corse et à l'Alsace, l'alsacien (quid de l'allemand ?). Le concept de langue devrait **donc clore chaque territoire sur lui-même** et chacun devrait être doté de sa langue propre. Poursuivons le raisonnement : à l'Allemagne, l'allemand, à la Suisse, le suisse, à la Belgique, le belge, à l'Autriche, l'autrichien... On le voit, **cela ne fonctionne pas,** en tout cas pas toujours. En réalité la langue ne **doit pas être imposée en vertu de données ethniques** (une langue, une culture, une histoire, un territoire), mais elle devrait pouvoir être choisie en fonction d'une stratégie identitaire ou culturelle, ouverte et plurielle.

Quittons un peu l'hexagone. On imagine mal la communauté germanophone de Belgique faire sienne le concept **de langue belge** et les Sudtyroliens germanophones d'Italie celui **de langue sudtirolienne** ou encore les Suisses germanophones, celui **de langue suisse**. Tous se disent germanophones. Dilemme alsacien depuis 1945 : **être ou ne pas être germanophone**. Ceux qui n'osaient se dirent germanophones se sont d'abord **longtemps dits dialectophones**, c'est-à-dire en s'abritant derrière une phonie qui ne dit pas son nom et refoulant qu'elle était allemande, et maintenant nombre d'entre eux devraient **se dirent alsacophones**, puisqu'ils se revendiquent de la langue alsacienne et donc pas de la langue allemande. L'alsacien ne serait pas de l'allemand, pas un dialecte allemand. On avance à reculons.

Un mot sur la mauvaise foi des certains. Dans le compte-rendu que présentait le journal L'Alsace du 18 juin du congrès national du Snuipp-FSU qui se tenait à Mulhouse du 13 au 17 juin 2022, nous pouvons lire « Les sections du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont porté des revendications spécifiques - **que la langue régionale soit l'alsacien et non l'allemand - de façon à freiner le développement du bilinguisme...** ». La logique est implacable : **déconstruire** l'enseignement de l'allemand au profit soi-disant de l'alsacien, enseignement pour lequel on n'aurait, dans l'état actuel des choses, ni le personnel ni les outils pédagogiques et peut-être bien pas de demande sociale ou alors très peu. Ce que les locaux de l'étape du syndicat savent très bien. **Pour donc au final ne rien avoir du tout** et aligner l'Alsace sur le Berry où rien ne se fait en matière de langue régionale berrichonne. **La logique est jacobine : faire rentrer l'Alsace dans le rang** selon le principe : tout le monde il est beau, tout le monde est pareil. On ne veut voir qu'une tête. On ne veut voir que des clones. **La logique est aussi antigermanique** au temps de l'amitié franco-allemande ?! Le jacobin est-il un nationaliste qui s'ignore ? D'autres en sont-ils les idiots utiles ?

Revenons à l'hexagone. Cela reviendrait pour la Saintonge qui parle saintongeais dialecte de la langue d'oïl **à se soustraire du standard français et de la francophonie,** idem pour le Poitou qui parle poitevin, idem pour nos Welches d'Aubure qui parlent roman lorrain...Le

[21] Qui pour beaucoup d'entre eux ont de toute façon, en raison des l'état des choses linguistiques, **perdu le contact** avec la culture allemande et sa part alsacienne en particulier. On pourrait dire qu'ils en ont été **désappropriés** sans le savoir ?

français est d'abord un dialecte de la langue d'oïl dont il est d'abord devenu le standard, et s'est imposé ensuite comme standard à un ensemble devenu francophone.

Si l'allemand n'est pas menacé d'extinction dans l'ensemble germanophone. **Il l'est en Alsace, aussi bien pour ce qui concerne la forme standard que les formes dialectales.** La germanophonie collective alsacienne sera ou ne sera pas, mais si elle doit être, ce ne sera qu'en bloc, c'est-à-dire dans ses deux expressions, dans ses deux phonies, la standard et la dialectale. On assurera la survie des dialectes, de l'alsacien, qu'en assurant la survie en Alsace de la germanophonie.

Quittons à nouveau un peu l'hexagone. Peut-on considérer que les enfants Suisses qui ont l'alémanique comme langue vernaculaire ou usuelle et qui apprennent le standard allemand à l'école sont de ce fait **germanophones**, c'est-à-dire locuteurs de langue allemande ? Idem pour les petits « Vorarlbergeois » ? Si c'est oui, en vertu de quoi cela ne serait-il **pas le cas des petits Alsaciens** qui apprennent l'allemand standard dans les écoles d'Alsace ? De ce point de vue, il est permis de considérer que l'Alsace a été, est germanophone, tout en étant aussi francophone.

Revenons dans l'hexagone et plus particulièrement en Alsace et à Albert Schweitzer qui a écrit (Traduction) *« L'allemand est ma langue maternelle, car le dialecte dans lequel je suis linguistiquement enraciné est allemand »*[22].

Ce qui était évident pour Schweitzer **ne l'est plus véritablement** de nos jours pour nombre d'Alsaciennes et d'Alsaciens. Le présent ouvrage tend **à expliquer pourquoi les choses sont ainsi.** La principale relève **de la psycho-sociolinguistique,** à savoir d'un anti-germanisme inscrit dans les esprits suite à l'annexion nazie par le mainstream, c'est-à-dire par **le courant de pensée des décennies d'après-guerre.** En Alsace, cet anti-germanisme était tourné contre une part de soi-même et a engendré le rejet de la langue allemande selon une équation : mauvaise Allemagne = mauvaise langue.

En pleine crise identitaire et n'ayant plus le pinceau en main, de victimes, les Alsaciens étaient devenus complices. L'épreuve **les a rendus vulnérables**, mais l'épreuve n'est (ne doit être) qu'un passage. Les actes à venir nous diront si les blessures ont transformé les Alsaciens et les ont rendus plus forts, **s'ils réhabiliteront pleinement** la langue allemande comme étant un des éléments de leur identité et s'ils ouvriront les yeux sur ce que leur vie d'Alsaciens peut avoir de bon ou **s'ils resteront dans l'incapacité** à rentrer en possession de ce qu'ils ont en grande partie perdur. « Survivre aux épreuves et la meilleure façon de faire ses preuves. » (Saint-Exupéry).

Renoncer à l'avenir à l'élément allemand standard de la langue régionale au profit du seul dialecte et d'un bilinguisme français-langue alsacienne **reviendrait à s'aliéner** un long et riche passé et **à renoncer à l'avenir au potentiel** que confère la maîtrise de cette grande langue de culture et à **installer des barrières linguistiques** là où elles n'ont jamais existé. Le Rhin n'a jamais été une frontière linguistique et culturelle. Il est en bonne voie de le devenir. *« Der Rhein war noch nie so tief ! »*[23] Est-ce raisonnable ? **Faut-il donner satisfaction à ceux qui ont voulu cela et reproduire le modèle imposé ?**

[22] „Deutsch ist mir Muttersprache, weil der Dialekt, in dem ich sprachlich verwurzle Deutsch ist."
[23] Le Rhin n'a jamais été aussi profond !

Le jour où les Alsaciennes et les Alsaciens **oseraient à nouveau** se réclamer, à côté d'être de langue française, d'être aussi de langue allemande, **ils auront résolu la moitié de leur problème** linguistique. Il leur restera plus qu'à se confronter à la vision jacobine de la chose linguistique française ! Deux preuves à faire, sauf à se contenter de la choucroute, des coiffes, des cigognes, des colombages... et d'un peu de dialecte.

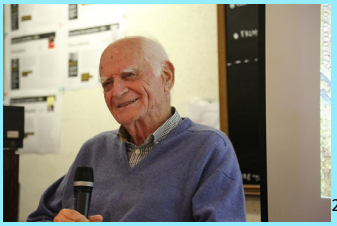 [24]

"Un pays qui perd sa langue perd sa culture ; un pays qui perd sa culture perd son identité ; un pays qui perd son identité n'existe plus. C'est la plus grande catastrophe qui puisse lui arriver." (Michel Serres - Défense et illustration de la langue française aujourd'hui, 2018)

[24] https://commons.wikimedia.org/wiki/File:16_Michel_Serres_librairie_Dialogues_30_octobre_2014.JPG

Eine Zukunft für die Zweisprachigkeit im Elsass!

Wenn die Zweisprachigkeit im Elsass eine Zukunft haben soll und wenn die elsässische Identität (wieder) Kohärenz und Bedeutung erlangen soll, dann ist eine Arbeit zur Reformierung bestimmter Auffassungen, zur (Re-)Konstruktion von Symbolen und Emblemen der Identität, aber auch, und vielleicht vor allem, zur Veränderung bestimmter mentaler Vorstellungen erforderlich. Und wer vorgibt, sich für eine zweisprachige Sprachpolitik einsetzen zu wollen, kommt um eine solche Arbeit nicht herum und muss sie vor allem im Rahmen der Sozialisation ansiedeln. Zweisprachigkeit und elsässische Identität sind eng miteinander verbunden.

I. Sprachpolitik

Hierbei handelt es sich um politische Maßnahmen, die eine sprachliche Situation beeinflussen oder beeinflussen sollen. Sie können ●die Sprachen selbst (Erstellung und/oder Anerkennung von Wörterbüchern, Grammatiken ...), ● ihren Status (offizielle oder nicht offizielle Sprache) ● und ihren Erwerb betreffen (diese Maßnahme kann verschiedene Ziele verfolgen, indem sie Möglichkeiten und Anreize schafft: den Erwerb einer Sprache einfach als Zweitsprache, das kollektive Wiedererlernen einer Sprache, die nicht mehr verwendet wird, oder die Beibehaltung einer Sprache, deren Sprecherzahl sinkt.

Um erfolgreich zu sein, muss eine Sprachpolitik das doppelte und wechselseitige Ziel verfolgen, die Zahl der Sprecher zu erhöhen und den Sprachgebrauch zu steigern. Um dies zu erreichen, muss sie sich auf einen angemessenen Rechtsrahmen, auf eine Sprachplanung, auf menschliche Ressourcen, auf wirtschaftliche Ressourcen und schließlich auf eine gesellschaftliche Nachfrage stützen können. Um die soziale Nachfrage hervorzubringen und zu stärken, bedarf es sowohl eines starken Sprachangebots als auch einer positivierenden Erzählung, auf die sich die militante Basis und die herrschende Klasse einigen können.

II. Politik der Wiederbelebung

Eine Politik zur Wiederbelebung der Regionalsprache sollte berücksichtigen, dass sich nicht alles in der Schule abspielt . Die Schule kann und muss eine Sprachkompetenz entwickeln. Aber die Sprache wiederbeleben zu wollen, kann nicht erreicht werden, ohne ihr einen sozialen und kulturellen Gebrauch zu ermöglichen und ihr durch ihre Verwendung durch die Institutionen Prestige zu verleihen. Dies setzt auch einen politischen und öffentlichen Diskurs der "Neupositivierung" ihr gegenüber voraus. Und da die Weitergabe kaum noch von den Eltern an die Kinder erfolgt, muss sie von der Allgemeinheit übernommen werden, indem ein Sprachbad vom frühesten Kindesalter an organisiert wird, z. B. in kommunalen Kindertagesstätten. Eine umfassende Sprachenpolitik setzt auch voraus, dass die Gemeinde eine weitgehend offene, operative und überwachende Struktur einrichtet.

Das Schicksal der Sprachen liegt immer in den Händen der Gebietskörperschaften. Sie sind es, die über ihr Schicksal entscheiden. Entweder fördern sie eine oder mehrere Sprachen, oder sie verlieren das Interesse an ihnen oder verurteilen sie sogar zur Nichtexistenz. In dem Stadium, in dem sich die Beherrschung und der Gebrauch der Regionalsprache befinden, sei es das Standarddeutsch oder die elsässischen Dialekte, ist eine umfassende Politik der Wiederbelebung für die Gemeinschaft mehr denn je erforderlich, und zwar nach einem Dreiklang: Kompetenz, Vermittlung und Gebrauch.

Welches Elsass wollen wir für die Zukunft? Ein Elsass, das sich kollektiv auf die französische Einsprachigkeit zurückzieht, so reich sie auch sein mag, ein Elsass, das zwar zweisprachig ist, aber eine Zweisprachigkeit zwischen französischer Sprache und "elsässischer Sprache" aufweist, die sich zwischen Vogesen und Rhein einklemmt, oder ein Elsass, das voll und ganz an dem es umgebenden französisch- und deutschsprachigen Raum teilhat, wie es im Laufe der Geschichte der Fall war und wie es die Zukunft erfordert, wenn man ein soziales, kulturelles und wirtschaftliches Zusammenleben auf beiden Seiten des Rheins aufbauen, die nationalen Wahrnehmungen der sprachlichen Angelegenheit überwinden und die Ressourcen an sozialem Kapital nutzen will, die dies mit sich bringen würde.

Beim Aufbau einer kollektiven Zweisprachigkeit im Elsass ist viel Zeit verloren gegangen. Außerdem hat sich mittlerweile eine große Zahl von Menschen aus anderen Regionen Frankreichs oder der Welt im Elsass niedergelassen. Gehen wir also von einer Stufe von 30 % Zweisprachigkeit in Schule, Gesellschaft, Kultur und Verwaltung aus, die in den nächsten fünf Jahren zu erwarten ist. Diese Stufe stellt das Niveau der kollektiven Zweisprachigkeit dar, das für das Fortbestehen der Regionalsprache erforderlich ist, und ist die notwendige Grundlage für eine breitere Entwicklung in der Zukunft.

III.Zweisprachigkeit und Identität

Wenn man die Zahl der Sprecher erhöhen und eine kollektive Zweisprachigkeit aufbauen wollte, würden die derzeitigen Maßnahmen nicht ausreichen. Was heute getan wird, dient im Dialekt vor allem dazu, die vorhandenen Sprecher teilweise zu befriedigen, viele aus Spaß, und im Standarddeutsch dazu, einen Teil der Eltern zufrieden zu stellen, die ihre Kinder in paritätischen zweisprachigen Klassen einschulen möchten, übrigens nur einen Teil und ohne die Frage nach der erreichten Sprachkompetenz zu stellen. In diesem Bereich war die Nachfrage immer größer als das Angebot. Um zu einer kollektiven Zweisprachigkeit zu gelangen und damit die Elsässerinnen und Elsässer von den zahlreichen Vorteilen profitieren zu lassen, die sich daraus ergeben, müsste eine Politik entwickelt werden, die in ihren Zielen und Ergebnissen viel ehrgeiziger ist, und die finanziellen Verpflichtungen müssten deutlich erhöht werden.

Im Vorfeld müsste man davon überzeugt sein, dass eine kollektive Zweisprachigkeit möglich ist, die es jedem ermöglicht, die Sprache seiner Wahl in den sozialen und kulturellen Beziehungen zu verwenden, ohne einer anderen zu schaden, und man müsste dies für das Elsass wollen. Es bleibt das Problem einer französischen Identität, die weit weniger einer offenen und vielfältigen "Francitude" entspricht, die auf einer pluralistischen Kultur beruht, als vielmehr einer zurückgezogenen und geschlossenen „Francité“, die hauptsächlich durch die Einzigartigkeit ihrer Sprache, ihrer Geschichte und ihrer Kultur definiert wird. Die französische Auffassung von nationaler Identität in die gewünschte Richtung zu entwickeln, ist eine riesige Baustelle und eine unabdingbare Voraussetzung dafür, dass die kollektive Zweisprachigkeit sein und existieren kann. Lassen Sie uns die Dinge am richtigen Ende angehen. Fordern wir aber schon jetzt wichtige Zugeständnisse im Rahmen des noch ausstehenden Rechts auf Differenzierung!

Seit Jahrzehnten werden unbestreitbar Maßnahmen zur Förderung der Regionalsprache, sei es Standarddeutsch oder Dialektdeutsch, ergriffen, insbesondere über die öffentlichen und gemeinnützigen Schulen oder das „Sprochàmt“ (Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle. Die Gebietskörperschaften investieren rund 3 Millionen Euro in die Förderung

der Regionalsprache in den Schulen. Und das Amt erhält jedes Jahr mehrere Hunderttausend Euro. Das ist nicht wenig. Aber ist das genug im Vergleich zu dem, was getan werden müsste, wenn man wirklich das Überleben einer mittlerweile sehr bedrohten Sprache im Elsass sichern wollte?

Als Erstes müsste die elsässische Identität überdacht werden. Kollektive Identitäten sind nämlich Konstruktionen, die aufgrund einer von der Gemeinschaft, in diesem Fall dem Staat und den regionalen, departementalen und kommunalen Gebietskörperschaften, festgelegten Identitätsstrategie realisiert werden. Diese Konstruktionen werden mit dem Ziel errichtet, "WIR" zu machen, ein charakteristisches und kennzeichnendes WIR. Sie existieren nicht an sich. Sie werden vorgestellt und repräsentiert. Diese Konstruktion erfolgt weitgehend durch die Sozialisation in Abhängigkeit von einer Identitätsstrategie, insbesondere in der Schule und in den Medien. Welche Identität will man und welche nicht? So entscheidet man sich für eine Identität, die auf Einheit in der Uniformität beruht, die man auch als "Gleichheit" bezeichnen kann, oder für eine Identität, die auf Einheit in der Vielfalt beruht.

Einige Körperschaften verfügen über die Befugnisse und Mittel, die ihren Wünschen entsprechen, andere, oftmals untergeordnete Körperschaften, verfügen nicht oder nur teilweise über diese Befugnisse. Dies gilt für die elsässischen Gebietskörperschaften, die nicht wirklich über die Befugnisse verfügen, die es ihnen ermöglichen würden, eine elsässische Identität zu entfalten, die wirklich reich an all ihren historischen Komponenten ist, ohne Diskriminierung oder Stigmatisierung, oder die notwendig wären, um sich in dem Raum, in dem sich das Elsass heute befindet, voll zu entfalten und um daraus vollen Nutzen ziehen zu können. Aber wollen diese Gebietskörperschaften das auch? Der Verzicht entsteht oft aus der Unmöglichkeit.

Die Identitätsstrategie des Staates ist wohlbekannt. Wir haben gesehen, dass seine Philosophie in Bezug auf die Regionalsprachen nicht gerade von Enthusiasmus geprägt ist und er eher dazu neigt, den Mindestdienst zu leisten. Aber welche ist die der Gebietskörperschaften? Welche Strategie für welche Identität verfolgen sie? Wird das Thema Identität in ihren politischen Gremien überhaupt diskutiert?

Wie groß ist der Anteil an Mitläufertum, um nicht von oben herab zu missfallen, und wie groß ist der Anteil an Eigeninitiative? In einer Demokratie ist das, was nicht ausdrücklich verboten ist, erlaubt. Es gibt also einen regelrechten Boulevard, der ihnen offen steht. Auch wenn sie keine normative Macht haben, hätten sie dennoch erhebliche Möglichkeiten, Initiativen zu ergreifen, von denen einige nur geringe Kosten verursachen. Sie könnten also in ihrem Angebot weiter gehen. Wenn man bedenkt, dass der Anteil ihres Budgets, der der Förderung der Regionalsprache und -kultur gewidmet ist, im Durchschnitt nicht mehr als 1 % beträgt, hat man eine erste Antwort.

Warum tun sie es nicht? Das haben wir gesehen. Einerseits gibt es einen wenig günstigen nationalen Mainstream und andererseits eine elsässische Identität, die zwar nach all ihren Bestandteilen definiert werden muss, aber für viele Volksvertreter ein Problem darstellt, nämlich das des Antigermanismus, d. h. der Anerkennung des deutschen Anteils der elsässischen Identität. Die Elsässer, Bretonen, Korsen und viele andere stoßen in der Dialektik nationale Identität - regionale Identität auf das gleiche Problem. Die Elsässer leiden, wie wir gesehen haben, unter zwei zusätzlichen Schichten: der eines französischen Antigermanismus, der in Zeiten der deutsch-französischen Freundschaft anachronistisch ist, und der eines posttraumatischen elsässischen Antigermanismus, der sich gegen sich selbst richtet.

Damit die Regionalsprache (Standarddeutsch und elsässische Dialekte) in der elsässischen Gesellschaft überleben kann, muss sie in der Schule, in der Kultur, in der Verwaltung, in der Wirtschaft und im sozialen Bereich (mit Ausnahme dessen, was wirklich hoheitlich sein muss) existieren können. Dies ist eine *conditio sine qua non*. Alles andere wird nicht ausreichen. Die elsässische Gemeinschaft muss also eine dreifache Arbeit leisten: die Definition einer enthemmten Identitätsstrategie, die Erlangung der notwendigen Freiheiten - um etwas zu tun - und die Arbeit des Tuns. Es wäre bereits jetzt angebracht, die oben genannte Existenz in Höhe von 30 % zu sichern. Diese Quote ist sowohl das notwendige Minimum, um ein kurzfristiges Überleben zu sichern, als auch die nützliche Grundlage für eine zukünftige Vollbeschäftigung.

IV. Eine unzureichend berücksichtigte Investitionsrendite

Es ist offensichtlich, dass eine Politik zur Förderung der Regionalsprache und -kultur mit Kosten verbunden ist. Es muss jedoch betont werden, dass viele Maßnahmen, die unter das Symbol fallen, praktisch keine zusätzlichen Kosten verursachen. Dies gilt beispielsweise für eine Rede auch in der Öffentlichkeit oder einen Artikel in der Regionalsprache. Was den Unterricht betrifft, so ist anzumerken, dass die Zweisprachigkeit kaum zusätzliche Personalkosten verursacht, da es keine zusätzlichen Schulstunden gibt. Es ist auch nicht nötig, im Sport einen französischen und einen deutschen Ball zu spielen...

Die Zweisprachigkeit ist in erster Linie eine organisatorische Investition, die einen sehr hohen Return on Investment hat, sowohl auf persönlicher als auch auf kollektiver Ebene, sowohl auf der Ebene der persönlichen als auch der wirtschaftlichen Beziehungen und sowohl auf der Ebene des wirtschaftlichen als auch des sozialen Kapitals, unabhängig davon, ob es sich um das Elsass oder ganz Frankreich handelt. Wenn die Investitionsrendite ein starkes Argument für die Befürworter der Zweisprachigkeit ist, sollte sie die Gegner der Zweisprachigkeit dazu veranlassen, über die Potenziale, die sie den Elsässerinnen und Elsässern vorenthalten, über die enorme Verschwendung, die sie damit anrichten, und über die Verantwortung, die sie damit übernehmen, nachzudenken.

V. Die Elsässer würden es nicht wollen

Äußerungen, die sowohl von gewählten Volksvertretern als auch von einfachen Bürgern getätigt wurden. Die Elsässer würden ihre Sprache nicht mehr wollen. Aber hat man ihnen diese Frage überhaupt gestellt? Gehen wir ein paar Jahrzehnte zurück. Es wäre überraschend gewesen, wenn eine Bevölkerung, die ihre Sprache in vollem Umfang nutzte, auf die Frage, ob sie auf ihre Sprache verzichten wolle, positiv geantwortet hätte. Lassen Sie uns über den Sprachmarkt sprechen, da es einen Sprachmarkt gibt. Wie groß ist das Sprachangebot im Elsass? Wie groß ist die Nachfrage nach Sprachen? Inwieweit ist die Nachfrage durch das Angebot bedingt.

Wenn das Produkt nicht vorhanden ist, gibt es natürlich auch kein Angebot. Wenn das Produkt abgewertet ist und es keine Möglichkeit gibt, es voll zu nutzen, gilt das Gleiche für die Nachfrage. Einem unvollkommenen Produkt entspricht eine geringe oder nicht vorhandene Nachfrage. Als uns ein Regionalpräsident einmal sagte, ja für die Zweisprachigkeit, aber die Elsässer wollen sie nicht. Wie viel davon war Verzicht, ein Problem beim Schopf zu packen und darauf hinzuarbeiten, dass die Nachfrage entsteht, indem man insbesondere eine Debatte organisiert und mehr Angebote macht? Wie viel davon war die Anpassung an den Mainstream und die Weigerung, um ein Thema zu kämpfen, das sich

bei Wahlen kaum auszahlt, in den oberen Etagen eher unbeliebt ist und der Karriere schaden könnte?

Wie dem auch sei, die Elsässer hätten die Zweisprachigkeit gewollt, wenn ihnen ein Sprachangebot gemacht worden wäre, das zu einer schulischen, sozialen und kulturellen Existenz der Regionalsprache geführt hätte, nachdem sie diese in ihrer Identität "repositiviert" hatten. Sie würden ihn auch heute noch wollen, wenn ihnen die Vorteile der Zweisprachigkeit kollektiv präsentiert würden und wenn im Vorfeld eine kollektive Arbeit an der elsässischen Identität geleistet würde. Aber es war der Sprachwandel und nicht der Bilingualismus, der programmiert wurde und der immer noch am Werk ist.

Siehe auch : Perspektiven für die Zweisprachigkeit im Elsass : **https://www.fab.alsace/wp-content/uploads/2022/03/Perspectives-pour-le-bilinguisme-en-Alsace-de-Melo.pdf .** Dort finden Sie die folgenden Kapitel:

A. Der Sprachenstreit
B. Die Co-Existenz ermöglichen, eine individuelle Pflicht, eine kollektive Verantwortung, ein hohes Gut: in die Debatte eingebrachte Begründungen
C. Hilf dir selbst, dann hilft dir Gott
D. Welche ist nun die regionale Sprache des Elsass
E. Zum Abschluss : Morgen? /Die verlorenen Kämpfe sind die, die wir nicht gekämpft haben

Dessin de Roland Peuckert
Zeichnung von Roland Peuckert

Alignement linguistique

D'une prédominance de l'allemand, d'un relatif bilinguisme entre 1918 et 1940, l'Alsace est passée à un quasi monolinguisme depuis 1945. L'alignement linguistique et culturel organisé et construit, en particulier depuis 1945 produit son effet, *die Entfremdung* qui est aussi un déracinement ou aliénation. Des générations d'Alsaciennes et Alsaciens ont été désappropriées de ce que la région peut offrir de son riche passé et de ce qu'un environnement linguistique et culturel alsacien et rhénan peut offrir comme potentialités. Leur a-t-on transmis les riches heures de l'histoire de l'Alsace ? Leur a-t-on permis de travailler les grandes œuvres de la littérature alsacienne ? Leur a-t-on enseigné de l'histoire linguistique et de l'histoire des langues d'Alsace ? Maîtrisent-ils la langue allemande ? Ont-ils lu Luther, Goethe, Marx, Freud, mais aussi les Alsaciens René Schickele, Ernst Stadler, Albert Schweitzer, André Weckmann… Marcel Jacob[25] dans le texte comme pouvaient le faire leurs parents ou grands-parents ? Lisent-ils ou sont-ils en mesure de le faire, les journaux allemands, suisses ou autrichiens[26]. Partagent-ils la culture moderne et/ou populaire de leurs voisins ?

Toutes choses qui seraient normales dans un État qui assurerait la promotion de sa propre diversité et dans une Région qui pourrait mettre en œuvre sa propre construction identitaire. La réponse aux questions est évidente, à part quelques exceptions, c'est non ! *Der Rhein war noch nie so tief !* (Le Rhin n'a jamais été aussi profond). La grande majorité des Alsaciennes et des Alsaciens est déconnectée ; non seulement du monde germanophone, mais aussi et surtout de leur propre monde. Bien des choses qui ont fait l'Alsace, qui devraient faire l'Alsace, leur sont devenues étrangères, à commencer par la langue allemande, leur langue première. Pour paraphraser Simone Weil : la perte collective du passé a été la plus grande tragédie alsacienne. Les Alsaciens ont jeté le leur comme quand on jetterait un bébé avec l'eau du bain[27].

Livrés à eux-mêmes dans une double contrainte ou *double bind,* aimer la France sans faille et pour cela devoir rejeter une part d'Alsace qu'il faudrait pourtant continuer à aimer telle qu'elle est ou devrait être, ils ont las de l'ingérable, courbé l'échine, renoncé et fait avec l'alignement. Sans passé et donc sans pressentiments d'avenir, ils vivent à vrai dire tous sur un champ de ruine linguistique et culturel. Beaucoup n'en ont pas conscience. On ne peut ressentir comme étant perdue, une chose que l'on n'a pas possédée. Beaucoup n'ont pas conscience non plus de l'énorme gâchis en capital social[28] que cela représente. Et dans une posture *Postfaktisch* (post-factuelle) et reproduisant le modèle imposé, certains déclarent la langue et la culture allemandes étrangères à l'Alsace. D'autres s'accrochent à ce qui survit sous la couche, dans le permafrost alsacien, notamment un dialecte bien un peu appauvri qualitativement et quantitativement, appelé de plus en plus, par souci de surcompensation ou de suroffre, langue alsacienne[29].

---

[25] Marcel Jacob est le dernier romancier alsacien en langue allemande (standard) à avoir connu un succès de librairie dans les années 1950

[26] Ont-ils seulement l'idée de s'abonner au cahier allemand des DNA et de l'Alsace

[27] Simone Weil : " La perte du passé, collective ou individuelle, est la plus grande tragédie humaine et nous avons jeté le nôtre comme un enfant déchire une rose..."

[28] En sociologie : ensemble des relations sociales et réseaux sociaux relatif à une personne ou une entité. (https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/capital-social/)

[29] Qui dit langue alsacienne, ne doit-il pas aussi dire langue badoise, langue suisse, langue voralbergeoise, à moins que les Badois parlant la même langue, parlent la langue alsacienne… Mes parents, grands-parents et arrière-grands-parents disaient Ditsch lorsqu'ils évoquaient la langue qu'ils parlaient ou écrivaient !

Certes, la mutation linguistique ne prive pas les Alsaciennes et les Alsaciens de communication. Changer de langue n'empêche pas la communication. Ce que la mutation opère, c'est la perte de l'Hinterland culturel de la langue, la perte de la culture que véhiculait cette langue, la langue étant elle-même une culture, la perte d'une certaine vision du monde, des gens et des choses, la perte aussi du lien entre locuteurs et d'une part de leur identité collective, du « Nous-qui –parlons-telle-langue », la perte enfin de la possibilité de faire se rencontrer et se féconder ici deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande, et de remplir le fier devoir historique que des intellectuels alsaciens avaient souhaité pouvoir être rempli par l'Alsace, celui d'être un pont entre deux grands pays pour leur propre et réciproque profit.

Si Claude Vigée a pu écrire que les Alsaciens ont été à la fois victimes et complices d'une politique assimilationniste, c'est vrai, mais leur complicité n'a-t-elle pas été construite par l'exploitation jacobine d'une situation posttraumatique[30] et surtout par l'absence quasi totale de débat ? Un peuple n'abandonne jamais volontairement ou consciemment sa langue. Les Alsaciens sont restés livrés à eux-mêmes quant aux tenants et aboutissants d'une politique linguistique et culturelle appliquée depuis 1945. Sans travail en commun, chacun a développé sa propre représentation mentale. L'isolement de chacune dans la masse des représentations a empêché que se dégagent un consensus, une sorte de métarécit, une sorte de roman régional. L'inexistence de ce dernier est aussi à l'origine de la quasi-absence d'une revendication commune ou collective. Tout se tient. Ont été complices celles et ceux qui savaient ce qu'ils faisaient, à savoir créer les conditions d'une mutation linguistique et culturelle au détriment du bilinguisme et des cultures sur lesquelles il ouvre et qu'il permet de vivre.

Dessin de Roland Peuckert
Zeichnung von Roland Peuckert

[30] La période qui a suivi le traumatisme de l'annexion de l'Alsace au IIIe Reich peut être qualifiée de posttraumatique, période au cours de laquelle, des décennies durant, l'Alsace a connu une forte crise identitaire se traduisant par retournement contre soi-même, stratégie d'évitement, refoulement, forte suggestibilité…

Les avantages du bilinguisme

Le bilinguisme présente un grand nombre d'avantages. Il ne présente d'inconvénient majeur que pour celles et de ceux qui revendiquent une définition jacobine, pour ne pas dire nationaliste de l'identité française, une nation se définissant par l'unicité de la langue, de la culture et de l'histoire, autrement dit comme une ethnie. Une nation, une langue, fermez le ban ! Le concept postnational d'union dans la diversité, non seulement leur est étranger, il est à leurs yeux source de crime de lèse nation française. En raison des nombreux avantages qu'il présente, le bilinguisme constitue un véritable capital social alsacien, un capital qui reste à recapitaliser…
Parmi les nombreux avantages que présente le bilinguisme, retenons-en trois :

1. Bilinguisme et intelligence

L'enseignement précoce de deux langues est un facteur déterminant de développement des capacités intellectuelles de l'enfant et constitue une source de motivations pour l'acquisition de nouvelles connaissances. Il dédouble les perceptions et les codes de lecture du réel et permet, par là même, une ouverture d'esprit bien plus grande. Il favorise les processus cognitifs comme la mémoire, la planification, la flexibilité mentale ou l'attention.

Par le jeu de la contrastivité, l'enfant améliore sa langue première et développe des capacités pour l'apprentissage d'une troisième langue, voire d'une quatrième. En faisant correspondre plusieurs signifiants à un seul signifié, le bilinguisme facilite la capacité d'abstraction et de conceptualisation de l'enfant. Il permet de développer des facilités d'adaptation précoces, de développer une attention plus sélective d'où une meilleure concentration. Les bilingues sont plus performants dans les tâches de planification et de résolution de problèmes. Tout enfant peut raisonnablement devenir bilingue. Et l'enseignement bilingue, parce qu'il dédouble aussi un champ de connaissance et un champ d'expression et de communication, profite plus particulièrement aux enfants issus d'un milieu défavorisé et aux enfants en difficulté affective ou psychologique.

2. Bilinguisme et économie

Sur un marché linguistique et sur un marché du travail de plus en plus ouvert sur des réalités et des interdépendances économiques rhénanes, européennes et mondiales, le bilinguisme apporte une réponse à tous ceux qui se sentent limités dans leurs capacités de rayonner économiquement et commercialement et dans leurs capacités de communication et de promotion professionnelles. Voir aussi le paragraphe Continuum économique.

3. Bilinguisme et langue, culture, histoire et identité

Le bilinguisme présente l'avantage pour ce qui concerne l'Alsace de valoriser la langue régionale, en ce qu'il lui confère une reconnaissance et une existence sociale. Il met fin à sa discrimination, comme au rapport conflictuel entre les langues nationale et régionale, et instaure une coexistence assumée, juste et justifiée de celles-ci. Le bilinguisme français-allemand constitue une excellente base pour l'apprentissage d'autres langues romanes (espagnol, italien…) et pour d'autres langues germaniques (anglais, néerlandais, suédois…). C'est aussi un apprentissage de la différence, du respect de l'autre et de la tolérance. Il ne fait pas de doute que le bilinguisme ne peut être que profitable à ceux qui en bénéficient, en premier lieu, parce qu'il apporte sa contribution à un renforcement de l'identité culturelle propre, à une approche de la différence culturelle et, ce faisant, à créer les conditions du dialogue interculturel. En effet, la perception des différentes identités nécessite une conscience positive de soi-même. La reconnaissance obtenue, qui génère de l'estime et du

respect de soi, est un préalable à la reconnaissance accordée ou à l'estime et au respect de l'autre. Qui ne connaît pas ce qui lui est propre ne peut pas reconnaître l'altérité et encore moins l'apprécier. La démarche d'ouverture à l'autre génère un regard « ré-identifiant » sur soi-même et dans la confrontation à l'autre nous sommes aussi confrontés, renvoyés, à nous-mêmes. Respecter pour se faire respecter.

Quand on apprend une nouvelle langue, on apprend aussi le système de pensée et la culture inhérente qui lui sont propres. Le bilinguisme, parce qu'il construit une culture bilingue, est à la fois réappropriation et partage d'une culture. Il a un effet correcteur sur la déculturation. Il favorise la maîtrise de nouveaux comportements sociologiques et culturels et une nouvelle interprétation de la réalité et de l'expérience, comme il favorise l'enracinement et l'ouverture, c'est-à-dire l'épanouissement d'une culture enracinée dans la région et tournée vers l'universel, d'une culture qui puise à plusieurs sources et d'une culture de synthèse.

Une autre conception de la chose linguistique
Eine andere Auffassung von sprachlicher Sache

31

Billets de Banque suisses rédigés en allemand, en français, en italien et en rhéto-roman

Schweizer Banknoten, die in Deutsch, Französisch, Italienisch und Rätoromanisch abgefasst sind

[31] Par Regulator974 — Travail personnel, CC BY-SA 3.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=22039665

Bilinguisme collectif alsacien
Du déclin au renouveau

Pour que la langue régionale (allemand standard et dialectes d'Alsace) **puisse survivre** dans la société alsacienne, elle doit pouvoir y bénéficier **d'une existence scolaire, culturelle, administrative, économique, médiatique, cultuelle et sociale** (à l'exclusion de ce qui doit être véritablement régalien[32]). C'est une condition *sine qua non.* **Tout le reste n'y suffira pas.** Il y a donc un triple travail à mener par la collectivité alsacienne, celui de la définition d'une **stratégie identitaire désinhibée,** celui d'obtenir **les libertés nécessaires** -pour faire- et celui du **faire.** Il conviendrait d'ores et déjà d'assurer les existences énoncées ci-dessus **à hauteur de 30 %.** Ce taux est à la fois le minimum nécessaire pour assurer une survie à court terme et la base utile pour un plein emploi futur.

L'individu, généralement l'enfant, **ne choisit pas sa langue première.** Elle lui est imposée au travers de **la socialisation** anticipée, primaire et secondaire, c'est-à-dire par l'environnement psycho et sociolinguistique, familial, scolaire et social.

Une langue existe **par la pratique qu'en font ses usagers**. Cette pratique répond à un besoin individuel et social, **une demande** de langue, et s'exerce au travers d'une fonctionnalité de la langue, **une offre** de langue. Demande et offre de langue présentent divers **domaines d'action,** domaine vernaculaire (privé, familial), domaine véhiculaire (usage courant de la vie sociale et économique), domaine référentiel (officiel, culturel, scolaire et identitaire) et domaine religieux (liturgie). Ce sont ces critères qui déterminent la rencontre entre la demande et l'offre de langue, c'est-à-dire **le marché linguistique.**

Pour faire changer de langue à une population, il faut faire intervenir plusieurs facteurs : **diminuer** le nombre de locuteurs et les fonctions de la langue dominée, **dévaluer** sa fonction identitaire et obtenir la légitimation de cette politique. Le changement de langue peut se faire par r**upture** (d'une génération à l'autre) ou de **façon continue** (par un lent processus d'absorption). Le changement est d'autant plus rapide que les deux phénomènes s'additionnent. C'est le cas en Alsace.

Si l'on voulait reconstruire le bilinguisme alsacien, il faudrait **prendre le chemin inverse** de celui **qui a conduit au déclin** de l'une de ses composantes, à savoir la langue allemande dans sa forme standard, comme dans sa forme dialectale.

La langue régionale a considérablement régressé et continue de régresser. Ce constat, pour navrant qu'il soit, **est indiscutable**. À l'origine de cette régression se trouvent plusieurs déficits dont la langue régionale a souffert et continue de souffrir, **déficit** de reconnaissance, **déficit** de sentiment identitaire, **déficit** de fonctionnalité ou d'utilité, **déficit** de relation entre dialectes et allemand standard, **déficit** de sentiment linguistique, **déficit** de sécurité linguistique, déficit de socialisation, **déficit** d'intégration.

Ces déficits ont été et sont encore largement **causés à la fois par des réalités objectives** (politique linguistique, loi fondamentale, statut des langues, école, média...) **et par des représentations mentales** (perceptions de la chose linguistique, culturelle et identitaire),

[32] On n'en est pas à demander par exemple qu'à l'armée française les ordres soient donnés en bretons, basque ... allemand. Que les jacobins soient rassurés.

largement formées par ces réalités, qu'elles renforcent à leur tour par les comportements qu'elles génèrent. À la longue, elles se sont installées **en habitus… alsacien**[33].

Si le bilinguisme doit avoir un avenir en Alsace, et si l'identité alsacienne doit (re)trouver cohérence et signification, alors un important **travail de réforme** de certaines conceptions, **de (re)construction** de symboles et d'emblèmes identitaires, mais aussi, et peut-être surtout, **de modification** de certaines représentations mentales s'impose. Et quiconque prétend vouloir œuvrer à une politique linguistique bilingue **ne peut faire l'économie** d'un tel travail et doit le situer principalement dans le cadre **de la communication et de la socialisation**. Bilinguisme et identité alsacienne sont étroitement liés.

S'agissant des déficits, il conviendrait de renverser les choses et de faire exactement l'inverse. Autrement dit, il s'agirait de créer des conditions favorables à une revivification de la langue régionale.

a. Du déficit au gain de reconnaissance officielle de la langue

Citons ici Pierre Bourdieu : *« Lorsque, à l'inverse, une langue jusque-là dominée accède au stade de langue officielle, elle subit une réévaluation qui a pour effet de modifier profondément la relation que ses utilisateurs entretiennent avec elle. ».* Nous le savons bien, l'Alsace n'est **pas prête à obtenir** (à demander ?) la co-officialité de sa langue régionale avec la langue française. Si déjà les collectivités politiques d'Alsace **reconnaissaient officiellement dans un acte** commun ou séparément, l'allemand dans sa forme standard et dans ses formes dialectales comme une langue d'Alsace, un grand pas serait fait en direction de la société alsacienne.

Elles n'innoveraient pas, puisque cette présentation de la langue régionale **figure dans la loi portant création de la CeA**, dans de nombreux textes (conventions, circulaires...) et aussi dans une charte appelée **charte des collectivités territoriales** d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale sur la base de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires adoptée notamment par les anciens conseils généraux du Haut et du Bas-Rhin, par l'ancien conseil régional d'Alsace et de grandes communes d'Alsace, ratification qui serait **à renouveler.**

b. Du déficit au gain de sentiment identitaire

Si la langue n'est pas toute l'identité d'une collectivité, parce qu'elle ne lui confère en réalité qu'une identité linguistique, elle **en participe** néanmoins grandement et **contribue** fortement au **sentiment d'appartenance**. Plus on voudra s'identifier à la collectivité qui utilise une certaine langue, plus on voudra connaître et pratiquer cette langue. La connaissance de la langue permet de s'identifier à la collectivité et la collectivité n'existe pas sans permettre l'identification. **Il n'y a pas d'identité sans identification.** L'identité n'est jamais donnée, transmise ou aboutie, car seul se déroule le processus inachevé et imaginé de l'identification.

[33] **L'habitus** désigne un ensemble de comportements psychologiques relativement stables et transposables, acquis par socialisation dans le but d'une adaptation à des valeurs et à des normes déterminées. C'est une sorte **d'inconscient social**.

On ne peut pas s'identifier à ce que l'on ne connaît pas ! Permettre la connaissance de la langue, c'est permettre l'identification à la collectivité qui la pratique. Inversement si l'on veut permettre l'identification à la collectivité il faut aussi **permettre la connaissance** de la langue qu'elle pratique. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne peut pas s'identifier à l'Alsace sans connaître la langue régionale. Il y a bien d'autres éléments identificatoires. Mais cela aide.

c. Du déficit au gain de fonctionnalité ou d'utilité

Pour ce faire, la langue régionale doit bénéficier **d'une véritable existence scolaire, sociale et culturelle.** D'une langue qui ne sert à rien, ou à pas grand-chose, il s'agit **de passer à une langue qui a une réelle utilité** et particulièrement **dans la sphère publique.** La libération doit être substituée au confinement linguistique.

d. Du déficit au gain de relation entre dialectes et allemand standard

Il s'agit de renouer les liens qui **se sont distendus** ces dernières décennies, entre la forme standard et les formes dialectales de la langue régionale. La première doit pouvoir retrouver un enracinement dans les secondes et les secondes doivent pouvoir **se ré-enraciner** dans la première. Le gain sera obtenu par **leur remise en réciprocité**. Il s'agit notamment de créer les conditions qui permettent **leur réassociation** afin que les dialectes puissent à nouveau **se nourrir** au standard et à la culture qu'il véhicule et connaître un **ré-enrichissement** lexical endogène dont ils ont été privés, notamment depuis que le standard a été évacué grandement de la vie scolaire, sociale et culturelle alsacienne.

Cette dissociation a d'abord conduit à **un appauvrissement qualitatif** des dialectes qui a lui-même contribué à **l'appauvrissement quantitatif** (moins de pratique). Le gain d'emploi de la forme standard **rejaillira** sur les formes dialectales de la langue régionale et réciproquement. Nous préconisons à ce sujet **que les dialectes soient associés à l'enseignement de l'allemand** standard dans une méthode qui reste à élaborer.

e. Du déficit au gain de sentiment linguistique

Une meilleure maîtrise et du standard et des dialectes contribuera à ne pas en douter à renforcer **l'image** que les Alsaciens se font de la langue régionale. Elle contribuera à mieux **percevoir** ce qui est correct ou approprié ou encore erroné ou inapproprié, c'est-à-dire à **surmonter** d'éventuelles gênes, à **renforcer** le sentiment linguistique et en conséquence **l'emploi** de la langue.

f. Du déficit au gain de sécurité linguistique

Le gain de sécurité linguistique s'obtient lorsque les locuteurs s'approprient l'idée que la langue qu'ils utilisent **est légitimée et valorisée par la société**. Là aussi une meilleure maîtrise renforce la sécurité linguistique et en conséquence l'emploi de la langue.

g. Du déficit au gain de socialisation

La socialisation est tantôt un processus visant à **transmettre** une culture tantôt un processus d'**intériorisation** qui naît de la confrontation avec l'altérité. Il n'est possible d'intérioriser que ce avec quoi on est **mis en relation**. Il importe donc d'augmenter sensiblement la confrontation

avec **la culture dite régionale** et partant avec **l'identité collective** alsacienne. Il importe de permettre une socialisation alsacienne.

h. Du déficit au gain d'intégration

L'individualisation croissante, la douce indifférence (*die süße Gleichgültigkeit*) comme principe, la disparition des formes familiales traditionnelles, l'explosion des attitudes de vie consuméristes, la fin des métarécits, l'évolution vers une société de l'expérience personnelle et de l'hédonisme, la dégradation de la culture du vivre ensemble et de la solidarité, ainsi que les nouvelles tendances de la pauvreté sont autant d'éléments qui contribuent à la désintégration et à la destruction de nos milieux de vie, alsaciens en l'occurrence, qui perdent de plus en plus leur soutien social. Si le sentiment d'appartenance et la volonté de vivre ensemble **se tarissent**, l'identité alsacienne ne peut que se tarir aussi. Il faut donc d'autant plus œuvrer à **un renforcement du lien social alsacien** et partant de l'identité alsacienne.

i. Conclusion

On ne fera pas les gains évoqués sans s'attaquer aux réalités objectives ou subjectives qui ont créé ces déficits ! La première des actions à mener, la plus importante et la plus incontournable, serait de la part de la classe dirigeante alsacienne de tenir un **discours de « repositivation »** de la chose linguistique alsacienne, **un discours,** nous nous répétons volontiers, appelant à la **résilience.** Il s'agirait d'appeler les Alsaciennes et les Alsaciens au *« Werde der du bist ! »,* c'est-à-dire à triompher sur toutes les inhibitions, sur tous les reniements, refoulements et fatalismes au profit d'un plein déploiement de leurs possibilités. Un discours aussi leur présentant ce qu'ils sont en train de perdre et/ou ont déjà perdu, et, **en contrepartie,** ce qu'ils pourraient gagner **en reconquérant et en se réappropriant** le bilinguisme.

Les Alsaciennes et les Alsaciens ont été laissés livrés à eux-mêmes quant à la question linguistique, **une question qui ne leur a jamais été véritablement posée.** Les choses ont été prises en main par ceux qui détenaient le pouvoir politique et médiatique, notamment après 1945. Jamais **un débat digne de ce nom** et renouvelé autour de l'avenir linguistique de l'Alsace n'a été conduit. Jamais on n'a demandé à Meyer Jules s'il était d'accord pour renoncer à sa langue première. **Profitant du désarroi** dans lequel se trouvait la population alsacienne à la fin du dernier conflit mondial, les faiseurs de politique linguistique ont **imposé la construction du monolinguisme,** non qu'il ne fût pas important que la langue française continue sa progression au niveau de sa connaissance et de sa pratique en Alsace, ce que nous critiquons, c'est **le renoncement imposé** au bilinguisme.

Si aujourd'hui **une véritable politique en faveur du bilinguisme** devait être mise en œuvre, le chantier serait énorme, tant de temps ayant été perdu. On ne le sait que de trop. Alors, soit on s'en donnera à la fois les objectifs et les moyens et pour cela il faudra mener **un ferme et long combat** au niveau du pouvoir central, tant les réticences de ce dernier sont grandes, et croire en **la fécondité d'un conflit démocratique dans lequel il faudra entrer,** soit on continuera à faire ce que l'on fait déjà et que l'on appelle politique de bilinguisme, mais qui n'en est pas une. Ce qui est fait se rapproche bien plus de soins palliatifs que de la mise en œuvre d'une large gamme **de soins curatifs** pour employer une métaphore médicale.

Grands témoins

Recteur Pierre Deyon

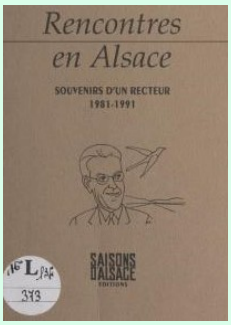

Le brillant universitaire, Pierre Deyon (1927-2002), a été Recteur de l'Académie de Strasbourg de 1981 à 1991. Son grand mérite est d'avoir engagé un profond dialogue avec des intellectuels alsaciens, les églises concordataires, les syndicats d'enseignants et évidemment le monde de l'éducation alsacien.

C'est sans doute en Alsace qu'il a pris conscience du fait régional en général et alsacien en particulier. Un jour en aparté lors d'une réunion, il nous disait que la France avait commis en Alsace des choses qui n'étaient pas dignes d'elle. Les historiens comprendront ce qu'il voulait dire. Son autre grand mérite est d'avoir organisé un large débat sur la place de la langue et de la culture régionales au sein de l'école d'Alsace. S'il a refusé d'ouvrir les premières classes bilingues paritaires français-allemand alors qu'une forte demande parentale se faisait jour, il a par contre proposé d'introduire le dialecte à l'école maternelle notamment et mis en place une option culturelle, appelée LCR, dans les collèges et les lycées.

Cette option qui se faisait essentiellement en langue française permettait aux élèves de s'initier à l'histoire et à la culture d'Alsace. Une première en France ! En proposant une définition de la langue régionale d'Alsace fondée sur les deux composantes de celle-ci, l'allemand standard et les dialectes d'Alsace, il a démontré sa grande connaissance de l'histoire linguistique et culturelle de l'Alsace et sa compréhension des enjeux géopolitiques, économiques et culturels présents et futurs. Il a clairement opté pour une Alsace ouverte et rayonnante à 360 degrés. Il lui a été reproché de considérer que les dialectes ne s'écrivaient pas. On ne peut que s'inscrire en faux contre cette assertion, car il connaissait, entre autres, les œuvres d'André Weckmann, d'Adrien Finck qu'il avait rencontrés à plusieurs reprises.

Définition retenue par Pierre Deyon **: « Il n'existe en effet qu'une seule définition scientifiquement correcte de la langue régionale en Alsace, ce sont les dialectes alsaciens dont l'expression écrite est l'allemand. L'allemand est donc une des langues régionales de France »** ("Le programme langue et culture régionales en Alsace/Bilan et perspectives", 1986).
En optant pour cette définition, il a démontré en homme de gauche qu'il n'avait pas été insensible aux contenus de la Plateforme dite de Sélestat réunissant les principaux courants de gauche alsaciens, plateforme qui suggérait la même définition. D'ailleurs, Pierre Deyon n'innovait pas. La définition en question obtenait déjà une large adhésion de la part d'importantes composantes de la société alsacienne (Conseil général du 67 et du 68, Conseil régional, partis, syndicats, Églises, Corps intermédiaires...). Il faut hélas constater que cette quasi-unanimité n'existe plus aujourd'hui. Quelques-unes des composantes évoquées se sont

mises en retrait sur la question identitaire alsacienne. Fatalisme ? Nouvelle génération déjà, très aliénée (entfremdet) ? Le fait qu'un haut fonctionnaire invitait à considérer l'allemand comme étant une langue de France démontrait, non seulement une grande connaissance des réalités, mais aussi une forme de courage politique qui fait souvent défaut aujourd'hui. En adoptant pour cette définition, il se mettait en première ligne avec celles et ceux qui invitaient à la résilience alsacienne.

Le Recteur Jean-Paul de Gaudemar poursuivra son œuvre et ouvrira les premières classes bilingues partiaires publiques et précisa en 1991 : « l'**allemand présente du point de vue éducatif la triple vertu d'être à la fois l'expression écrite et la langue de référence du dialecte, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion européenne et internationale. Enseigner l'allemand en Alsace participe ainsi d'une triple entreprise : soutien de la langue et de la culture régionales, enseignement précoce de langues vivantes, initiation à une culture européenne et internationale. »**

André Weckmann

[34]

André Weckmann (1924-2012) était à la fois un grand écrivain et un intellectuel engagé dans la défense et la promotion de la langue et de la culture régionales d'Alsace et aussi dans celle de l'écologie. C'était aussi un grand pédagogue. L'œuvre de l'écrivain est immense et de surcroît s'exprimant en dialecte, en allemand standard et en français, elle est triphonique. On ne peut qu'inviter à le lire et à le relire, toute son alsacianitude et tout son humanisme s'y retrouvent et ne peuvent qu'enrichir et émouvoir les Alsaciens que nous voulons continuer à être, « einsgewurzelt und weltoffen » (enracinés et ouverts au monde), comme il aimait à le dire. Il ne se considérait pas comme un écrivain trilingue. Pour lui allemand dialectal et allemand standard étaient deux faces d'une même médaille. Il a beaucoup contribué sur plusieurs terrains (Intellectuels chrétiens sociaux du FEC, commissions langue et culture opprimées du SGEN-CFDT, cercle René Schickele, Front culturel alsacien, Mouvement pour l'autogestion culturelle de l'Alsace...) à l'élaboration d'un projet global pour la langue et la culture régionales d'Alsace. Cette contribution reste hélas largement à mettre en œuvre...

[34] Par MlibFR — Travail personnel, CC BY-SA 3.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=29446461

Eugène Philipps

Eugène Philipps (1918-2018), psycholinguiste, pédagogue et conférencier, était un intellectuel engagé au service de l'identité alsacienne. Ce thème lui était sans doute le plus cher. Avec André Weckmann, il faisait la paire et se retrouvait avec lui sur tous les terrains de l'engagement en faveur de la langue et de la culture régionales. L'identité qu'il préconisait pour l'Alsace était une identité française propre à l'Alsace, construite par et dans la rhénanité, et ouverte sur deux grandes cultures européenne, la française et l'allemande. Le dialecte était de son point un élément central de l'identité linguistique alsacienne. Au travers de ses nombreuses publications bilingues, de ses nombreux articles dans divers médias et de ses nombreuses conférences aussi, il a amplement contribué au débat et éveillé les consciences. Il était l'un des acteurs majeurs de ce qu'on a appelé la renaissance culturelle alsacienne des années 70, 80 et 90 du siècle dernier.

Une mention spéciale aussi pour Adrien Finck, Frédéric Hartweg, Raymond Matzen et Marthe Philipp universitaires strasbourgeois

Adrien Finck [37]

[35] **Raymond Matzen**

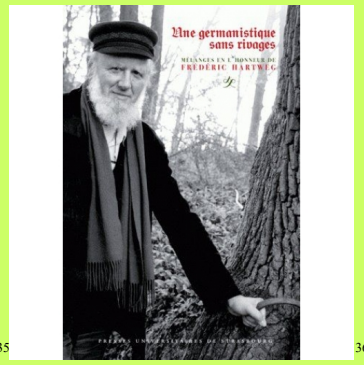

[36] **Frédéric Hartweg**

Ces brillants germanistes et pour certains poètes avaient à cœur de s'engager en faveur de la promotion de la langue régionale d'Alsace et de la triphonie alsacienne[38].

[35] https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Raymond_Matzen_par_Claude_Truong-Ngoc_mars_2014.jpg
[36] https://www.cultura.com/une-germanistique-sans-rivages-9782868203762.html
[37] http://www.alsace-culture.com/artiste-adrien-finck-156.html
[38] Pour eux triphonie ne valait pas trilinguisme. Ils ne faisaient pas leur ce dernier concept aujourd'hui utilisé par certains détracteurs du bilinguisme français-allemand (standard et dialectal).

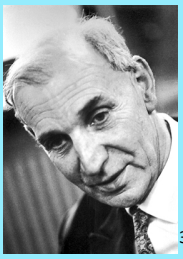 [39]

Alfred Kastler, prix Nobel. « ... pour le jeune écolier alsacien, l'acquisition de la langue allemande- à côté de celle de la langue française- est un droit que nous exigeons...[40]

Germain Muller

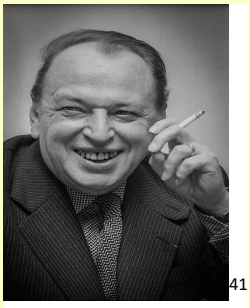 [41]

« Notre langue : c'est l'allemand. Notre langue maternelle, la langue dans laquelle nous nous exprimons par l'écriture : c'est l'allemand. Si nous parvenons à écrire un certain Elsasserditsch, un dialecte allemand, c'est que nous avons derrière la structure, l'ossature de la langue allemande, le Hochdeutsch… Je suis triphasé et je fonctionne dans les trois phases… Je rêve dans les trois phases et j'utilise chaque fois le tiroir qu'il me faut et dans chaque langue… L'essentiel pour nous, c'est le bilinguisme franco-allemand… notre bilinguisme est franco-allemand et le triphasage fait que le dialecte alsacien sera toujours un phénomène d'accompagnement de ce bilinguisme. » **Germain Muller (in Germain Muller par Bernard Jenny, Jérôme do Bentzinger Editeur, Colmar, 1997, page 353)**[42]

[39] https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Kastler.jpg
[40] In Notre avenir est bilingue/Zweisprachig unsere Zukunft, Cercle René Schickele, Strasbourg, 1968
[41] https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Germain_Muller_par_Claude_Truong-Ngoc_1980.jpg
[42] Germain Muller, ancien adjoint au maire de Strasbourg en charge de de la culture, auteur, poète, chansonnier, créateur et animateur du cabaret Barabli.

Fondamentaux d'une politique linguistique et de son aménagement

- Politique linguistique
- Politique de revivification
- Bilinguisme et identité
- Bilinguisme et pouvoir politique : la question des droits linguistiques et celle du pouvoir politique
- Médias et communications
- Education
- Bref focus sur le pays de Galles

Par politique linguistique, il faut entendre l'ensemble des décisions concernant la relation entre la ou les langues et la vie sociale, et par aménagement linguistique leur mise en œuvre effective.

Le principal défi consiste à passer de l'exiguïté voulue ou subie à l'usage généralisée de la langue régionale. Il y a donc un besoin urgent de l'institutionnaliser au sein des différentes structures de la société alsacienne.

Le défi est d'autant plus difficile à relever que le pouvoir central qui détient la quasi-totalité des leviers permettant d'agir en matière de langues et de cultures en général et régionales en particulier n'est pas connu pour être favorable à ces dernières. C'est une litote.

Dans ce contexte, les institutions politiques alsaciennes ne pourront manœuvrer qu'à la marge. Quelles fassent déjà ce qui est faisable. Pour en faire plus et relever véritablement le défi évoqué, elles ne pourront pas se passer de « guerroyer » afin d'obtenir des concessions majeures.

Il y a **la linguistique** qui en particulier nous dit ce qu'est un dialecte et un standard. Il y a **la psycholinguistique** nous donne des informations notamment sur le vécu et le ressenti de la chose linguistique. Il y a **la sociolinguistique** qui étudie les relations entre la langue et la société. Il y a **l'histoire linguistique** qui décrit le passé proche et lointain de la pratique linguistique. Il y a **la politique linguistique** qui élabore une stratégie linguistique et la met en œuvre. Et il y a **l'avenir linguistique** qui lui relève de la politique. Si chaque individu choisit sa ou ses langues en fonction de ses besoins et de ses envies, les collectivités **déterminent, en fonction des besoins et des intérêts de la collectivité, l'avenir linguistique collectif par les politiques linguistiques** qu'elles mettent en œuvre. Il s'agit donc **d'une construction** comme est une construction **l'identité collective** de laquelle découle justement la politique linguistique.

S'agissant de la langue régionale d'Alsace, s'offrent, à cette dernière, différentes perspectives. Elle peut inscrire sa politique linguistique dans une **identité linguistique** alignée simplement sur **le monolinguisme collectif français** ou sur le **bilinguisme français-alsacien** ou **français-allemand-alsacien** ou encore **français-allemand**. Il revient à la collectivité alsacienne de faire des choix en fonction **de ses besoins et de ses intérêts.** Considérant que le bilinguisme est un plus, il semble **s'imposer de facto.** Alors, un bilinguisme français-alsacien ou un bilinguisme français-allemand standard et dialectal. Ce dernier s'était progressivement installé à partir du moment où l'Alsace commence à devenir française[43]. Faut-il aujourd'hui **le**

[43] Avec une seule interruption de 1940 à 1944.

remettre en question au profit d'un bilinguisme français-alsacien, comme le prônent certains ?

Regardons au-delà de nos « frontières ». Ailleurs **en France** le monolinguisme collectif français s'est largement installé. Chez nos voisins du **Pays de Bade et du Palatinat,** il en va de même pour un monolinguisme collectif allemand. Au Pays de Bade, on parlait des dialectes alémaniques en gros au sud de la rivière Murg qui sépare Baden-Baden de Rastatt et francique au nord. Au Palatinat on utilisait des dialectes franciques. L**a pratique dialectale a considérablement régressé dans les deux régions.**

On trouve à cela des causes qui sont **en partie identiques** à celles qui ont eu cours ou qui ont encore cours en Alsace. **Le rapport de force** institutionnel, culturel et sociétal en faveur du standard. Quasiment les mêmes causes ont fait passé les Badois et les Palatins au seul standard allemand que celles qui ont conduit les Alsaciens à passer au standard français, c'est-à-dire **à utiliser la langue qu'utilise l'élite intellectuelle et sociale, le monde institutionnel et économique[44]. C'est chic et utile de parler allemand** là-bas[45], comme c'est chic et utile de parler français chez nous. Un élément particulier intervient tant au Pays de Bade qu'au Palatinat, à savoir **une massive implantation** après 1945 d'Allemands venant d'autres régions germanophones parlant d'autres dialectes. Il fallait bien se comprendre.

Chez nos voisins **Suisses alémaniques** les dialectes alémaniques ont non seulement **pas décliné, ils se sont renforcés,** essentiellement pour des raisons identitaires. Autrement dit, les Suisses en question ne sont pas passés au seul standard allemand, notamment **parce qu'il fallait bien se distinguer des Allemands** surtout après la catastrophe de la Seconde Guerre mondiale. Plus encore, standard et dialectes y vivent en harmonie, chacun dans des fonctions propres ou partagées et de surcroît les deux expressions sont restées celles de toutes les couches de la population[46]. Lorsque les traités de Westphalie confirmèrent définitivement l'indépendance de la Suisse, cette dernière ne s'est pas dotée **pas d'une langue d'État** et décide donc de **ne pas quitter** l'ensemble linguistique et culturel d'expression allemande. **Les Pays-Bas** qui se virent eux aussi confirmer leur indépendance à ce moment-là, ne font dès lors pas le même choix. Ils vont progressivement **se donner une langue d'État**, le néerlandais fondé sur le bas francique occidental. Il est intéressant de noter que de leur côté les Suisses romanophones n'ont pas conservé leurs dialectes et sont passés au français standard. Question de perception des expressions linguistiques

Un autre exemple qu'il est utile de considérer est **celui du Luxembourg**. Ce dernier est **un cas particulier** qui pour des raisons diverses réserve une place dans l'espace public et social **à trois expressions linguistiques** le luxembourgeois, le français et l'allemand, chacune de ces langues présentant un besoin et un intérêt particulier selon les domaines d'activité ou de la catégorie sociale. Deux raisons à cela en sont que les Luxembourgeois **veulent se distinguer** à l'instar des Suisses des autres germanophones et que l'élite sociale luxembourgeoise est **passée assez tôt au français**. L'allemand reste **la langue de la socialisation** (langue première à l'école primaire)[47]. Le Luxembourg a une langue nationale, le luxembourgeois (loi de 1984) et trois langues administratives. En effet, l'administration fonctionne et communique

[44] Cela n'est par exemple pas le cas en Catalogne ou en Flandre ou respectivement le catalan et le flamand restent la langue **de toutes les couches sociales.**

[45] Et comme chez nous, **on y fait la chasse** au dialecte à l'école.

[46] Du professeur de la faculté à l'ouvrier, du PDG à la secrétaire.

[47] Ce qui n'empêche pas que le français soit enseigné très tôt et que le « Lëtzebuergesch » (luxembourgeois) soit évidemment présent à l'école préélémentaire et élémentaire. L'anglais y est aussi généralisé.

quasiment en trois langues en **allemand,** en **français ou** en **luxembourgeois.** Le luxembourgeois est la langue commune de trois quarts de la population, parlée par 73 % et écrite par 65 %. La presse y est **majoritairement en langue allemande ou bilingue français-allemand.** Une place est réservée au portugais dans l'espace public y compris à l'école en raison de la présence d'une importante communauté portugaise. Autre aspect important, près de la moitié de la population luxembourgeois est d'origine étrangère.

Et l'Alsace ? Nous l'avons vu, il y la linguistique, la psycholinguistique, la sociolinguistique, l'histoire linguistique, la politique linguistique et l'avenir linguistique. L'Alsace n'échappe pas à cela. Elle y est même plus que jamais confrontée. Compte tenu du passé et du présent, **quels choix la société alsacienne et en premier lieu le monde politique alsacien doivent-ils opérer concernant le futur linguistique collectif alsacien** et pour commencer, parce tout découle de cela, quelle définition faut-il donner à ce qu'il est convenu d'appeler langue régionale ? D'ailleurs, faut-il changer l'existant ?

I. Politique linguistique

Par politique linguistique on entend des actions politiques qui influencent ou visent à influencer une situation linguistique. Elles peuvent concerner ●**les langues elles-mêmes, leur corpus** (élaboration et/ou reconnaissance de dictionnaires, de grammaires...), ● **leur statut** (langue officielle ou non officielle) ● **leur acquisition** (cette action peut poursuivre différents objectifs en créant des possibilités et des incitations ou des interdits : **l'acquisition** d'une langue simplement en tant que deuxième langue, **le réapprentissage** collectif d'une langue qui n'est plus utilisée ou **le maintien** d'une langue dont le nombre de locuteurs diminue ● ou leur **éradication** d'une langue.

La politique linguistique consiste **à planifier le statut** d'une langue en **attribuant certaines fonctions** à une langue donnée, par exemple en déclarant une langue officielle ou en en faisant la seule langue administrative et judiciaire, ou au contraire **en supprimant ces rôles**, sachant qu'il existe plusieurs façons explicites et implicites de réglementer le statut relatif des langues[48].

Pour réussir, une politique linguistique doit avoir le double et réciproque objectif **d'augmenter le nombre de locuteurs et d'augmenter l'usage public de la langue.** Pour ce faire, elle doit pouvoir s'appuyer sur **un cadre législatif** adéquat, sur **une planification** linguistique, sur **des ressources humaines, sur des ressources économiques** et enfin sur **une demande sociale.** Pour faire émaner et se renforcer la demande sociale, il faut à la fois une forte offre de langue et une narration **persuasive** sur laquelle se retrouvent la base militante et la classe dirigeante. **Une culture autour de la question du bilinguisme**, sa construction, ses valeurs, avantages et conditions, est à développer chez la société alsacienne et particulièrement chez les faiseurs de politique et d'opinion. Cette culture n'est pour l'instant

[48] La réglementation linguistique peut consister à planifier **le corpus d'une langue** en établissant un système d'écriture à adopter, en fixant le vocabulaire par la construction de lexiques ou de dictionnaires, en décidant de règles grammaticales et orthographiques, en favorisant ou non la création de terminologie, etc. Elle peut aussi consister **à changer le nom d'une langue** en le copiant sur le nom de la région ou de l'État que l'on souhaite distinguer (moldave par rapport au roumain dont il est un des parlers régionaux) ou sur différentes références historiques, culturelles et linguistiques (bosniaque, croate, monténégrin, serbe par rapport au serbo-croate). Enfin, elle peut même aller jusqu'à **recréer une langue** dont l'usage s'est perdu. C'est le cas de l'hébreu moderne en Israël.

ni enseignée dans les écoles **ni traitée** dans sa globalité par les médias publics en dehors de mainstream. Le quatrième pouvoir ne fait, en accord avec le contexte et le milieu, **ni plus ni mieux** en la matière que l'exécutif et le législatif. A part de belles, notoires et girondines exceptions, tout ce beau monde ne **méconnaît-il pas largement le problème** ou ne considère-t-il pas qu'il n'y en pas, qu'il n'a pas à être ou encore qu'il n'y en a plus ?

II. Politique de revivification

Une politique de revivification de la langue régionale devrait tenir compte du fait que **tout ne se joue pas à l'école.** L'école peut et doit développer une compétence linguistique. Mais vouloir faire revivre la langue, cela ne peut être obtenu sans lui permettre **un usage social et culturel** et sans lui **conférer du prestige** au travers de son emploi par les institutions. Cela suppose aussi **un discours politique et public de « repositivation »** à son égard. Et comme la transmission ne s'opère quasiment plus de parents à enfants, elle doit **être prise en charge** par la collectivité en organisant **un bain linguistique dès le plus jeune âge** dans des crèches communales par exemple. **Une politique linguistique globale** suppose aussi de la part de la collectivité la mise en place d'une structure opérationnelle et de suivi largement ouverte.

Le destin des langues est toujours entre les mains des collectivités. Ce sont elles qui décident de leur sort. **Soit elles promeuvent** une langue ou plusieurs, soit elles **s'en désintéressent**, voire les condamnent à l'inexistence. Au stade où se trouvent la maîtrise et la pratique de la langue régionale, qu'il s'agisse de l'allemand standard ou des dialectes d'Alsace, **une politique globale de revivification s'impose plus que jamais à la collectivité, selon un triptyque : compétence, transmission et usage.**

Quelle Alsace voulons-nous pour le futur ? Une Alsace collectivement **repliée** sur le monolinguisme français aussi riche soit-il, une Alsace certes bilingue, mais d'un bilinguisme langue française-« langue alsacienne » **blotti** entre Vosges et Rhin ou **une Alsace participant pleinement des espaces francophone et germanophone qui l'environne**, comme ce fut le cas tout **au long de l'histoire** et comme **l'avenir** nous l'impose si l'on veut bien notamment construire un vivre ensemble social, culturel et économique sur les deux rives du Rhin, dépasser les perceptions nationales de la chose linguistique et profiter des ressources en capital social que cela apporterait.

Beaucoup de temps a été perdu dans la construction d'un bilinguisme collectif en Alsace. De plus un grand nombre de personnes venant d'autres régions de France ou du monde s'est entre temps installé en Alsace. **Partons donc d'un palier de 30 %** de bilinguisme scolaire, social, administratif, culturel et cultuel à attendre dans les cinq ans à venir. Ce palier constitue **le niveau de bilinguisme collectif nécessaire** pour que la langue régionale perdure et est la base nécessaire à **un développement plus large** dans le futur, des fondations en quelque sorte.

III. Bilinguisme et identité

Si le bilinguisme doit avoir un avenir en Alsace, et si l'identité alsacienne doit (re)trouver **cohérence et signification,** alors un travail de réforme de **conceptions jacobines** de la chose

linguistique, de (re)construction **de symboles et d'emblèmes identitaires**, mais aussi, et peut-être surtout, **sur les représentations mentales** s'impose.

Si l'on voulait augmenter le nombre de locuteurs et construire un bilinguisme collectif, les mesures actuelles **n'y suffiraient pas**. Ce qui se fait aujourd'hui sert avant tout au niveau du dialecte à **satisfaire partiellement les locuteurs existants**, beaucoup pour le plaisir[49], et au niveau de l'allemand standard à contenter **une partie de parents** qui souhaitent scolariser leurs enfants en classes bilingues paritaires, une partie seulement d'ailleurs, et sans évoquer la question de la compétence linguistique obtenue. Dans ce domaine **la demande a toujours été plus forte que l'offre.** Pour aboutir à un bilinguisme collectif et ce faisant faire profiter les Alsaciennes et les Alsaciens **des nombreux avantages** qu'il leur confèrerait, il faudrait développer une politique beaucoup plus ambitieuse dans ses objectifs et ses résultats et amplifier nettement les engagements financiers.

Il faudrait en amont être convaincu que le bilinguisme collectif **est possible**, celui qui permet à chacun d'utiliser la langue de son choix dans les relations sociales et culturelles, sans nuire à aucune, et le vouloir pour l'Alsace. **Reste le problème** d'une identité française qui relève **bien moins** d'une « francitude », ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, que **d'une francité repliée et fermée, définie principalement par l'unicité de sa langue, de son histoire et de sa culture.** Faire évoluer la conception française de l'identité nationale dans le sens souhaité est **un chantier** énorme et **une condition** *sine qua non* pour que le bilinguisme collectif alsacien puisse véritablement être et exister.

Des mesures sont indéniablement entreprises depuis des décennies en faveur de la langue régionale qu'il s'agisse de l'allemand standard ou de l'allemand dialectal, en particulier par l'intermédiaire **de l'école publique ou associative** ou encore de l'office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle **(OLCA).** Quelque 3 millions d'euros sont injectés dans la promotion de la langue régionale à l'école par les Collectivités. Et l'OLCA perçoit chaque année des centaines de milliers d'euros. Ce n'est pas peu. **Mais est-ce suffisant au regard de ce qu'il faudrait faire** si l'on voulait véritablement assurer la survie d'une langue désormais très menacée en Alsace ?

La première chose serait de **reconsidérer l'identité alsacienne**. En effet, les identités collectives sont des constructions réalisées en fonction d'une stratégie identitaire définie par la collectivité, en l'occurrence l'État et les Collectivités régionales, départementales et communales. Ces constructions sont réalisées dans l'objectif **de faire « NOUS »,** un NOUS caractérisé et caractérisant. Elles n'existent pas en soi. Elles sont imaginées, représentées. Cette construction s'opère amplement **au travers de la socialisation en fonction d'une stratégie identitaire,** notamment à l'école et dans les médias. Quelle identité veut-on et quelle autre ne veut-on pas ? Ainsi opte-t-on tantôt pour une identité reposant sur **l'unité dans l'uniformité**, que l'on peut aussi appeler « pareilleté » ou sur **l'unité dans la diversité.**

Certaines collectivités **disposent des pouvoirs et des moyens** correspondant à leur souhait, d'autres, souvent subalternes, **n'en disposent pas** ou que partiellement. Il en va ainsi des collectivités alsaciennes qui **ne disposent véritablement ni des prérogatives, notamment scolaires et médiatiques,** leur permettant de **déployer une identité alsacienne** riche de **toutes ses composantes** historiques, **sans discriminations ou stigmatisations** ni de celles qui

[49] Il resterait énormément à faire au niveau de la petite enfance, **des crèches bilingues ou immersives** par exemple, mais pas que !

seraient nécessaires **à un plein épanouissement** dans l'espace où se situe l'Alsace. Mais ces collectivités le veulent-elles. Le renoncement naît souvent de l'infaisabilité.

La stratégie identitaire de l'État est bien connue. Nous avons vu que sa philosophie en matière de langues régionales ne relève pas de l'enthousiasme et qu'il est plutôt enclin à faire le service minimum. **Mais quelle est celle des Collectivités ?** Quelle stratégie pour quelle identité suivent-elles ? Le thème de l'identité est-il seulement débattu dans leurs instances politiques ?

Quelle est la part **de suivisme** pour ne pas déplaire en haut lieu et quelle est la part **d'initiatives propres ?** En démocratie ce qui n'est pas expressément interdit est autorisé. Il y a donc **un véritable boulevard** qui est ouvert à elles. Si elles n'ont pas de pouvoir normatif, elles auraient cependant d'importantes **possibilités d'initiatives**, parmi lesquelles certaines n'ont qu'un coût minime. **Elles pourraient donc aller plus loin dans l'offre** qu'elles font. Lorsque l'on sait que la part de leur budget consacré à la cause de la langue et de la culture régionales ne dépasse pas en moyenne les 1 %, on a un début de réponse.

Pourquoi ne le font-elles pas ? Nous l'avons vu. Il y a d'une part **un mainstream national** peu favorable et d'autre part une identité alsacienne qui, si elle doit être définie selon toutes ses composantes, pose **un problème à nombre d'élus, celui de l'anti-germanisme, c'est-à-dire de la reconnaissance de la part allemande de l'identité alsacienne**. Les Alsaciens, les Bretons, les Corses et bien d'autres rencontrent le même problème dans la dialectique identité nationale-identité régionale. Les Alsaciens subissent, nous l'avons vu, **deux couches supplémentaires** celui d'un anti-germanisme français anachronique à l'heure de l'amitié franco-allemande et celui d'un anti-germanisme alsacien post-traumatique tourné contre soi-même.

Pour que la langue régionale (allemand standard et dialectes d'Alsace) puisse survivre dans la société alsacienne, elle doit pouvoir **y bénéficier d'une existence scolaire, médiatique, culturelle, administrative, économique, sociale et cultuelle** (à l'exclusion de ce qui doit être véritablement régalien[50]). **C'est une condition *sine qua non*.** Tout le reste n'y suffira pas. Il y a donc un triple travail à mener par la collectivité alsacienne, celui de la définition d'une **stratégie identitaire désinhibée, celui d'obtenir** les libertés nécessaires **-pour faire-** et **celui du faire**. Il conviendrait d'ores et déjà d'assurer l'existence énoncée ci-dessus **à hauteur, nous l'avons vu, de 30 %.** Ce taux est à la fois le minimum nécessaire pour assurer une survie à court terme et la base utile pour un plein emploi futur.

IV. Politique linguistique et pouvoir politique : la question des droits linguistiques et celle du pouvoir politique

En amont de toute politique linguistique se trouve **celle des droits linguistiques et des pouvoirs politiques et des moyens financiers** dont elle dispose. Plus ces droits sont importants, plus la politique linguistique sera étendue. Les droits linguistiques sont d'ordre **individuel ou collectif**, ils peuvent être aussi territoriaux, communautaires ou mixtes.

.

1. Quels droits linguistiques ?

[50] **On n'en est pas à demander** par exemple qu'à l'armée française les ordres soient donnés en breton, basque ... allemand. Que les jacobins soient rassurés.

Les droits individuels ou personnels sont accordés **à des personnes, à des locuteurs actuels ou en devenir**. C'est par exemple le cas de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. On se souvient du positionnement du Conseil constitutionnel à son sujet. Contrairement à ce que prétendaient les "sages", la Charte ne reconnaît aucun droit à des « groupes » ; elle en accorde individuellement à des « locuteurs », ce qui est évidemment très différent.

Les droits collectifs s'appliquent aux individus **en tant que membres d'un groupe et portent sur la possession d'un patrimoine collectif,** comme celui de la langue. Ces droits sont généralement fixés dans des textes juridiques qui les officialisent en quelque sorte. Les droits peuvent être constitutionnalisés, c'est-à-dire inscrits dans la loi fondamentale du pays. Ces droits peuvent s'étendre sur tout le territoire d'un pays ou sur une partie de celui-ci. On parlera **de droits territoriaux** s'ils sont protégés par des espaces linguistiques. Ces espaces linguistiques peuvent être clos ou ouverts. Dans le premier cas **aucun autre groupe ne peut y interférer. C'est le cas de la Suisse.** S'ils sont **ouverts, d'autres groupes, généralement majoritaires, peuvent s'y implanter.** C'est le cas de l'Espagne où l'espagnol interagit en Catalogne. La France quant à elle ne s'inscrit pas dans ces schémas. Il y a en France une longue constance **à ne pas reconnaître**, nous l'avons vu, de droits spécifiques au nom d'égalitarisme.

On peut décider également que les grands principaux généraux ne feront **l'objet d'aucun document juridique** et laisser à l'administration gouvernementale le choix des moyens utilisés pour assurer **une certaine** protection linguistique. On peut aussi se donner toute latitude et préciser les **choses dans des règlements, décrets ou circulaires** administratives. C'est ainsi que les choses fonctionnent **en grande partie en France**. On ne peut pas dire que rien n'y est entrepris en faveur des langues régionales ou minoritaires. Cependant, comme ces dernières ne sont pas inscrites véritablement dans le droit positif, tout y repose généralement sur des règlements, des décrets ou des circulaires et sur le bon vouloir des administrations et de leurs fonctionnaires.

La constante doctrine française se vérifie aussi **sur le plan international** en matière de droits des minorités ethniques, religieuses et linguistiques. Elle apparaît ainsi très nettement dans une communication du gouvernement français présentée à l'ONU en 1977. Celle-ci énonce que *« (La France) ne peut reconnaître l'existence de groupes ethniques, minoritaires ou non. En ce qui concerne la religion et la langue (autre que nationale) le gouvernement français rappelle que ces deux domaines relèvent non pas du droit public, mais de l'exercice privé des libertés publiques par les citoyens. Son rôle se borne à assurer à ces dernières leur plein et libre usage dans le cadre défini par la loi et dans le respect des droits de chacun. Le gouvernement français doit enfin rappeler que l'usage des langues locales ne saurait constituer en aucune manière un critère pour l'identification d'un groupe à des fins autres que scientifiques. Outre que cet usage est affaire d'individus, la très grande diversité linguistique – l'intérêt inégal que lui portent les habitants d'une même zone en raison notamment des difficultés d'adaptation de ces langues à l'évolution des idées et des techniques, leur incapacité à déborder leur cadre limité empêchent de les considérer comme l'élément nécessaire et suffisant pour définir une communauté par opposition à la nation française. »*

Une autre constance française réside dans le fait d'adhérer à des accords, pactes ou traités internationaux, mais en soustrayant les articles qui ne correspondent pas à sa doctrine

linguistique. Il en est allé ainsi du **Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 27, ONU, 1966,** qui stipule notamment *« Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres du groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue. »* Ce Pacte est entré en vigueur en 1976. Il a été signé par la France en 1980, **à l'exclusion de cet article 27** et donc non appliqué pour ce qui concerne les langues dites régionales. *« Le gouvernement français déclare, compte tenu de l'article 2 de la Constitution de la République française, que l'article 27 n'a pas lieu de s'appliquer en ce qui concerne la République. »*

Au moment même où la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires gagnait en audience et en application, la France, **sentant sans doute monter une menace** à l'égard de sa propre conception des choses, crut bon **d'inscrire le monolinguisme dans la Constitution** en son article 2 : *« la langue de la République st le français ».* Du coup les autres langues de France **n'en sont pas**. Certes, elle figure dans la Constitution. L'article 75-1 énonce *« les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».* Certes, mais que fait-on de ce patrimoine. L'entretien-t-on, le transmet-on, où le laisse-t-on en jachère, inexploitée et improductif ? Remarque. La Charte européenne est entrée en vigueur et s'impose à tout nouvel État membre.

2. Quel type de pouvoir politique ?

La politique linguistique peut entraîner des modifications structurelles et engendrer l'émission **de règles constitutionnelles** qui transforment l'organisation politique même de l'État. L'acceptation du pluralisme linguistique a amené certains pays à établir un système fédéral, d'autres ont adopté une formule d'autonomie régionale ou d'autonomie communautaire.

Dans ces deux cas, les infrastructures politiques (États régionaux, Cantons, Länder, Provinces, Régions...) **sont dotées de pouvoirs politiques et de moyens financiers** appropriés à leur stratégie linguistique. **La non-acceptation** du pluralisme linguistique dans d'autres pays, bien plus rares, les infrastructures **ne disposent pas, en tout cas pas suffisamment**, de pouvoirs politiques et de moyens financiers, **puisqu'elles ne sont pas, ou très peu, habilitées** à mettre en œuvre une stratégie linguistique propre. C'est le cas de la France.

V. Médias et communications

1. Médias

On ne peut nier l'importance de la question des médias quant à l'avenir des langues régionales, tant la présence effective d'une langue régionale dans les vecteurs de diffusion (télévisions et radios notamment) est déterminante pour sa survie. Le lieu n'est pas ici de prendre à notre compte toutes les critiques formulées à l'égard des médias qui constitue un réel quatrième pouvoir à côté du législatif, de l'exécutif et du judiciaire. Toutefois, il en est une qui pour nous est de première importance, **celle de la place indigente de la langue et de la culture régionales dans les médias alsaciens,** publics notamment. Les raisons de cette indigence sont multiples. (Voir à ce sujet la contribution de Jean-Pierre Berg, page 62).

Que pourraient, que devraient faire les collectivités politiques en matière de soutien à la langue régionale et sa promotion dans le domaine des médias ? Pour s'en faire une idée, on consultera avec grand intérêt la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui dans son article 11 fait une large description. (Pour voir : https://rm.coe.int/168007c07e)

Il va sans dire qu'une fois que les institutions politiques ont **signé et ratifié** la Charte, **elles s'engagent à faire**. Les anciens Conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, l'ancien Conseil régional d'Alsace, et pas que ces institutions alsaciennes, avaient en son temps signé une Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale conçue par Jean-Marie Woehrling et qui reprenait grandement l'article 11 de la Charte européenne.

Mais depuis 2014 **peu de choses ont évolué positivement** en matière de prises en compte de la langue et de la culture régionales dans les médias en général et publics en particulier. Si l'école constitue un pan essentiel dans l'acquisition de la langue régionale, les médias de leur côté ont une énorme importance dans **sa propagation et dans sa (re)valorisation** psychosociologique.

2. Communications

Concentrons-nous sur **la communication publique et/officielle**, c'est-à-dire entre des institutions politiques ou des administrations et des citoyens de base et inversement. Une politique de revitalisation de la langue et de la culture régionales **ne saurait passer à côté de son emploi** dans la communication évoquée, tant verbale qu'écrite[51]. Non seulement, il **donne vie et utilité**, elle **confère aussi du prestige** à la langue.

Dans le cas particulier de la langue régionale d'Alsace et de la situation psychosociologique dans laquelle, elle se trouve, il importe **de communiquer massivement et évidemment positivement sur la valeur et la modernité de la langue** et de la culture régionales. D'un discours ouvert ou sournois contre elles, qui a eu cours très longtemps, un discours **en leur faveur** doit nécessairement être tenu. Ce qui a été par trop longtemps « négativé » doit **maintenant être positivé, « repositivé ».** Il en va d'une part de la complétude de l'action entreprise et de sa possibilité de réussite.

Que pourraient, que devraient faire les collectivités politiques en matière de soutien à la langue régionale et à sa promotion par les autorités administratives ? Pour s'en faire une idée, on consultera là aussi avec grand intérêt la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui dans son article 10 fait une large description. (Pour voir : https://rm.coe.int/168007c07e)

VI. Education

En France, chose bien connue, **l'éducation relève du domaine régalien de l'État**, c'est-à-dire qu'elle est gérée par un ministère parisien et ses excroissances en région, les académies et les rectorats. L'école publique est **un domaine réservé** et les collectivités régionales,

[51] S'agissant de la communication écrite, nous préconisons à côté de celui du français, l'emploi de langue allemande (standard ou dialectal) **selon un modèle** qui se rapprocherait de celui qui **a cours en Suisse** alémanique.

départementales ou communales n'ont guère de compétences **et ne peuvent intervenir qu'à la marge** dans l'extrascolaire et le parascolaire. Certes pour ce qui concerne l'enseignement des langues et cultures régionales, elles sont consultées et participent à l'élaboration de conventions, mais en tout état de cause l'État et son ministère restent « maître d'œuvre et maître d'ouvrage ». Pour les collectivités, les possibilités **de construire une politique linguistique scolaire et son aménagement à l'école sont donc extrêmement ténues**. En région, le patron est et reste le recteur et au niveau national, le ministre, patron des patrons.

Tout se tient. La conception en cours de l'identité nationale ne réserve que **peu de place à la diversité linguistique** française. Elle repose essentiellement sur le principe une langue, une histoire, une culture et un territoire et est mise en œuvre, construite dans le cadre d'une socialisation déterminée nationalement. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que **la présence des langues et des cultures** à l'école de la République, **même si elle n'est pas inexistante, reste ténue** pour employer la même expression que celle utilisée à propos des relations des collectivités avec l'école et de leurs moyens d'agir.

Dans les pays qui reconnaissent leurs langues et cultures régionales, il n'est pas étonnant d'y trouver **un autre mode de gouvernance**. Reconnaissance de la diversité en général et diversité dans la gouvernance **participent de la même philosophie politique,** celle de l'union dans la diversité. Cela se retrouve dans la quasi-totalité des pays ayant ratifiés et mis en œuvre la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Regardons par exemple ce qui se passe pour **la population bilingue de Lusace et du Schleswig-Holstein en Allemagne, du Südtirol et du Val d'Aoste en Italie.** Et si la France s'est refusée à la ratifier, elle a clairement démontré qu'elle ne s'inscrivait dans cette philosophie politique. Tout se tient disions-nous.

Si les choses sont ce qu'elles sont, cela ne signifie pas **qu'elles doivent le rester** *ad vitam aeternam.* Des avancées dans la gouvernance de l'école **ont déjà été obtenues** par des collectivités territoriales françaises. Ainsi existe-t-il un ministre de l'éducation en Polynésie française, une Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) au sein du Gouvernement local et une Direction adjointe en charge de l'éducation, de l'enseignement en Corse, avec néanmoins peu compétence sur l'école.

Tout cela ne veut pas dire que les collectivités sont complètement démunies. Elles peuvent agir en dehors du champ proprement scolaire dans de nombreux domaines de la vie sociale et culturelle. Néanmoins, dans le cadre de droits à venir et à obtenir, la CeA devrait d'ores et déjà **engager des négociations** afin qu'elle dispose **de pouvoirs et de moyens complémentaires et supplémentaires** à ceux que la loi du 2 août 2019 lui a accordés lui permettant notamment de mettre en œuvre à l'école publique :
- **un enseignement bilingue généralisé** de la langue régionale d'Alsace selon des modalités permettant aux élèves d'atteindre une compétence équivalente des langues française et allemande (standard et dialectes),
- **et un enseignement également généralisé de l'histoire et de la culture régionales.**

Cette politique scolaire devrait trouver un accompagnement **dans les médias publics régionaux (radio et télévision)** dont le cahier de charge devrait comporter une réelle politique de promotion de l'histoire et de la culture régionales. Ces deux domaines, enseignement et médias bilingues et biculturels, seraient cogérés par l'État et la collectivité alsacienne dans une structure ad hoc (voir page 51).

VII. Bref focus sur le pays de Galles

En guise de conclusion à ce chapitre **tournons-nous vers le Pays de Galles** qui depuis quelques décennies a entrepris de construire et d'appliquer une politique et un aménagement linguistiques permettant non seulement **d'enrayer le déclin** du gallois (Cymraeg en gallois) dans la société galloise, mais bien **de regagner grandement en locuteurs** galloisants. Notons qu'à côté du standard gallois, on distingue communément deux grands **ensembles dialectaux** : le gallois du nord et le gallois du sud.

Depuis les années 1980, la reconnaissance de la langue galloise s'est accélérée dans les domaines de l'éducation, des droits linguistiques et de la gouvernance. Avec le *Welsh Language Act* de 1993 l'anglais et le gallois ont été mis **sur un pied d'égalité**. Cette loi a créé le *Welsh Language Board* (aujourd'hui remplacé par le ***Welsh Language Commissioner***). Le processus **de dévolution de 1998** a ouvert de nouveaux espaces pour la construction d'une société bilingue au Pays de Galles. Notons aussi que le Royaume-Uni a **ratifié la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires** le 27 mars 2001. Le 7 décembre 2010 l'assemblée galloise a voté à l'unanimité une nouvelle loi sur la langue, **garantissant l'égalité totale** entre l'anglais et le gallois.

Notons que le pays de Galles dispose d'une assemblée nationale, appelée Parlement, qui peut notamment adopter des lois en matière de langue galloise et d'un gouvernement séparé du parlement composé d'un Premier ministre et des ministères chargés de différents ressorts, dont un de l'éducation nationale. Le Premier ministre est nommé par la reine sur proposition du parlement. Il nomme les ministres.

Notons encore que les Gallois ont conféré **un véritable statut à la langue galloise** à côté de l'anglais, ce qui a permis au gallois, qui était très menacé dans son existence, **de regagner en prestige.** Le gallois est fortement présent **dans la justice, les services publics, la signalisation routière, les médias et l'ensemble des domaines de la vie sociale.** En se déclarant comme pays officiellement bilingue, le pays de Galles fait en sorte que **tout texte officiel et/ou administratif soit disponible en anglais et en gallois.** Ce qui en passant motive celles et ceux qui veulent travailler dans le secteur public à bien maîtriser le gallois. D'une pierre deux coups !

Dans le secteur de l'éducation, **le gallois est enseigné obligatoirement** :
- en tant que langue première aux enfants galloisants (environ 20 %),
- et comme langue seconde aux non-galloisants,
- et dans trois universités l'enseignement en gallois fait partie **des cours obligatoires.**

En ce qui concerne la signalétique publique[52]**,** celle-ci est **désormais bilingue**. La signalétique monolingue en anglais a été supprimée.

Dans le domaine de la culture, le développement de la musique populaire et celui d'une industrie culturelle (y compris une musique rock) en langue galloise sont notamment favorisés. Et pour ce qui concerne les médias, il existe **une chaîne de télévision entièrement en gallois (SC4)** et la BBC **doit inclure** un nombre important de programmes en gallois.

[52] L'utilisation **de panneaux de signalisation bilingues** est sans doute le principal outil symbolique de perception et d'institutionnalisation de la réalité bilingue d'un territoire.

Cette description de la politique et de l'aménagement linguistiques au pays de Galles est loin d'être exhaustive. Il faudrait également parler amplement du Commissaire de la langue galloise (*Welsh language commissioner*, en gallois : *Comisiynydd y Gymraeg*) aujourd'hui intégré au ministère de la langue galloise. Le principal objectif statutaire du commissaire est **de promouvoir et de faciliter** l'utilisation de la langue galloise. Ce faisant, le commissaire doit s'efforcer d'accroître la fourniture de services en langue galloise et d'autres possibilités d'utiliser la langue. Il travaille dans l'optique de faire du pays de Galles un pays où les gens peuvent **vivre leur vie en gallois**. (voir : https://www.welshlanguagecommissioner.wales/).

Il est clair que grâce aux actions entreprises et à la détermination des Gallois, la situation de la communauté linguistique galloise peut aujourd'hui être qualifiée de dynamique. **Le prestige reconstruit** de la langue a stimulé chez les jeunes le désir d'apprendre la langue. Le recensement de 2011 rapportait que 99 % de la population galloise parlait l'anglais et 19 % le gallois (562 016 habitants). En 2017, on recensait un peu plus de 850 000 locuteurs, soit environ 28 % de la population (environ 3 millions). L'objectif est fixé d'atteindre **le million de locuteurs galloisants d'ici 2050**, soit 1/3 environ de la population. L'effort ne saurait donc être relâché, notamment au niveau de la scolarité pour dépasser la simple connaissance et former des locuteurs pratiquants. L'accent est fortement mis sur la formation des enseignants à l'université.

[53]

Panneau installé à l'entrée de Strasbourg, après le pont de l'Europe.

Tafel, die am Eingang von Straßburg nach der Europabrücke installiert wurde.

[54]

Cas rare d'une commune qui affiche son nom aussi en allemand standard.

Seltener Fall einer Gemeinde, die ihren Namen auch in Standarddeutsch angibt.

[53] In Actes du colloque des Rencontres de Strasbourg des langues régionales ou minoritaires d'Europe, Editions Allewil, Fegersheim, 2017
[54] Photo Annette Klein

Paroles militantes

L'établissement de la langue et de la culture françaises a été un véritable enrichissement pour l'Alsace. Par contre, le refoulement, déjà bien entamé, de la langue et de la culture allemandes est un véritable appauvrissement.

Contrairement à une idée reçue, spécialement en France, ce n'est pas la langue qui fonde l'unité de la nation, en tout cas pas qu'elle. Sinon tous les francophones seraient Français. La langue confère une identité linguistique. Ceux qui ont suivi le général et ceux qui ont suivi le maréchal en 1940 parlaient la même langue, mais n'étaient unis en rien. Qu'est-ce qui distingue un Suisse francophone d'un Français francophone, ce n'est pas la langue. Qu'est-ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français, c'est avant tout la culture politique diffusée au travers de la socialisation.

Longtemps les Alsaciens ont cru, ou on leur a fait croire que parler leur dialecte allait entraver l'apprentissage de la langue française. Un vrai non-sens !

En principe tous les locuteurs sont fiers de leur langue maternelle. Il semble que beaucoup d'Alsaciens ne le soient pas ou plus. En tout cas, on ne les entend pas crier cette sorte de fierté sur les toits et encore moins revendiquer fortement en faveur de sa promotion.

S'agissant de leur langue régionale, beaucoup d'Alsaciens sont soit résignés ou fatalistes devant une certaine intolérance, soit indifférents parce que non locuteurs.

L'avenir de la langue régionale relève de trois choses : le savoir, la détermination et le courage.

Les Alsaciens constituent le seul groupe linguistique en Europe ayant au cours de la deuxième moitié du XXe siècle muté linguistiquement !

Avant 1940, la langue allemande bénéficiait en Alsace d'un statut de quasi co-officialité, tant elle était présente, à l'école, dans l'administration, dans les médias, dans la culture…

De lourds interdits ont frappé pour des décennies la langue allemande en Alsace en 1945, interdits scolaires, médiatiques, culturels… Il n'est pas étonnant que cette langue apparaisse comme « étrangère » pour beaucoup d'Alsaciens.

Il se parle quelque 6000 langues à travers le monde. Il en disparaît près d'une centaine chaque année. Disparaissent celles qui ne bénéficient pas d'une existence sociale !

Pour assurer ne serait-ce que la survie d'une langue, il faut qu'elle dispose pour le moins d'une existence sociale à hauteur de 30 % de pratique dans les domaines de celle-ci !
Politique linguistique, la seule question qui vaille : gagne-t-on en locuteurs ?

On enseigne l'allemand dans les écoles d'Alsace, mais leur dit-on que c'est aussi leur langue au côté du français ?

Langue régionale : si nous ne pensons pas son avenir, elle n'en aura pas.

Scolarisé dans les années 50, l'ensemble de la classe était dialectophone. Aujourd'hui dans le même village, il n'y a plus que 1 % d'enfants ayant été familiarisé au dialecte en petite section de la maternelle.

L'allemand est alsacien ! L'alsacien, c'est de l'allemand !

La plupart des Alsaciens porte des patronymes allemands, par exemple Schneider et non Schniider en alsacien ou Tailleur en français, Hahn et non Güller en alsacien ou Coq en français. Pourtant nombre d'entre eux rejettent aujourd'hui la part allemande de l'identité alsacienne. Curieux, non ?

Langue et culture sont intimement liées. La langue façonne la culture qui à son tour façonne la langue. Une bonne part de ce que la culture alsacienne ou de ce que le patrimoine matériel et immatériel alsacien a de particulier par rapport au reste de la France est indissociable de la langue allemande.

Une bonne part de ce qui distingue l'Alsace d'aujourd'hui d'autres régions de France provient des particularismes maintenus ou créés pendant la période du Reichsland (1871).

En 1945 et les décennies suivantes, l'anti-germanisme était tourné contre une part de soi-même. Il a engendré ou engendre encore le rejet de la langue allemande selon une équation : mauvaise Allemagne = mauvaise langue. En pleine crise identitaire et n'ayant plus le pinceau en main, de victimes, les Alsaciens sont devenus complices du déclin de leur langue dite régionale qui depuis file entre leurs doigts.

Un fort déclin de la langue et de la culture allemandes et une lente mutation linguistique en faveur du monolinguisme français vont résulter des mesures prises en 1945. Nous ne sommes pas certains que les Alsaciens avaient saisi toutes les clauses du contrat qui leur étaient proposées, pour ne pas dire imposées.

Le modèle imposé en 1945 qui va conduire à l'anéantissement de la germanophonie alsacienne, certes pas encore complètement abouti ou obtenu, est aujourd'hui largement reproduit consciemment ou inconsciemment par nombre d'Alsaciennes et d'Alsaciens.

Les générations alsaciennes anciennes parlaient un dialecte riche et dense parce qu'elles maîtrisaient le standard allemand. Ce n'est plus vraiment le cas pour les générations actuelles, convenons-en. Il suffit d'entendre parler un Suisse bâlois pour être convaincu des vertus langagières que confère l'étroite association standard-dialecte. Cela permet par exemple à un professeur de médecine de Bâle de faire la partie orale de son cours en dialecte et la partie écrite en standard.

Le jacobin qui a la prétention d'installer partout la "mêmeté" linguistique est à nos yeux un nationaliste en ce qu'il exclut la différence. À vrai dire le jacobinisme ressemble beaucoup à un communautarisme. Certes, il est bon que tous les nationaux se comprennent, mais la nation ne peut-elle pas être plurielle, unie dans la diversité ? Un impensé français !

Le jacobin se rend-il compte qu'il demande à des concitoyens de sacrifier leur langue et leur culture premières. Que dirait-il, si on lui demandait de sacrifier la langue et la culture françaises ? Quelle serait sa souffrance psychique et sa révolte politique ?

Inscription de la définition de la langue régionale d'Alsace dans la loi, enfin !

Longtemps la définition de la langue régionale n'était pas inscrite dans la loi, alors que c'était le cas pour les autres langues régionales de France. On ne la trouvait que dans des conventions Etat-Collectivités, dans des textes issus de ces mêmes Collectivités alsaciennes (par exemple : Assises de la langue régionale, vote de motions, charte des collectivités territoriales pour la promotion de la langue régionale, etc.) et dans des circulaires ministérielles ou rectorales.

Depuis 1945, il n'y a pas eu de changement de paradigme. Toujours la langue régionale est présentée sous sa double composante : allemand standard et ses variantes dialectales alémaniques et franciques.

Exemples :
Bulletin officiel de l'éducation nationale, hors-série n° 2 du 19 juin 2003.
« *La langue régionale existe en Alsace et en Moselle sous deux formes, les dialectes alémaniques et franciques (….) qui sont des dialectes de l'allemand, d'une part, et l'allemand standard d'autre part* ».

Définition résultant des Assises de la langue et de la culture régionales de 2014
« La langue régionale de l'Alsace est une langue de racine germanique sous la forme écrite et orale des dialectes alsaciens et de la langue allemande sous sa forme standard. »
(document signé par la Région Alsace, le 67 et le 68)

Convention-cadre portant sur la politique régionale plurilingue période 2015-2030
Par langue régionale, il faut entendre la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique). Cette définition n'exclut pas la reconnaissance parallèle du welche, du yiddish et du manouche utilisés dans la région en tant qu'expression de sa richesse culturelle et historique.
Signée en 2015 par : la préfecture de la région Alsace, l'académie de Strasbourg, la région Alsace, le conseil départemental du Bas-Rhin et le conseil départemental du Haut-Rhin.

La chose a enfin été inscrite dans la Loi. En effet, la loi portant création de la Collectivité européenne d'Alsace stipule dans son article Art. L. 3431-4.- « La Collectivité européenne d'Alsace crée un comité stratégique de l'enseignement de **la langue allemande en Alsace, dans sa forme standard et ses variantes dialectales,** qui réunit le rectorat et les collectivités territoriales concernées et dont les missions principales sont de définir une stratégie de promotion **de l'allemand dans sa forme standard et ses variantes dialectales,** d'évaluer son enseignement et de favoriser l'interaction avec les politiques publiques culturelles et relatives à la jeunesse ».

Pour avoir été longtemps (que) légitime, la chose est maintenant légale. Et elle devrait contenter tout le monde, les tenants du standard et les tenants du dialecte, comme les tenants des deux. Si le corse, le breton, le basque... qui ont aussi des variantes dialectales avaient déjà été inscrits dans une ou plusieurs lois, c'est donc aussi et enfin le cas pour la langue régionale d'Alsace. Nous saluons cette consécration que nous appelions de nos vœux depuis bien des décennies.

Il ne m'a jamais été donné d'entendre un Suisse qui utilise quotidiennement le standard allemand ou *Schriftdütsch* et le dialecte alémanique ou *Schwyzerdütsch* dire que ce faisant, il est bilingue.

Ich habe noch nie einen Schweizer, der täglich Standarddeutsch oder* Schriftdütsch *und den alemannischen Dialekt oder* Schwyzerdütsch *verwendet, sagen hören, dass er dabei zweisprachig sei.

Ich hob noch nie e Schwyzer, wo dàjlich Hochditsch un Schwizerditsch benutzt, here saje, dàss er zweisproochig isch

Langue alsacienne ?

Evidemment, tout ce qui se parle est langue, mais le soupçon subsiste que nombre des tenants du concept de langue alsacienne tentent de jouer en Alsace, ce que donc ils appellent langue alsacienne contre la langue allemande. Ce concept a connu un certain développement au cours de la dernière décennie. Il sous-tend au pire l'exclusion standard allemand, au mieux le trilinguisme (langue française-langue alsacienne-langue allemande).

Pourquoi ce besoin de frontière ? *« Die Grenzen meiner Sprache sind die Grenzen meiner Welt"* (Wittgenstein). Ouvrons le débat, ce concept de langue alsacienne qui n'a été utilisé jusqu'à présent par aucun grand nom du monde culturel alsacien (Schweitzer par exemple) ne s'inscrit-il pas dans une définition essentialiste (qui est en soi), substantialiste (qui est ceci), objective, voire ethnique de l'identité ? Quelle est la part de romantisme, de « Sehnsucht » (nostalgie) d'un « Urvolk » (peuple originel) dans la démarche ? N'est-elle pas un peu, isolationniste, balkanisant ?

En réalité la langue ne doit pas être imposée en vertu de données ethniques (une langue, une culture, une histoire, un territoire), mais elle devrait pouvoir être choisie en fonction d'une stratégie identitaire ou culturelle, ouverte et plurielle. Et quelle devrait être cette stratégie ? À l'avenir, voulons-nous d'une Alsace monolingue (français), bilingue (français-langue alsacienne) ou bilingue français-allemand (standard et dialectal) ?

L'allemand est alsacien, l'alsacien, c'est de l'allemand. Ce paradigme a traversé les générations et les siècles. Renoncer au standard allemand au bénéfice des seuls dialectes qui seuls seraient « la langue alsacienne » relèverait du repli provincialiste sur l'entre-soi au préjudice d'une ouverture sur l'ensemble germanophone de quelque 120 millions de locuteurs en Europe, sur une grande culture et une grande économie. Ce n'est pas peu...

Die Sprache zu definieren ist eine Sache, ihr einen Platz in der elsässischen Gesellschaft zu reservieren eine andere!

Lange Zeit war die Definition der elsässischen Regionalsprache nicht im Gesetz verankert. Seit dem Gesetz zur Gründung der Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) ist dies nun der Fall: Artikel Art. L. 3431-4 - *"Die Europäische Körperschaft Elsass richtet einen strategischen Ausschuss für den Unterricht* ***der deutschen Sprache im Elsass in ihrer Standardform und ihren Dialektvarianten*** *ein, dem das Rektorat und die betroffenen Gebietskörperschaften angehören und dessen Hauptaufgaben darin bestehen, eine Strategie zur Förderung* ***der deutschen Sprache in ihrer Standardform und ihren Dialektvarianten*** *zu definieren, ihren Unterricht zu bewerten und die Interaktion mit der öffentlichen Kultur- und Jugendpolitik zu fördern".*

Dafür, dass die Definition lange Zeit nur legitim war, ist es nun legal. Und sie sollte alle zufriedenstellen, die Befürworter des Standards und die Befürworter des Dialekts ebenso wie die Befürworter beider Ausdrucksformen.

Welcher Platz für den Dialekt, welcher Platz für den Standard? Die Deutschschweiz könnte ein Vorbild sein. In der Deutschschweiz gibt es keine echte hierarchische Beziehung zwischen den beiden verwendeten Varietäten (Standard und Dialekt). Sie werden je nach Kommunikationskanal ausgewählt, wobei Standarddeutsch ohne Ausschluss die eher formelle als informelle Varietät ist und Schweizerdeutsch, ebenfalls ohne Ausschluss, die eher informelle als formelle Varietät ist, ohne jedoch einen niedrigeren Status als Standarddeutsch zu haben, das oft als "Schriftdütsch" im Vergleich zu "Schwiizerdütsch" bezeichnet wird. Beide werden als Teil eines Ganzen betrachtet. Und genau aus diesem Grund wurden und werden beide Ausdrücke von allen Bevölkerungsschichten verwendet.

Auf der einen Seite steht die Linguistik, auf der anderen die Politik. Das Schicksal der Sprachen liegt immer in den Händen der politischen Institutionen. Sie sind es, die über ihr Schicksal entscheiden. Entweder fördern sie eine oder mehrere Sprachen, oder sie verlieren das Interesse an ihnen oder verurteilen sie sogar zur Nichtexistenz. In dem Stadium, in dem sich die Beherrschung und der Gebrauch der Regionalsprache - sei es Standarddeutsch oder die elsässischen Dialekte - befinden, ist eine umfassende Politik der Wiederbelebung für die politischen Institutionen mehr denn je erforderlich, die auf einem Dreiklang beruht: Kompetenz, Vermittlung und Gebrauch.

Damit die Regionalsprache (Standarddeutsch und elsässische Dialekte) in der elsässischen Gesellschaft überleben kann, muss sie in den Bereichen Schule, Medien, Kultur, Verwaltung, Wirtschaft, Gesellschaft und Kultus existieren können. Das ist eine *conditio sine qua non*. Alles andere wird nicht ausreichen. Die elsässische Gemeinschaft muss also eine dreifache Aufgabe erfüllen: die Definition einer enthemmten Identitätsstrategie, die Erlangung der notwendigen Freiheiten - um etwas zu tun - und die des Tuns.

Diese Freiheiten in einem Land zu erlangen, das Regionalsprachen nicht gerade mit Überschwang behandelt, wird jedoch nicht einfach sein. Es wäre angebracht, die Befugnisse und Mittel zu erhalten, um die oben genannten Existenzen in der Höhe mindestens von 30 Prozent zu sichern. Diese Quote ist sowohl das Minimum, das für ein kurzfristiges Überleben notwendig ist, als auch die nützliche Grundlage für eine zukünftige volle kollektive Existenz, sollte sie erwünscht sein. Andernfalls wird man immer nur am Rande agieren können, was ein

Überleben eben nur am Rande ermöglicht. Sprachen, die keinen Nutzen haben, werden in der Regel nicht gelernt und nicht weitergegeben, mit Ausnahme der sogenannten toten Sprachen. Wir dürfen nicht den falschen Kampf führen.

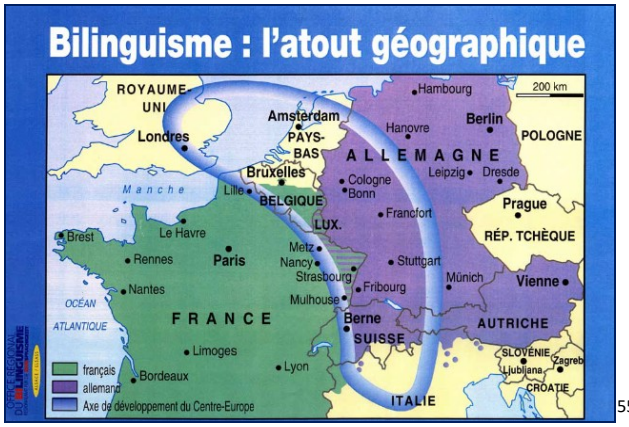

[55]

Le bilinguisme permet la conduite d'une politique économique assumant pleinement la situation frontalière de l'Alsace, l'autorisant à vivre à 360 degrés au cœur de l'axe économique principal de l'Europe, à savoir dans ce qui a été appelé la banane bleue, c'est-à-dire dans l'épine dorsale européenne.

Zweisprachigkeit: der geografische der Vermögenswert. Die Zweisprachigkeit ermöglicht es, eine Wirtschaftspolitik zu betreiben, die die Grenzlage des Elsass voll und ganz annimmt, die es im erlaubt auf 360 Grad im Herzen der wirtschaftlichen Hauptachse Europas zu leben, nämlich in der so genannten blauen Banane, d.h. im europäischen Rückgrat.

[55] Document publié par l'Office régional pour le bilinguisme (supprimé depuis)

Pratique des langues en Alsace depuis 1918 : causes et effets

Sprachpraxis im Elsass seit 1918: Ursachen und Auswirkungen

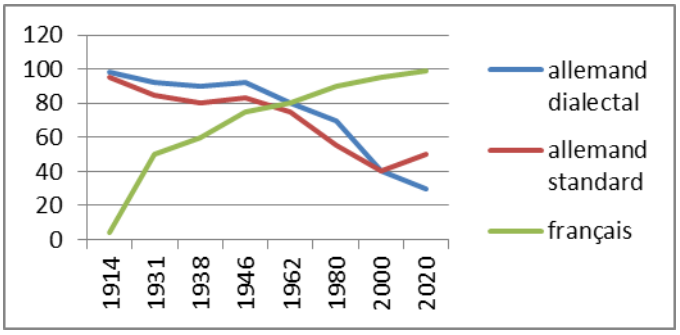

Si l'on observe le graphique de la pratique linguistique en Alsace on aperçoit nettement **le parallélisme ou le synchronisme** dans la chute de la pratique des dialectes et de l'allemand standard, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Autant le standard allemand que les dialectes ont été victimes, d'une part **de la façon dont on traite en France les langues régionales**[56]**,** et d'autre part d'une couche supplémentaire, celle **de l'anti-germanisme** qu'il soit général à la France ou particulier à l'Alsace.

Betrachtet man die Grafik der Sprachpraxis im Elsass, so erkennt man deutlich die Parallelität oder Synchronizität des Rückgangs der Dialektpraxis und des Standarddeutschen, wobei die gleichen Ursachen die gleichen Wirkungen hervorrufen. Sowohl das Standarddeutsch als auch die Dialekte wurden Opfer der Art und Weise, wie in Frankreich mit den Regionalsprachen umgegangen wird, und einer zusätzlichen Schicht, nämlich der des Anti-Germanismus, sei es allgemein in Frankreich oder speziell im Elsass.

Les dialectes ont subi **une double peine** dans la mesure où ils ont été considérés comme langue des classes inférieures, pas nobles, ordinaires. De surcroît, ils ont **été dissociés** de la langue de culture de référence, l'allemand standard, qui longtemps n'a plus été enseigné à l'école élémentaire, ce qui n'a pas manqué de conduire à leur **appauvrissement qualitatif**, qui à son tour a contribué à leur **appauvrissement quantitatif** (moins de locuteurs). **On ne transmet généralement pas** une langue que l'on ne maîtrise pas vraiment dans toute sa richesse lexicale ou qui ne sert à pas grand-chose.

Die Dialekte wurden doppelt bestraft, da sie als Sprache der unteren, nicht adligen, gewöhnlichen Klassen betrachtet wurden. Darüber hinaus wurden sie von der kulturellen Referenzsprache, dem Standarddeutsch, abgekoppelt, das lange Zeit nicht mehr in der Grundschule unterrichtet wurde, was unweigerlich zu ihrer qualitativen Verarmung führte,

[56] À ce sujet, les interdits prononcés en 1945 à l'égard de la langue allemande ont eu **un effet dévastateur**. Pour faire changer de langue à une population, il faut faire intervenir plusieurs facteurs : diminuer le nombre de locuteurs et les fonctions de la langue dominée, dévaluer sa fonction identitaire et obtenir la légitimation de cette politique. Le changement de langue peut se faire par rupture (d'une génération à l'autre) ou de façon continue (par un lent processus d'absorption). Le changement est d'autant plus rapide que les deux phénomènes s'additionnent. **C'est le cas en Alsace**.

die wiederum zu ihrer quantitativen Verarmung (weniger Sprecher) beitrug. Eine Sprache, die man nicht wirklich in ihrem ganzen lexikalischen Reichtum beherrscht oder die nicht viel nützt, wird normalerweise nicht weitergegeben.

La revivification, qu'il s'agisse des dialectes ou du standard dépendra de la façon dont évoluera la reconnaissance des langues régionales en France, de la résilience par rapport à l'anti-germanisme et plus particulièrement s'agissant des dialectes de leur **« repositivation ».** Cette dernière serait possible notamment par **la réassociation des dialectes et du standard**, une langue de grande culture qui permet une (re)lexification endogène.

Die Wiederbelebung, sei es der Dialekte oder des Standards, wird davon abhängen, wie sich die Anerkennung der Regionalsprachen in Frankreich entwickelt, von der Widerstandsfähigkeit gegenüber dem Anti-Germanismus und insbesondere, wenn es um die Dialekte geht, von ihrer "Re-Positivierung".
Letztere wäre insbesondere durch die Wiedervereinigung der Dialekte mit dem Standard möglich, einer Sprache der Hochkultur, die eine endogene (Re)lexifizierung ermöglicht.

La chute a été parallèle, la réhabilitation ne pourra que l'être aussi. Le graphique montre aussi qu'aujourd'hui **plus d'enfants ont été familiarisés au standard qu'aux dialectes**. Tous font plus ou moins bien de l'allemand à l'école, encore que **l'on ne leur dit pas toujours que l'allemand est aussi leur langue.** Les dialectes doivent aussi trouver leur place à l'école, en les **reliant étroitement** à l'enseignement de l'allemand. Les écoles ABCM-Zweisprachigkeit sont précurseures dans ce domaine. Une méthode qui rendrait possible le passage du standard aux dialectes serait à élaborer.

Der Fall war parallel, die Rehabilitation kann nur parallel sein. Die Grafik zeigt auch, dass heute mehr Kinder mit dem Standard als mit den Dialekten vertraut gemacht wurden. Alle machen in der Schule mehr oder weniger gut Deutsch, obwohl ihnen nicht immer gesagt wird, dass Deutsch auch ihre Sprache ist. Auch die Dialekte müssen ihren Platz in der Schule finden, indem sie eng mit dem Deutschunterricht verknüpft werden. Die ABCM-Zweisprachigkeitsschulen sind in diesem Bereich Vorreiter. Eine Methode, die den Übergang vom Standard zu den Dialekten möglich macht, wäre zu entwickeln.

Si l'alsacien est aujourd'hui fortement **menacé dans son existence**, **c'est aussi le cas du standard allemand** en Alsace. Les interdits et l'opprobre jetés sur l'un, l'on aussi été sur l'autre. Si l'alsacien est aujourd'hui fortement menacé dans son existence, c'est parce que l'on a porté atteinte à la germanophonie alsacienne dans son tout, c'est-à-dire à la pratique du standard comme des dialectes.

Wenn das Elsässische heute in seiner Existenz stark bedroht ist, gilt dies auch für die deutsche Standardsprache im Elsass. Die Verbote und die Schande, die auf das eine geworfen wurden, wurden auch auf das andere geworfen. Wenn das Elsässische heute in seiner Existenz stark bedroht ist, dann deshalb, weil man der elsässischen Germanophonie als Ganzes, d.h. der Praxis der Standardsprache und der Dialekte, geschadet hat.

L'allemand est alsacien, l'alsacien, c'est de l'allemand. Ce paradigme a traversé les générations et les siècles. Les deux se parlent. Les deux s'écrivent. Renoncer au standard allemand au bénéfice des seuls dialectes qui seuls seraient « la langue alsacienne » relèverait **du repli provincialiste sur l'entre-soi** au préjudice d'une ouverture sur l'ensemble germanophone, quelque 120 millions de locuteurs en Europe. Ce n'est pas peu. Ce serait un peu comme en

Saintonge jouer le saintongeois ou encore au Poitou jouer le poitevin, des dialectes d'oïl, contre le standard français.

Deutsch ist elsässisch, elsässisch ist deutsch. Dieses Paradigma hat Generationen und Jahrhunderte überdauert. Beide werden gesprochen. Beide werden geschrieben. Ein Verzicht auf das Standarddeutsch zugunsten der Dialekte, die allein "die elsässische Sprache" sind, wäre ein provinzialistischer Rückzug ins Private, der einer Öffnung gegenüber der gesamten deutschsprachigen Welt mit etwa 120 Millionen Sprechern in Europa schadet. Das ist nicht wenig. Es wäre ein bisschen so, als würde man in der Saintonge das Saintongeois spielen oder in Poitou das Poitevin, Dialekte des Oïl, gegen den französischen Standard spielen.

Il y a d'une part la linguistique et d'autre part la politique. Le destin des langues est toujours entre les mains des collectivités. Ce sont elles qui décident de leur sort. **Soit elles promeuvent** une langue ou plusieurs, soit elles **s'en désintéressent**, voire les condamnent à l'inexistence. Au stade où se trouvent la maîtrise et la pratique de la langue régionale, qu'il s'agisse de l'allemand standard ou des dialectes d'Alsace, **une politique globale de revivification s'impose plus que jamais à la collectivité, selon un triptyque : compétence, transmission et usage.**

Es gibt zum einen die Linguistik und zum anderen die Politik. Das Schicksal der Sprachen liegt immer in den Händen der Gemeinschaften. Sie sind es, die über ihr Schicksal entscheiden. Entweder fördern sie eine oder mehrere Sprachen, oder sie interessieren sich nicht für sie oder verurteilen sie sogar zur Nichtexistenz. In dem Stadium, in dem sich die Beherrschung und der Gebrauch der Regionalsprache befinden, sei es Standarddeutsch oder die elsässischen Dialekte, ist eine umfassende Politik der Wiederbelebung mehr denn je für die Gebietskörperschaften erforderlich, die auf einem Dreiklang beruht: Kompetenz, Vermittlung und Gebrauch.

Quelle Alsace voulons-nous pour le futur ? Une Alsace collectivement **repliée** sur le monolinguisme français aussi riche soit-il, une Alsace certes bilingue, mais d'un bilinguisme langue française-« langue alsacienne » **blotti** entre Vosges et Rhin ou **une Alsace participant pleinement des espaces francophone et germanophone qui l'environne**, comme ce fut le cas tout **au long de l'histoire** et comme **l'avenir** nous l'impose si l'on veut bien notamment construire un vivre ensemble social, culturel et économique sur les deux rives du Rhin, dépasser les perceptions nationales de la chose linguistique et profiter d'un bien collectif à forte efficience sociale, culturelle et économique que constitue le bilinguisme Français-allemand standard et dialectal.

Welches Elsass wollen wir für die Zukunft? Ein Elsass, das sich kollektiv auf die französische Einsprachigkeit zurückzieht, so reich sie auch sein mag, ein Elsass, das zwar zweisprachig ist, aber eine Zweisprachigkeit zwischen französischer Sprache und "elsässischer Sprache" aufweist, die sich zwischen Vogesen und Rhein einklemmt, oder ein Elsass, das voll und ganz am frankophonen und deutschsprachigen Raum teilnimmt, der es umgibt? wie es im Laufe der Geschichte der Fall war und wie es die Zukunft erfordert, wenn man insbesondere ein soziales, kulturelles und wirtschaftliches Zusammenleben auf beiden Seiten des Rheins aufbauen, die nationalen Wahrnehmungen der sprachlichen Angelegenheit überwinden und von einem kollektiven Gut mit hoher sozialer, kultureller und wirtschaftlicher Effizienz profitieren will, das die Zweisprachigkeit Französisch-Deutsch Standard und Dialekt darstellt.

Associer enseignement des langues régionales et enseignement des histoires et des cultures régionales

On ne naît pas Alsacien. On le devient... ou pas !
On peut le devenir si l'occasion est donnée de s'approprier
les éléments identificatoires alsaciens.

Des raisons de l'association

Bien qu'il soit d'une grande logique pédagogique et culturelle que les langues nationales, étrangères ou régionales ne soient pas séparées de leurs constituants sociohistoriques et socioculturels, y compris sur le plan linguistique, il existe une tendance forte concernant les langues régionales à séparer la forme du contenu et à les enseigner en dehors de leur contexte historique et culturel, hors-sol en quelque sorte.

L'enseignement des langues vivantes étrangères est généralement ancré dans la culture des pays concernés. Au-delà d'apprendre à communiquer, il s'agit ce faisant de faire prendre conscience à l'élève de l'altérité, de l'existence d'autres cultures, de le préparer à l'interculturalité, de l'inviter à mettre en balance ethnocentrisme et relativité dans le récit national et de l'ouvrir à la dialectique entre respect accordé et reconnaissance obtenue.

Il n'en va pas de même pour les langues régionales qui sont habituellement privées de cet ancrage. D'un côté, elles sont considérées comme des éléments essentiels du patrimoine immatériel national, de l'autre les cultures régionales qui déterminent ces langues et qui sont déterminées par elles, ne le sont pas. D'une part, si les langues régionales sont enseignées, bien insuffisamment au demeurant, d'autre part les cultures régionales ne le sont pas ou alors vraiment que très peu. Cet état de fait empêche, comme dit mon ami Jean Peter, de passer d'un bilinguisme fonctionnel à un bilinguisme culturel, c'est-à-dire de la simple capacité de communiquer à celle de comprendre. En allemand, on dirait de „sich verständigen“ à „sich verstehen“.

Comment justifier plus longtemps la discrépance qui existe entre l'enseignement des langues étrangères et celui des langues régionales, s'agissant de la mise en adéquation de l'objectif linguistique et de l'objectif culturel, si ce n'est par des raisons d'idéologies politiques.

En conséquence, si nous militons pour la promotion et le développement des langues régionales, ils nous faut aussi militer pour que leur enseignement ne soit pas plus longtemps déconnecté des réalités régionales, anciennes ou présentes. Le bilinguisme français-langues régionales doit signifier un bilinguisme au sein de ces réalités, et que ces réalités doivent être ancrées dans le bilinguisme. Langues régionales et histoires et cultures régionales ont partie liée. L'enseignement des premières appelle l'enseignement des secondes. L'enseignement des secondes donne de l'appétence à l'enseignement des premières et réciproquement.

C'est donc autant pour des raisons pédagogiques, que pour des raisons culturelles que l'enseignement des histoires et des cultures régionales doit être associé à celui des langues régionales. De surcroît, tant qu'à faire ou plutôt pour bien faire, l'enseignement de ces dernières devrait être fait en langue régionale chaque fois que cela est possible, mais à minima en français pour tous.

Il s'agirait d'une part :
- d'intégrer à l'enseignement des langues régionales des éléments spécifiques d'histoire et de culture régionales de façon plus systématique cela se fait déjà, autant pour des raisons pédagogiques et de transmission d'un patrimoine que pour augmenter l'intérêt des élèves pour la matière ;
- d'autre part de créer ou de développer un champ spécifique Histoire et Culture Régionales (HCR) dans les académies concernées en option, mais une option proposée à toute la population scolaire des collèges et des lycées.

À la vérité, il s'agit de reconsidérer l'identité nationale et de s'interroger sur la place que l'enseignement de l'histoire et de la culture de France accorde aux identités culturelles régionales et, plus généralement, à la nécessaire conciliation de l'universel et du particulier. Il faut sortir d'un enseignement qui célèbre par trop la particularité exclusive et appauvrissante et l'ouvrir à l'histoire et à la culture de l'autre, des autres, qui inclut et enrichit.

Il s'agit de prendre en compte les justes revendications de la diversité des vécus dans une déconstruction - reconstruction de l'histoire et de la culture nationales permettant à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une nouvelle mise en perspective, base d'une identité nationale actualisée et vivante pour les Français d'aujourd'hui. Le « devoir de mémoire » doit aller impérativement de pair avec la prise en compte de la diversité des mémoires.

De la nécessité d'une mémoire régionale
Si l'Alsace a une histoire, elle n'a par contre pas de mémoire, car à vrai dire, les Alsaciens n'ont jamais eu l'occasion de faire ensemble un travail sur leur histoire et leur culture ni donc d'élaborer ensemble une mémoire collective. Et pour cause, leur histoire et leur culture, prises dans leur entièreté, restent non enseignées dans les écoles d'Alsace et sont amplement absentes des médias, publiques notamment.

Ce que les Alsaciens s'imaginent être résulte avant tout d'une histoire, qui leur est racontée ou qu'ils se racontent à eux-mêmes. Une histoire qui comporte beaucoup de sentimentalisme, de contradictions, d'incertitudes et d'approximations, de contrevérités aussi.

Nous devenons Français en ce que nous faisons nôtre ce que l'école et les médias nous présentent de la France. Et parce que l'école et les médias ne nous présentent rien, ou si peu, de ce qui fait l'Alsace, les Alsaciennes et les Alsaciens ne peuvent pas faire leur ce qui ne leur est pas présenté. Et comme on ne peut pas s'identifier à ce que l'on ne connaît pas, les mêmes ne sont pas loin d'avoir atteint le degré zéro du niveau d'adhésion à « l'alsacianitude »[57].

Parler d'Alsace, c'est parler identité collective. L'Alsace n'existe pas en soi. Je ne peux pas la rencontrer dans la rue et lui serrer la main. L'Alsace n'existe, à des degrés divers, que dans la rencontre de personnes, d'identités personnelles, partageant un imaginaire et une volonté d'être et d'agir ensemble. Les identités collectives sont des constructions conduites par les collectivités politiques en fonction d'une stratégie identitaire et diffusées au travers de la socialisation dans le but de créer sentiment d'appartenance et volonté d'être et d'agir ensemble. Si une identité collective alsacienne devait exister, il faudrait qu'en premier lieu qu'il existât une collectivité politique pleine et entière et qu'en second lieu celle-ci définisse

[57] Telle qu'elle a par exemple été définie par Stadler et Schickele.

les éléments identificatoires à partager et la culture politique à construire. Mais c'est là une autre histoire.

[58]

Lettre de baptême datée de 1827. Elle démontre s'il le fallait le caractère populaire qu'avait la langue allemande en Alsace.

Taufbrief von 1827. Er zeigt, wenn es nötig wäre, den volkstümlichen Charakter den die deutsche Sprache im Elsass hatte.

[58] Collection Pierre Klein

Retour sur l'étude sociolinguistique présentée par le CeA lors des assises du bilinguisme

Le 28 juin 2022**,** la Collectivité européenne d'Alsace tenait à Strasbourg les Assises du bilinguisme.[59] À cette occasion, une **étude sociolinguistique sur la pratique de l'alsacien et de l'allemand standard en Alsace a été présentée**. Nous en présentons une analyse succincte.
Les résultats de l'étude représentent un instantané. Il n'y a pas eu de véritablement de préparation en amont. En cela, les réponses expriment davantage un ressenti qu'une réflexion approfondie qui résulterait d'un large débat au sein de la société alsacienne. Un tel débat fait largement défaut.

Premier résultat
46% des questionnés ont déclaré qu'ils savaient parler l'alsacien (dialecte) (de plutôt bien à très bien »), et 54% savaient parler allemand (allemand standard). Un beau résultat, qui montre notamment que le dialecte n'a pas reculé depuis la dernière étude sociolinguistique datée de 2012 et qui indiquait 43% de locuteurs de dialectophones. Cependant, cela pose un problème de cohérence entre les deux études et celle de la formulation de la question. En réalité, la pratique du dialecte est en déclin constant depuis des décennies. Les militants qui sont sur le terrain estiment que moins de 1% des enfants en âge d'aller à l'école ont été initiés au dialecte. En outre, on pourrait aussi déduire de la comparaison que la politique en faveur du dialecte n'a pas conduit à une augmentation du nombre de locuteurs.

L'étude confirme l'écart générationnel : 70 % des 55 ans et plus parlent l'alsacien (de très bien à assez bien), contre 9 % des moins de 25 ans[60]. Parmi les locuteurs du dialecte, 84% ont appris le dialecte de leurs parents, 77% des grands-parents et 50% des amis. Et 73% l'utilisent principalement avec leurs amis (toujours, souvent, occasionnellement »). En ce sens, l'alsacien est la langue de la convivialité. L'étude confirme ce que l'on savait déjà. La transmission familiale du dialecte ne se fait plus.

Où se situe le problème ?
Si l'on observe un graphique des pratiques linguistiques en Alsace, on constate le parallélisme existant entre la pratique des dialectes et celle du standard allemand. Tant la langue standard que les dialectes ont été victimes, d'une part, de la manière dont on traite en France les langues dites régionales et, d'autre part, d'une couche supplémentaire, celle de l'antigermanisme, qu'il soit français en général ou spécifiquement alsacien. Les dialectes ont subi une double peine, dans la mesure où ils ont été largement considérés comme une langue des classes populaires, avec le côté péjoratif que cela induit.

La première génération qui, dans son ensemble, n'a pas transmis l'alsacien est celle qui a été scolarisée durant les trois décennies d'après-guerre, de 1945 à 1975. L'une des principales raisons, si ce n'est la principale, est qu'elles n'ont plus bénéficié d'un enseignement de l'allemand standard à l'école maternelle et primaire. Cela a eu pour conséquence, d'une part, de dévaloriser la fonction identitaire de la germanophonie alsacienne et, d'autre part, de priver les dialectes de la fonction nourricière de la langue culturelle de référence, en l'occurrence l'allemand standard.

[59] Cette institution a été créée en 2019 suite à la suppression du Conseil régional alsacien et à l'intégration de l'Alsace dans la région Grand Est.
[60] 3 % des 9 % disent le parler très bien.

Comment et où apprend-on l'allemand (allemand standard)[61]
Selon les personnes interrogées, 87% à l'école, 32% à l'aide de la télévision et de la radio et 26% au travail. Les résultats de l'étude représentent un instantané.

Demandes à l'adresse des institutions et de l'école
Une très grande majorité des personnes interrogées (73 %) souhaite que l'on fasse davantage pour la promotion de l'alsacien. 54 % des personnes interrogées sont tout à fait favorables à l'enseignement de l'alsacien à l'école, 29 % sont plutôt favorables et seulement 17 % sont contre. Il est à noter que les chiffres sont encore plus favorables pour l'allemand standard : 79 % sont tout à fait pour l'enseignement de l'allemand, 16 % plutôt contre et seulement 5 % tout à fait contre.

Quelle est donc la langue régionale d'Alsace ?
L'étude montre également que la définition de la langue régionale, retenue par les institutions politiques et l'administration scolaire, est trop peu connue de la population. Seules 15% des personnes interrogées associent l'allemand et l'alsacien à la langue régionale, tandis que 73% n'y voient que l'alsacien. La définition de la langue régionale a pourtant été inscrite dans le texte de loi créant la collectivité territoriale européenne d'Alsace[62].

Malaise
« L'allemand est ma langue maternelle, parce que le dialecte dans lequel je m'enracine linguistiquement est l'allemand ». Albert Schweitzer.
Ce qui était évident pour Schweitzer ne l'est plus aujourd'hui pour beaucoup d'Alsaciens. La raison principale se trouve dans le domaine de la psycho-sociolinguistique, c'est-à-dire dans un antigermanisme qui s'est imposé dans les esprits après l'annexion au 3e Reich par le mainstream, c'est-à-dire par le courant de pensée des décennies d'après-guerre. Les interdictions prononcées en Alsace à l'égard de la langue allemande en 1945 - à l'école, dans les médias, dans la vie culturelle et dans l'administration - ont pesé lourd sur la psyché alsacienne et continuent de produire leurs effets, notamment en raison de l'absence d'un travail collectif sur l'histoire. Un modèle s'est imposé. Faut-il indéfiniment le reproduire et continuer à passer à côté du bilinguisme, un bien collectif à forte efficience sociale, culturelle et économique ?

Résilience
Plus de soixante-dix ans après la fin du dernier conflit mondial le temps de la résilience n'est-il pas venu ? Le temps du "devenir ce que l'on est", c'est-à-dire le temps d'utiliser toutes ses capacités et qualités, le temps de s'épanouir, le temps de faire ce que l'on peut faire. Si l'Alsace a été le lieu malheureux où se sont combattus les nationalismes allemand et français, elle a aussi été le lieu heureux où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures

---

[61] L'allemand standard est enseigné dans les écoles primaires d'Alsace soit de manière générale en système extensif (2 à 3 heures par semaine), soit en filière bilingue (moitié français ; moitié allemand) pour 17% des enfants, sans qu'on leur dise toujours que c'est aussi leur langue. L'allemand standard est enseigné en Alsace comme partout en France, c'est-à-dire sans lien avec la double culture alsacienne.

[62] La loi portant création de la Collectivité européenne d'Alsace stipule dans son article Art. L. 3431-4.- *« La Collectivité européenne d'Alsace crée un comité stratégique de l'enseignement de la langue allemande en Alsace, dans sa forme standard et ses variantes dialectales, qui réunit le rectorat et les collectivités territoriales concernées et dont les missions principales sont de définir une stratégie de promotion de l'allemand dans sa forme standard et ses variantes dialectales, d'évaluer son enseignement et de favoriser l'interaction avec les politiques publiques culturelles et relatives à la jeunesse ».*

européennes, la française et l'allemande. À vrai dire, l'Alsace n'est véritablement alsacienne que dans leur confluence.

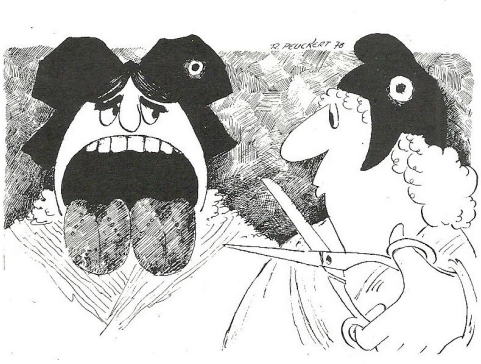

Dessin de Roland Peuckert
Zeichnung von Roland Peuckert

En guise de conclusion

Un aperçu d'ensemble de la problématique

L'individu, généralement l'enfant, **ne choisit pas sa langue première.** Elle lui est imposée au travers de **la socialisation** anticipée, primaire et secondaire, c'est-à-dire par l'environnement psycho et sociolinguistique, familial, scolaire et social.

Une langue existe **par la pratique qu'en font ses usagers**. Cette pratique répond à un besoin individuel et social, **une demande** de langue, et s'exerce au travers d'une fonctionnalité de la langue, **une offre** de langue. Demande et offre de langue présentent divers **domaines d'action,** domaine vernaculaire (privé, familial), domaine véhiculaire (usage courant de la vie sociale et économique), domaine référentiel (officiel, culturel, scolaire et identitaire) et domaine religieux (liturgie). Ce sont ces critères qui déterminent la rencontre entre la demande et l'offre de langue, c'est-à-dire **le marché linguistique.**

Pour faire changer de langue à une population, il faut faire intervenir plusieurs facteurs : **diminuer** le nombre de locuteurs et les fonctions de la langue dominée, **dévaluer** sa fonction identitaire et obtenir la légitimation de cette politique. Le changement de langue peut se faire par r**upture** (d'une génération à l'autre) ou de **façon continue** (par un lent processus d'absorption). Le changement est d'autant plus rapide que les deux phénomènes s'additionnent. C'est le cas en Alsace.

« Lorsque, à l'inverse, une langue jusque-là dominée ***accède au stade de langue officielle****, elle subit une réévaluation qui a pour effet de modifier profondément la relation que ses utilisateurs entretiennent avec elle. »* Pierre Bourdieu in « Ce que parler veut dire »

Pour que la langue régionale (allemand standard et dialectes d'Alsace) **puisse survivre** dans la société alsacienne, elle doit pouvoir y bénéficier **d'une existence sociale, c'est-à-dire scolaire, culturelle, médiatique, administrative, économique...** (à l'exclusion de ce qui doit être véritablement régalien[63]). C'est une condition *sine qua non.* **Tout le reste n'y suffira pas.** Il y a donc un triple travail à mener par la collectivité alsacienne, celui de la définition d'une **stratégie identitaire désinhibée,** celui d'obtenir **les libertés nécessaires** -pour faire- et celui du **faire.** Il conviendrait d'ores et déjà d'assurer les existences énoncées ci-dessus **à hauteur de 30 %.** Ce taux est à la fois le minimum nécessaire pour assurer une survie à court terme et la base utile pour un plein emploi futur.

La première identité de l'Alsace est géographique. L'Alsace est ce qu'elle est parce qu'elle est située là où elle est. L'Alsace n'est pas que l'extrémité orientale de la France, une fin de terre. Elle est aussi l'extrémité occidentale de la Mitteleuropa. Et c'est de cette situation que découle l'essentiel de ses **particularismes**, qu'il s'agisse de langues, de culture, d'économie, d'écologie et d'interculturalité transfrontalière.

L'Alsace a une forte identité rhénane. C'est une grande chance pour la France d'avoir un pays rhénan en son sein. Elle a tout intérêt à lui conserver sa « rhénanitude ». Dans cet espace,

[63] On n'en est pas à demander par exemple qu'à l'armée française les ordres soient donnés en breton, basque ... allemand. Que les jacobins soient rassurés.

l'Alsace **est entourée de pays francophones et de pays germanophones.** Si elle ne veut pas tourner le dos à la moitié du monde qui l'environne, si elle veut vivre à 360 degrés et tirer pleinement profit de cette situation, les Alsaciennes et les Alsaciens **doivent pouvoir être bilingues français-allemand.** Partant de ce bilinguisme-là, l'anglais en particulier, c'est cadeau.

Tant d'avantages et pourtant le bilinguisme collectif alsacien **ressemble à un champ de ruines**. L'Alsace n'est pas seule responsable à cet état. Il y a une impossibilité française à reconnaître la propre diversité française. Mais l'Alsace y a sa part, notamment en raison **d'un contexte socio-psychologique.**

L'Alsace, c'est aussi des douleurs du passé qui se muent **en non-dits,** ces maîtres silencieux qui poussent à la reproduction inconsciente de **schémas anciens et anachroniques** ou quand les petits enfants restent notamment enfermés dans **l'anti-germanisme** de leurs grands-parents, voire l'accentue.

L'Alsace n'a pas été victime de la langue allemande. Elle a été victime du nazisme. Ce n'est pas la même chose. **L'Alsace s'est longtemps nourrie à la langue et à la culture allemandes.** Elle y a même apporté une contribution majeure.

Si l'Alsace a été annexée à l'Allemagne nazie, si cette annexion a occasionné un véritable traumatisme et si **le post-traumatisme** a consisté à rejeter tout caractère allemand de l'Alsace, **le temps de la résilience**, c'est-à-dire de celui du ***« Werde der du bist. »*** (deviens qui tu es.) n'est-il pas venu, le temps du triomphe sur toutes les inhibitions, sur tous les reniements, refoulements et fatalisme, et du plein déploiement de ses possibilités ?

Si l'Alsace été le lieu malheureux des antagonismes nationaux français et allemands, elle a aussi été **le lieu heureux** où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. **C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne.** Ce faisant l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le **postnationalisme** qui rejette tout ethnisme. Elle est ouverture et non-repli, selon l'arithmétique 1+1=2 et non moins un.

Les interdits prononcés en 1945 à l'égard de la langue allemande, interdits scolaires, interdits médiatiques et interdits culturels constituèrent **un tort immense** fait à l'identité linguistique alsacienne et **une violence psychologique** faite aux Alsaciennes et aux Alsaciens. Rien ne justifiait d'orienter les choses différemment de ce qu'elles étaient avant 1940[64], sinon la volonté inavouée de poser les jalons **pour un alignement sur le monolinguisme** déjà bien installé ailleurs en France et de **mettre fin** à une exception alsacienne. Reconnaître le tort fait, c'est commencer **à le réparer**. Connaître le tort et ne pas vouloir le réparer, c'est persister.

La France est ainsi faite qu'elle **appelle au sacrifice** des langues dites régionales sur l'autel de l'union dans l'uniformité. Soit on s'en offusque et on demande une révision des concepts qui en sont à l'origine de cet état de fait, soit on fait avec. Mais faire avec suffira juste **à agir à la marge** et sans doute **pas même à maintenir** l'existant en connaissance et en pratique des langues régionales de France.

[64] Ce que confirmait en mai 1947 le Conseil général du Bas-Rhin qui demandait la réintroduction d'un enseignement de l'allemand dans les écoles primaires d'Alsace avec retour au règlement en vigueur en 1939 (notamment enseignement obligatoire et épreuve obligatoire au certificat de fin d'études).

Si l'Alsace a une histoire, **elle n'a par contre pas de mémoire,** car à vrai dire, les Alsaciens n'ont jamais eu l'occasion de **faire ensemble un travail** sur leur histoire et leur culture ni donc d'élaborer ensemble une mémoire collective, notamment parce que leur histoire et leur culture restent **non enseignées** dans les écoles d'Alsace et qu'elles sont **très peu présentes dans les médias publics,** régionaux en particuliers. Ce qui manque le plus à l'Alsace, **c'est un récit alsacien**, un récit partagé sur l'histoire et la culture d'Alsace qui traverserait la société alsacienne.

On ne naît pas Alsacien, on le devient... ou pas. On peut le devenir si l'on a **accès aux éléments identificatoires alsaciens,** à la connaissance de ce qui a fait et fait encore l'Alsace. On ne peut pas développer une empathie envers **ce que l'on ne connaît pas !**

La culture est à **la base de l'unité** de l'Alsace, en même temps que son **originalité la plus tangible.** Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans **les apports successifs** (français, allemands proprement alsaciens et autres) qui, aujourd'hui, **se confondent** de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre **d'échange et de synthèse**. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples**. Les ruptures et les affrontements** politiques et nationalistes, **l'érosion actuelle** de pans entiers de la culture alsacienne et **la perte de repères** qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises.

Pourquoi plus d'identité. Une identité partagée et donc collective, autrement dit **un agir et vivre ensemble** voulu et construit et la possession **d'un réseau durable** de relations d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance qu'il fonde, constitue **un véritable capital social**. Plus l'identité collective est forte, plus le capital social sera fort et plus forte sera sa possibilité de **faire fructifier le bien commun** économique et culturel.

Parler de l'Alsace, **c'est parler de la France et plus encore de l'Europe.** Tout ce qui s'est fait en Europe s'est aussi fait en Alsace. **L'Alsace est un concentré d'Europe,** de ses heurs et de ses malheurs. Et comme l'Europe, l'Alsace est une et diverse. La France aussi. L'une de ses diversités a pour nom Alsace. **Il reste à la France de la reconnaître entièrement et à l'Alsace d'être en mesure de la vivre pleinement.** Pour ce faire, elle a besoin de - Plus d'Alsace -, c'est-à-dire de plus de pouvoirs et de moyens et donc d'exister au travers d'une institution pleine et entière. **Le Plus d'Alsace sera alors un vrai plus pour les Alsaciens et pour la France.** Le dynamisme des hommes et des sociétés est **directement conditionné par leur sentiment d'identité**. La reconnaissance de la diversité constitue **un puissant moteur de développement** pour les individus et les sociétés, en ce qu'elle donne le goût de se distinguer et les forces pour y parvenir.

Si l'Alsace a (encore) une forte identité linguistique et culturelle, elle a aussi **une forte identité économique.** Et les deux sont en forte **interrelation** et **s'enrichissent** (encore) **réciproquement.** L'intégration européenne a donné un grand souffle à l'Alsace et à son économie. Au fil des décennies, l'Alsace est devenue une région dont **l'économie est très ouverte,** notamment sur le **bassin rhénan**, véritable épine dorsale économique européenne, sur le reste du monde aussi. Et le monde de demain appartiendra à ceux qui seront bilingues et plurilingues. Un **bilinguisme français-allemand** bien construit **ouvre** sur toutes les langues **romanes** et à toutes les langues **germaniques**. Il a été **une des clés des performances** économiques et le sera encore à l'avenir, si on veut bien lui porter **toute l'attention qu'il nécessite,** pour le bien de l'Alsace... et de la France toute entière.

L'allemand est alsacien, l'alsacien, c'est de l'allemand. Ce paradigme a traversé les générations et les siècles. Renoncer au standard allemand au bénéfice des seuls dialectes qui seuls seraient « la langue alsacienne » relèverait du repli provincialiste sur l'entre-soi au préjudice d'une ouverture sur l'ensemble germanophone, quelque 120 millions de locuteurs en Europe. Ce n'est pas peu. Ce serait comme en Saintonge jouer le dialecte saintongeois ou au Poitou jouer le poitevin, des dialectes d'oïl, contre le standard français.

Les trois-quarts de ce qui distingue l'Alsace d'aujourd'hui des autres régions de France proviennent de la période du Reichsland (1870-1918), à commencer par le droit local.

Définition de la langue régionale d'Alsace : LOI n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, Art. L. 3431-4.-
La Collectivité européenne d'Alsace crée un comité stratégique de l'enseignement de ***la langue allemande en Alsace, dans sa forme standard et ses variantes dialectales,*** *qui réunit le rectorat et les collectivités territoriales concernées et dont les missions principales sont de définir une stratégie de promotion de l'allemand dans sa forme standard et ses variantes dialectales, d'évaluer son enseignement et de favoriser l'interaction avec les politiques publiques culturelles et relatives à la jeunesse.*

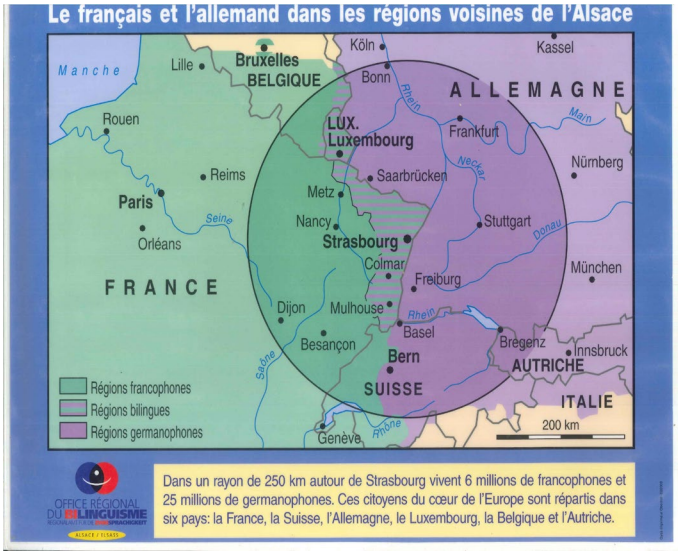

65

Dans un rayon de 250 km autour de Strasbourg vivent 6 millions de francophones et 25 millions de germanophones. Ces citoyens du cœur de l'Europe sont répartis dans six pays : la France, la Suisse, l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique et l'Autriche. Si les Alsaciens ne veulent pas tourner le dos à la moitié du monde qui les environne, s'ils veulent vivre à 360 degrés, alors le bilinguisme devrait s'imposer à eux. L'Alsace n'est pas une île !

In einem Radius von 250 km um Straßburg leben 6 Millionen Französischsprachige und 25 Millionen Deutschsprachige. Diese Bürger aus dem Herzen Europas leben in sechs Ländern: Frankreich, die Schweiz, Deutschland, Luxemburg, Belgien und Österreich. Wenn die Elsässer der halben Welt um sie herum nicht den Rücken kehren wollen, wenn sie auf 360 Grad leben wollen, dann sollte die Zweisprachigkeit für sie ein Muss sein. Das Elsass ist keine Insel!

[65] Document de l'office régional pour le bilinguisme.

Annexe/*Anhang*

Lettre à Monsieur le Recteur

de l'Académie de Strasbourg

du 9 mai 2023

Brief an den Rektor

der Akademie von Straßburg

vom 9.5.2023

Monsieur le Recteur,

Nous vous remercions de votre lettre datée du 12 avril qui témoigne notamment de la reconnaissance que vous accordez à notre fédération.

Nous aurions espéré une prise en compte des enjeux liés à l'immersion concernant les nouvelles classes que vous comptez ouvrir à la rentrée, en particulier des préconisations de la circulaire ministérielle du 14 décembre 2021[66] qui stipule que le temps de pratique de la langue régionale peut varier dans la semaine, l'année scolaire ou encore à l'échelle des cycles. Il aurait donc été possible s'agissant de l'école maternelle, donc du premier cycle, d'adopter la construction suivante : immersion complète en PS et MS et introduction progressive du français en GS de la maternelle pour faciliter la transition vers le CP.

Nous regrettons l'absence de cohérence entre la validation que vous évoquez par la DGESCO d'une immersion partielle en Alsace et les possibilités offertes par cette circulaire qui permet une ouverture sur l'immersion complète. Nous percevons cette position comme un verrouillage au nom sans doute d'une certaine conception de la nation.

Contrairement à une théorie très jacobine, ce n'est pas la langue qui fonde l'unité de la nation, en tout cas pas qu'elle. Sinon tous les francophones seraient Français. La langue confère une identité linguistique. Ceux qui ont suivi le général et ceux qui ont suivi le maréchal en 1940 parlaient la même langue, mais n'étaient unis en rien. Qu'est-ce qui distingue un Suisse francophone d'un Français francophone ? Ce n'est pas la langue. Qu'est-ce qui fait de l'un un

[66] https://www.fab.alsace/immersion-en-langue-regionale/

Suisse et de l'autre un Français ? C'est avant tout la culture politique diffusée au travers de la socialisation.

Malgré le fait qu'elle n'atteindra pas les objectifs qu'une immersion complète permet d'atteindre, notamment concernant le renforcement de la langue première, alors même que vous évoquez une maitrise inférieure au reste de la population scolaire française par la population scolaire alsacienne, nous avons néanmoins le souci que votre initiative réussisse pour le bien des enfants. Et il est heureux qu'elle ouvre enfin les portes de l'enseignement aux dialectes et que l'Éducation nationale en Alsace commence à satisfaire cette ancienne revendication.

Cependant, dans votre lettre vous apportez une définition de la langue régionale qui ne reprend pas celle qui figure dans la loi portant création de la CeA, à savoir « la langue allemande sous sa forme standard et ses variantes dialectales ».

Dans la définition que vous donnez, langue allemande et variantes dialectales sont à la fois une langue et deux langues distinctes. Nous vous citons « Le parcours ...est le seul à proposer un apprentissage dans trois langues différentes.... même si elles constituent deux déclinaisons de la langue régionale (au singulier) selon la définition de mon prédécesseur, le Recteur Deyon ».

Votre prédécesseur prenait à son compte une réalité du monde germanophone où la langue allemande se décline sous une forme standard et une forme parlée. Il s'agit là d'une « biphonie », de deux expressions d'une même langue, mais en aucun cas d'un bilinguisme[67]. À cet égard, il ne nous a jamais été donné d'entendre un Suisse qui utilise quotidiennement le standard allemand ou *Schriftdütsch* et le dialecte alémanique ou *Schwyzerdütsch* dire que ce faisant, il est bilingue. Il se dira germanophone. Il en allait de même en Alsace où l'on se disait *ditschsproochig* (germanophone).

Le Recteur Deyon n'innovait pas. La définition qu'il retenait obtenait une large adhésion de la part d'importantes composantes de la société alsacienne (Conseil général du 67 et du 68, Conseil régional, partis, syndicats, Églises, Corps intermédiaires...). Il faut hélas constater que cette quasi-unanimité n'existe plus aujourd'hui. Quelques-unes des composantes évoquées se sont mises en retrait sur la question linguistique alsacienne. Fatalisme ? Nouvelle génération déjà très aliénée (*entfremdet*) ?

„*Deutsch ist mir Muttersprache, weil der Dialekt, in dem ich sprachlich verwurzle Deutsch ist.“* (Traduction : L'allemand est ma langue maternelle, car le dialecte dans lequel je suis linguistiquement enraciné est allemand) Albert Schweitzer[68].

---

[67] Évoquant les trois expressions qu'il utilisait, le dernier grand écrivain alsacien, André Weckmann, parlait de triphonie, mais jamais de trilinguisme.

[68] Les formes parlées de l'allemand, dialectes alémaniques et franciques, sont employées en Alsace depuis plus de 1500 ans, c'est-à-dire depuis qu'en fait l'Alsace existe. Les formes écrites de l'allemand (vieux haut-allemand, moyen haut-allemand, nouveau haut-allemand précoce, haut-allemand moderne) ont été utilisées en Alsace depuis que celles-ci existent, à savoir depuis le IXe siècle. L'allemand littéraire (Hochdeutsch) a été enseigné à la population scolaire alsacienne, depuis qu'il s'enseigne, durant des siècles et sans interruption jusqu'en 1945. C'est lui qui nous a permis, tout ce temps et qui nous permet encore aujourd'hui pour ceux qui le maîtrisent, de participer à une grande culture universelle, la culture allemande. Encore au courant des années soixante, on lisait davantage les journaux en allemand, on regardait davantage la télévision de langue allemande, on écoutait davantage les radios d'expression allemande, on priait et on chantait davantage en allemand dans les églises qu'en français.

Ce qui était évident pour Schweitzer ne l'est plus véritablement de nos jours pour nombre d'Alsaciennes et d'Alsaciens. Pourquoi les choses sont-elles ainsi ? La principale relève de la psycho-sociolinguistique, à savoir d'un anti-germanisme inscrit dans les esprits suite à l'annexion nazie par le mainstream, c'est-à-dire par le courant de pensée des décennies d'après-guerre. En Alsace, cet anti-germanisme était (est) tourné contre une part de soi-même et a engendré pour beaucoup le rejet de la langue allemande selon une équation : mauvaise Allemagne = mauvaise langue. En pleine crise identitaire et n'ayant plus le pinceau en main, de victimes, les Alsaciens sont devenus complices du déclin de leur langue dite régionale qui depuis file entre leurs doigts.

En 1945, l'Alsace venait de connaître l'annexion nazie qui a provoqué un véritable traumatisme dans la conscience alsacienne. Les tenants du jacobinisme ont eu beau jeu pour installer leur vision des choses et travailler à l'anéantissement de la germanophonie alsacienne et ce faisant du bilinguisme. Un fort déclin de la langue et de la culture allemandes et une lente mutation linguistique en faveur du monolinguisme français vont résulter de tout cela. Nous ne sommes pas certains que les Alsaciens avaient saisi toutes les clauses du contrat qui leur étaient proposées, pour ne pas dire imposées.

Faut-il continuer à reproduire le modèle imposé à l'époque ? Si l'Alsace a été annexée à l'Allemagne nazie, subissant un régime dictatorial et de surcroît l'incorporation de force de classes d'âge d'Alsaciennes et d'Alsaciens dans l'armée allemande, si cette annexion a occasionné un véritable traumatisme, nous le répétons volontairement, et si le post-traumatisme a consisté pour beaucoup à rejeter tout caractère allemand de l'Alsace, le temps de la résilience, c'est-à-dire de celui du « Werde der du bist » (deviens qui tu es) n'est-il pas venu, le temps du triomphe sur toutes les inhibitions, sur tous les reniements, refoulements et fatalisme, et du plein déploiement de ses possibilités ?

Monsieur le Recteur, en écrivant comme vous le faites que l'allemand et l'alsacien peuvent être considérés comme deux langues distinctes, vous introduisez un changement de paradigme dans la définition de la langue régionale d'Alsace. Quel est le fond de votre pensée ?

Demeure-t-il toujours difficile de dire qu'avant d'être française, l'Alsace était germanophone[69], que depuis qu'elle est française elle est bilingue français-allemand [70] et que de ce fait l'allemand est une langue de France ?

Le néo-particularisme alsacien que vous introduisez peut le laisser croire. En Bretagne, où l'on parle quatre dialectes, à savoir le vannetais, le léonard, le trégorrois et le cornouaillais, il

[69] Des Allemands de langue allemande, c'est ainsi que, selon les documents historiques, le Roi et son administration voyaient les choses. Et l'allemand est, par la force des choses, que cela plaise ou non, devenu une langue de France. Ce n'est qu'à partir du XIXe siècle que l'on tentera, en France , de distinguer, pour ce qui est de la langue première des Alsaciens, les langues parlées et la langue écrite et ainsi de séparer les dialectes de l'allemand, qui selon cette idéologie ne participeraient pas de la même langue. Ce qui aujourd'hui encore demeure vrai, là où existent des communautés germanophones, en Suisse, en Autriche, en Belgique, en Italie, en Pologne... et bien sûr en Allemagne, devenait subitement faux en Alsace. Cette dissociation avait évidemment pour but de faire considérer l'allemand comme une langue étrangère à l'Alsace et ainsi de soustraire celle-ci de la culture d'expression allemande et de l'universalité qu'elle représente et à terme de la « germanophonie ».

[70] Relevons que l'État au travers de son Administration s'est longtemps adressé aux Alsaciens en plus de la langue française, en langue allemande (standard) et jamais en dialecte, un des derniers documents bilingues, étant la déclaration de distillation. La préfecture distribuait des professions de foi des candidats aux élections bilingues français-allemand jusqu'en 2007.

ne viendrait sans doute à l'esprit de personne de dire que ces quatre dialectes sont différents du breton standard ou qu'ils ne seraient pas bretons du tout.

S'agit-il de la prise en compte du concept très français -une langue, un pays et un pays, une langue- ? À la France, le français, à la Bretagne, le breton, à la Corse, le corse et à l'Alsace, l'alsacien (quid de l'allemand dans ce cas ?). Le concept de langue devrait donc clore chaque territoire sur lui-même et chacun devrait être doté de sa langue propre ? Poursuivons le raisonnement : à l'Allemagne, l'allemand, à la Suisse, le suisse, à la Belgique, le belge, à l'Autriche, l'autrichien... On le voit, cela ne fonctionne pas, en tout cas pas toujours. En réalité la langue ne doit pas être imposée en vertu de données ethniques (une langue, une culture, une histoire, un territoire), mais elle devrait pouvoir être choisie en fonction d'une stratégie identitaire ou culturelle, ouverte et plurielle.

La Suisse alémanique pourrait à cet égard être un exemple à suivre. En Suisse alémanique, il n'y a pas de véritable relation hiérarchique entre les deux variétés employées (standard et dialecte). Elles sont choisies en fonction du canal de communication, l'allemand standard étant sans exclusive la variété « publique », et le suisse-allemand étant lui aussi sans exclusive la variété orale sans pour autant avoir un statut inférieur par rapport à l'allemand standard, souvent appelé « *Schriftdütsch* » par rapport au « *Schwiizerdütsch* ». Allemand standard et suisse-allemand sont considérés comme étant des éléments d'un tout.

À Bâle, l'ouvrier, le « bourgeois » et l'intellectuel parlent le suisse-allemand. En effet, bien que la langue officielle des cantons suisses alémaniques soit l'allemand standard, dans la vie quotidienne, la population s'y exprime presque exclusivement en dialecte suisse-allemand apparenté évidemment à l'alémanique du Sud badois et du Sud alsacien. Ce dialecte non seulement n'a jamais été dissocié du standard et dispose ce faisant quasiment du même lexique, quelque 300 000 mots, plus un lexique propre, il est aussi resté une langue populaire dans le sens où il est utilisé, nous l'avons vu, par l'ensemble de la population.

Il n'est pas exclu qu'un professeur d'université fasse une partie de ses cours en alémanique, alors que les étudiants disposent de cours écrits en standard allemand, mais le professeur en question utilisera un dialecte intellectualisé ou si l'on veut un standard allemand « dialectalisé ».

Monsieur le Recteur, dans votre lettre vous n'employez pas le concept de « langue alsacienne » et nous vous en savons gré. Évidemment, tout ce qui se parle est langue, mais le soupçon subsiste que nombre des tenants du concept de langue alsacienne tentent de jouer en Alsace, ce que donc ils appellent langue alsacienne contre la langue allemande. Ce concept a connu un certain développement au cours de la dernière décennie. Il sous-tend au pire l'exclusion standard allemand, au mieux le trilinguisme (langue française-langue alsacienne-langue allemande).

Les mots ont un sens. Langue et dialecte sont des outils de communication constitués des mêmes composantes linguistiques. La décision de les classer n'est jamais fondée sur des critères purement linguistiques. La classification en tant que dialecte ou langue a beaucoup à voir avec le facteur de pouvoir politique et économique. Ainsi, les langues standard européennes sont-elles pour la plupart issues d'un ou de plusieurs dialectes (variétés régionales) dont les locuteurs disposaient à l'époque de la plus grande influence économique et politique.

Tout ce qui se parle est langue. Les critères suivants sont utilisés généralement pour justifier la classification en langue : la standardisation, l'uniformisation de l'écriture, l'intelligibilité mutuelle et l'existence d'un continuum dialectal. Ce qui était et est encore le cas de l'allemand dit standard en Alsace.

De ce point de vue, d'autres aussi d'ailleurs, l'allemand est alsacien, l'alsacien, c'est de l'allemand. Ce paradigme a traversé les générations et les siècles. Renoncer au standard allemand au bénéfice des seuls dialectes qui seuls seraient « la langue alsacienne » relèverait du repli provincialiste sur l'entre-soi au préjudice d'une ouverture sur l'ensemble germanophone de quelque 120 millions de locuteurs en Europe, sur une grande culture et une grande économie. Ce n'est pas peu. Pourquoi ce besoin de frontière de la part de certains ? „*Die Grenzen meiner Sprache sind die Grenzen meiner Welt"* (traduction : Les limites de ma langue sont les limites de mon monde) Wittgenstein.

Et, question complémentaire, y aurait-il de la place en Alsace à côté du français pour deux autres standards, un standard allemand et un standard alsacien, si ce dernier devait voir le jour ? Ce que certains revendiquent, voire commencent à y travailler ? On croit deviner leur intention.

Si l'Alsace a été le lieu malheureux des antagonismes nationaux français et allemands, elle a aussi été le lieu heureux où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne. Ce faisant, l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le postnationalisme. Elle est ouverture et non repli, selon l'arithmétique 1+1=2 et non moins un.

La situation de la langue allemande en Alsace, standard et dialectale, est des plus alarmantes pour qui tient au bilinguisme, en premier lieu parce que la place qui lui est réservée dans la société alsacienne est des plus ténues. Quelle est la part de la responsabilité des décideurs dans cette situation ? Sans aucun doute, ils tiennent la part la plus importante, ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui. La demande de l'opinion publique n'aurait pas été ou ne serait pas assez forte pour les pousser à une action d'envergure en faveur d'un redressement de la situation. Mais l'opinion publique n'est-elle pas ce qu'ils ont laissé faire d'elle ?

En guise de conclusion, nous nous permettons de rappeler à votre souvenir l'Appel « un avenir pour le bilinguisme en Alsace » proposé à la société civile et à la classe politique par la fédération Alsace bilingue (FAB-VZE).

« Les signataires du présent appel :

- **revendiquent un bilinguisme collectif** qui confère à la langue régionale une place pleine et entière dans le domaine social et culturel de la société alsacienne et une lisibilité dans l'espace public.
- reprennent à leur compte la définition de la langue régionale telle qu'elle est énoncée dans la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 portant création de la Collectivité européenne d'Alsace, en l'occurrence **l'allemand sous sa forme standard et dialectale** et ne souhaitent pas un changement de paradigme. **L'allemand standard doit à l'avenir en Alsace, comme il l'a été par le passé, avoir le caractère de langue régionale.** Ce faisant, il contribue à l'enrichissement des dialectes, fait participer l'Alsace d'une grande culture, l'ouvre à un grand espace d'échange, notamment économique, et de communication, et lui permet de jouer

le rôle de « pont » entre la France et l'Allemagne, ce dont tant d'intellectuels et pas seulement Alsaciens ont rêvé.

- **rejettent toute forme de germanophobie**, encore trop présente en Alsace à différents niveaux, ce qui nuit non seulement à l'approfondissement des relations franco-allemandes, mais aussi - et surtout - à la culture alsacienne elle-même.
- **considèrent que les langues ne peuvent être séparées de leurs constituants sociohistoriques et socioculturels.** En conséquence, l'enseignement de l'histoire et de la culture régionales doit être généralisé en Alsace et donné en langue régionale dans la filière d'enseignement bilingue.
- **soutiennent l'enseignement bilingue paritaire français-allemand standard à l'école publique.** Cependant, ils demandent :

- **que les dialectes soient associés à l'enseignement de l'allemand standard** dans une méthode qui reste à élaborer.
- **l'ouverture de l'école publique à l'enseignement immersif en langue régionale** à l'école maternelle, l'immersion y devant être proposée en standard ou en dialecte ou encore en standard et en dialecte comme le pratiquent les écoles ABCM-Zweisprachigkeit.
- **l'extension de la filière bilingue et son évaluation,** ce qui suppose un accroissement du recrutement et un développement de la formation d'enseignants.
- tout en saluant la création d'un lycée franco-allemand, ils demandent **la création de collèges et de lycées véritablement bilingues.**
- en parallèle au soutien au bilinguisme à l'école publique, ils demandent aussi **l'extension du réseau des écoles ABCM-Zweisprachigkeit** : une école au moins dans chacun des cantons alsaciens et la création d'un collège ou deux ».

Cet appel a notamment été signé par **un très grand nombre de personnalités** du monde politique : https://www.fab.alsace/wp-content/uploads/2022/10/Fab-final-appel-un-avenir-pour-le-bilinguisme.pdf .

Monsieur le Recteur, il serait heureux que l'Éducation nationale en Alsace **réponde positivement à ces demandes et reprenne notamment à son compte la définition de la langue régionale** telle qu'elle est formulée, non seulement dans l'appel, mais aussi dans le texte de la loi portant création de la Collectivité européenne d'Alsace.

Par ailleurs, en raison des pouvoirs dont vous disposez et de la résonance dans les médias dont vous bénéficiez, vous pouvez aider l'Alsace et les Alsaciens **à déplier l'écheveau des fils d'un passé complexe et à tisser un récit positif** autour de l'histoire de la valeur et de la modernité d'un bilinguisme collectif français-allemand standard et dialectal et de sa forte efficience sociale, culturelle et économique.

Enfin, nous ne doutons pas qu'expériences et réflexions faites, vous mettrez en œuvre **à l'avenir des classes à immersion complète,** déjà à titre expérimental.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, nos salutations respectueuses.

Pierre Klein, président de la fédération Alsace bilingue

Sehr geehrter Herr Rektor[71],

wir danken Ihnen für Ihren Brief vom 12. April, der insbesondere von der Anerkennung zeugt, die Sie unserem Verband entgegenbringen.

Wir hätten erwartet, dass die mit der Immersion verbundenen Herausforderungen in Bezug auf die neuen Klassen, die Sie zum Schuljahresbeginn eröffnen wollen, berücksichtigt werden, insbesondere die Empfehlungen des ministeriellen Rundschreibens vom 14. Dezember 2021, in dem es heißt, dass die Zeit, in der die Regionalsprache praktiziert wird, innerhalb der Woche, des Schuljahres oder auch auf der Ebene der Zyklen variieren kann. Es wäre also möglich gewesen, in Bezug auf den Kindergarten, also den ersten Zyklus, folgenden Aufbau anzunehmen: vollständiges Eintauchen in PS und MS und schrittweise Einführung der französischen Sprache in GS des Kindergartens[72], um den Übergang zur CP zu erleichtern.

Wir bedauern die fehlende Kohärenz zwischen der von Ihnen erwähnten Validierung einer teilweisen Immersion im Elsass durch die DGESCO[73] und den Möglichkeiten, die dieses Rundschreiben bietet, das eine Öffnung für die vollständige Immersion ermöglicht. Wir empfinden diese Position als eine Abriegelung, die zweifellos im Namen einer bestimmten Auffassung von Nation erfolgt.

Entgegen einer sehr jakobinischen Theorie ist es nicht die Sprache, die die Einheit der Nation begründet, zumindest nicht nur sie. Sonst wären alle Französischsprachigen Franzosen. Die Sprache verleiht eine sprachliche Identität. Diejenigen, die 1940 dem General folgten, und diejenigen, die dem Marschall folgten, sprachen dieselbe Sprache, waren aber in nichts vereint. Was unterscheidet einen französischsprachigen Schweizer von einem französischsprachigen Franzosen? Es ist nicht die Sprache. Was macht den einen zu einem Schweizer und den anderen zu einem Franzosen? Es ist vor allem die politische Kultur, die durch die Sozialisation verbreitet wird.

Obwohl sie nicht die Ziele erreichen wird, die mit einer vollständigen Immersion erreicht werden können, insbesondere was die Stärkung der Erstsprache betrifft, obwohl Sie davon sprechen, dass die elsässische Schülerschaft die Sprache weniger gut beherrscht als die übrige französische Schülerschaft, sind wir dennoch besorgt, dass Ihre Initiative zum Wohle der Kinder erfolgreich sein wird. Und es ist erfreulich, dass sie endlich die Türen zum Unterricht in den Dialekten öffnet und dass das Bildungswesen im Elsass beginnt, diese alte Forderung zu erfüllen.

In Ihrem Brief bringen Sie jedoch eine Definition der Regionalsprache, die nicht die Definition aus dem Gesetz zur Gründung der CeA übernimmt, nämlich „die deutsche Sprache in ihrer Standardform und ihren dialektalen Varianten“.

In Ihrer Definition sind die deutsche Sprache und die Dialektvarianten sowohl eine Sprache als auch zwei verschiedene Sprachen. Wir zitieren Sie: « *Le parcours ...est le seul à proposer un apprentissage dans trois langues différentes.... même si elles constituent deux déclinaisons*

[71] Leiter des Bildungswesens im Elsass.
[72] PS, MS GS= 1., 2. Und 3. Klasse der „Ecole maternelle“ (Vorschule).
[73] DGESCO= Direction générale de l’enseignement scolaire (Generaldirektion für Schulbildung).

de la langue régionale (au singulier) selon la définition de mon prédécesseur, le Recteur Deyon »[74].

Ihr Vorgänger übernahm eine Realität der deutschsprachigen Welt, in der die deutsche Sprache in einer Standardform und einer gesprochenen Form vorkommt. Es handelt sich dabei um eine „Biphonie", um zwei Ausdrücke ein und derselben Sprache, aber keinesfalls um Zweisprachigkeit[75]. In diesem Zusammenhang ist es uns noch nie passiert, dass ein Schweizer, der täglich Standarddeutsch oder Schriftdütsch und den alemannischen Dialekt oder Schwyzerdütsch verwendet, gesagt hat, dass er dabei zweisprachig sei. Er wird sich als deutschsprachig bezeichnen. Dasselbe galt im Elsass, wo man sich „Ditschsproochig" (deutschsprachig) nannte.

Rektor Deyon war nicht innovativ. Die von ihm gewählte Definition fand die breite Zustimmung wichtiger Teile der elsässischen Gesellschaft (Generalrat der Départements 67 und 68, Regionalrat, Parteien, Gewerkschaften, Kirchen, Mittelbau...). Leider muss man heute feststellen, dass es diese fast einstimmige Zustimmung nicht mehr gibt. Einige der erwähnten Komponenten haben sich in der elsässischen Sprachenfrage zurückgezogen. Fatalismus? Neue, bereits stark entfremdete Generation?

„*Deutsch ist mir Muttersprache, weil der Dialekt, in dem ich sprachlich verwurzelt bin, Deutsch ist.*" Albert Schweitzer[76].

Was für Schweitzer selbstverständlich war, ist es heutzutage für viele Elsässerinnen und Elsässer nicht mehr wirklich. Warum sind die Dinge so, wie sie sind? Die Hauptursache liegt in der Psycho- und Soziolinguistik, d. h. in einem Anti-Germanismus, der sich nach der Nazi-Annexion durch den Mainstream, d. h. durch die Denkweise der Nachkriegsjahrzehnte, in den Köpfen der Menschen festgesetzt hat. Im Elsass war (ist) dieser Anti-Germanismus gegen einen Teil seiner selbst gerichtet und führte bei vielen zur Ablehnung der deutschen Sprache nach einer Gleichung: schlechtes Deutschland = schlechte Sprache. In einer Identitätskrise und ohne den Pinsel in der Hand zu haben, wurden die Elsässer von Opfern zu Komplizen des Niedergangs ihrer sogenannten Regionalsprache, die ihnen seitdem durch die Finger rinnt.

1945 hatte das Elsass gerade die Annexion durch die Nazis hinter sich, die im elsässischen Bewusstsein ein echtes Trauma auslöste. Die Anhänger des Jakobinismus hatten leichtes Spiel, ihre Sicht der Dinge durchzusetzen und auf die Vernichtung der elsässischen Germanophonie und damit der Zweisprachigkeit hinzuarbeiten. Ein starker Rückgang der deutschen Sprache und Kultur und ein langsamer Sprachwandel zugunsten der französischen Einsprachigkeit werden die Folge sein. Wir sind uns nicht sicher, ob die Elsässer alle

[74] Übersetzung: „Der Parcours ...ist der einzige, der das Lernen in drei verschiedenen Sprachen anbietet.... auch wenn sie zwei Deklinationen der Regionalsprache (im Singular) nach der Definition meines Vorgängers, Rektor Deyon, darstellen".

[75] Der letzte große elsässische Schriftsteller, André Weckmann, sprach bei der Erwähnung der drei von ihm verwendeten Ausdrücke von Triphonie, aber nie von Dreisprachigkeit.

[76] Die gesprochenen Formen des Deutschen, alemannische und fränkische Dialekte, werden im Elsass seit mehr als 1500 Jahren verwendet, d. h. seit es das Elsass eigentlich gibt. Die schriftlichen Formen des Deutschen (Althochdeutsch, Mittelhochdeutsch, Frühneuhochdeutsch, Neuhochdeutsch) werden im Elsass verwendet, seit es sie gibt, d. h. seit dem neunten Jahrhundert. Das literarische Deutsch (Hochdeutsch) wurde der elsässischen Schulbevölkerung, seit es gelehrt wird, über Jahrhunderte hinweg und ohne Unterbrechung bis 1945 beigebracht. Es war die ganze Zeit über und ermöglicht uns auch heute noch, wenn wir es beherrschen, an einer großen universellen Kultur, der deutschen Kultur, teilzuhaben. Noch in den 1960er Jahren wurden mehr Zeitungen auf Deutsch gelesen, mehr deutschsprachiges Fernsehen geschaut, mehr deutschsprachige Radiosender gehört, in den Kirchen mehr auf Deutsch gebetet und gesungen als auf Französisch.

Vertragsklauseln, die ihnen angeboten, um nicht zu sagen aufgezwungen wurden, verstanden hatten.

Sollte das damals aufgezwungene Modell weiterhin reproduziert werden? Wenn das Elsass von Nazi-Deutschland annektiert wurde, ein diktatorisches Regime und darüber hinaus die Zwangsrekrutierung von elsässischen Jahrgängen in die deutsche Armee erdulden musste, wenn diese Annexion ein echtes Trauma verursachte - wir wiederholen dies absichtlich, und wenn das Posttrauma für viele darin bestand, jeglichen deutschen Charakter des Elsass abzulehnen, ist dann nicht die Zeit der Resilienz gekommen, d. h. die Zeit des „*Werde der du bist*“, die Zeit des Triumphs über alle Hemmungen, über alle Verleugnungen, Verdrängung und Fatalismus und der vollen Entfaltung der eigenen Möglichkeiten?

Herr Rektor, wenn Sie so schreiben, wie Sie es tun, dass Deutsch und Elsässisch als zwei verschiedene Sprachen betrachtet werden können, führen Sie einen Paradigmenwechsel in der Definition der elsässischen Regionalsprache ein. Was ist der Hintergrund Ihres Gedankens?

Bleibt es immer noch schwierig zu sagen, dass das Elsass, bevor es Französisch wurde, deutschsprachig war[77], dass es, seit es Französisch ist, zweisprachig französisch-deutsch ist und dass Deutsch daher eine Sprache Frankreichs ist? [78]

Der elsässische Neopartikularismus, den Sie einführen, könnte diesen Eindruck erwecken. In der Bretagne, wo vier Dialekte gesprochen werden, nämlich „Kerneveg“, „Leoneg“, „Tregerieg“ und „Gwenedeg“, würde wahrscheinlich niemand auf die Idee kommen zu sagen, dass diese vier Dialekte sich vom Standardbreton unterscheiden oder dass sie gar nicht bretonisch wären.

Handelt es sich dabei um die Berücksichtigung des sehr französischen Konzepts -eine Sprache, ein Land und ein Land, eine Sprache-? An Frankreich das Französische, an die Bretagne das Bretonische, an Korsika das Korsische und an das Elsass das Elsässische (was ist in diesem Fall mit dem Deutschen?). Das Konzept der Sprache sollte also jedes Territorium in sich selbst abschließen und jedes sollte mit einer eigenen Sprache ausgestattet sein? Führen wir die Argumentation weiter: an Deutschland das Deutsche, an die Schweiz das Schweizerische, an Belgien das Belgische, an Österreich das Österreichische? Wie man sieht, funktioniert das nicht, zumindest nicht immer. In Wirklichkeit sollte die Sprache nicht aufgrund ethnischer Gegebenheiten (eine Sprache, eine Kultur, eine Geschichte, ein Territorium) vorgeschrieben werden, sondern sie sollte aufgrund einer offenen und pluralistischen Identitäts- oder Kulturstrategie gewählt werden können.

---

[77] Deutsche mit deutscher Sprache, so sahen es laut historischen Dokumenten der König und seine Verwaltung. Und Deutsch wurde zwangsläufig, ob es einem gefiel oder nicht, zu einer Sprache Frankreichs. Erst ab dem 19. Jahrhundert versuchte man in Frankreich, bei der Erstsprache der Elsässer zwischen gesprochener und geschriebener Sprache zu unterscheiden und so die Dialekte des Deutschen zu trennen, die nach dieser Ideologie nicht Teil derselben Sprache sein sollten. Was auch heute noch überall dort, wo es deutschsprachige Gemeinschaften gibt - in der Schweiz, in Österreich, in Belgien, in Italien, in Polen ... und natürlich in Deutschland - wahr ist, wurde im Elsass plötzlich falsch. Diese Abspaltung hatte offensichtlich zum Ziel, Deutsch als eine dem Elsass fremde Sprache zu betrachten und es so von der deutschsprachigen Kultur und der Universalität, die sie repräsentiert, und letztendlich von der „germanophonie“ Deutschsprachigkeit zu entziehen.

[78] Es sei darauf hingewiesen, dass sich der Staat über seine Verwaltung lange Zeit neben der französischen Sprache auch in der deutschen (Standard-)Sprache und nie im Dialekt an die Elsässer gewandt hat, wobei eines der letzten zweisprachigen Dokumente die Destillationserklärung war. Die Präfektur verteilte bis 2007 zweisprachige französisch-deutsche Wahlprospekte der Kandidaten.

Die Deutschschweiz könnte in dieser Hinsicht ein Vorbild sein. In der Deutschschweiz gibt es keine echte hierarchische Beziehung zwischen den beiden verwendeten Varietäten (Standard und Dialekt). Sie werden je nach Kommunikationskanal ausgewählt, wobei das Standarddeutsch ohne Ausnahme die "öffentliche" Varietät ist und das Schweizerdeutsch ebenfalls ohne Ausnahme die mündliche Varietät ist, ohne jedoch einen niedrigeren Status als das Standarddeutsch zu haben, das oft als *„Schriftdütsch“* im Vergleich zum *„Schwiizerdütsch“* bezeichnet wird. Standarddeutsch und Schweizerdeutsch werden als Teile eines Ganzen betrachtet.

In Basel sprechen der Arbeiter, der *„Bourgeois“* und der Intellektuelle Schweizerdeutsch. Denn obwohl die Amtssprache in den Deutschschweizer Kantonen Standarddeutsch ist, spricht die Bevölkerung dort im Alltag fast ausschließlich in einem schweizerdeutschen Dialekt, der offensichtlich mit dem Alemannischen des badischen und elsässischen Südens verwandt ist. Dieser Dialekt wurde nicht nur nie vom Standard abgetrennt und verfügt daher über fast denselben Wortschatz, etwa 300 000 Wörter, sowie ein eigenes Lexikon, sondern er ist auch eine Volkssprache geblieben, da er, wie wir gesehen haben, von der gesamten Bevölkerung verwendet wird.

Es ist nicht ausgeschlossen, dass ein Universitätsprofessor einen Teil seiner Vorlesungen auf Alemannisch hält, während die Studenten über schriftliche Vorlesungen in Standarddeutsch verfügen, aber der betreffende Professor wird einen intellektualisierten Dialekt oder, wenn man so will, ein „dialektalisiertes“ Standarddeutsch verwenden.

Herr Rektor, in Ihrem Brief verwenden Sie nicht den Begriff der "elsässischen Sprache", wofür wir Ihnen dankbar sind. Natürlich ist alles, was gesprochen wird, eine Sprache, aber es bleibt der Verdacht, dass viele derjenigen, die das Konzept der elsässischen Sprache vertreten, versuchen, das, was sie elsässische Sprache nennen, im Elsass gegen die deutsche Sprache auszuspielen. Dieses Konzept hat im letzten Jahrzehnt eine gewisse Entwicklung durchgemacht. Es untermauert im schlimmsten Fall den Ausschluss der deutschen Standardsprache, im besten Fall die Dreisprachigkeit (französische Sprache - elsässische Sprache - deutsche Sprache).

Wörter haben eine Bedeutung. Sprache und Dialekt sind Kommunikationsmittel, die aus denselben sprachlichen Komponenten bestehen. Die Entscheidung, sie zu klassifizieren, beruht niemals auf rein sprachlichen Kriterien. Die Klassifizierung als Dialekt oder Sprache hat viel mit dem politischen und wirtschaftlichen Machtfaktor zu tun. So sind die europäischen Standardsprachen meist aus einem oder mehreren Dialekten (regionalen Varietäten) hervorgegangen, deren Sprecher zu ihrer Zeit über den größten wirtschaftlichen und politischen Einfluss verfügten.

Alles, was gesprochen wird, ist eine Sprache. Die folgenden Kriterien werden üblicherweise zur Begründung der Einstufung als Sprache herangezogen: Standardisierung, einheitliche Schrift, gegenseitige Verständlichkeit und die Existenz eines Dialektkontinuums. Dies war und ist beim sogenannten Standarddeutsch im Elsass der Fall.

Aus dieser und übrigens auch aus anderen Sichtweisen ist Deutsch elsässisch und Elsässisch ist Deutsch. Dieses Paradigma hat Generationen und Jahrhunderte überdauert. Ein Verzicht auf das Standarddeutsch zugunsten der Dialekte, die allein „die elsässische Sprache“ wären, wäre ein provinzialistischer Rückzug ins Private zum Nachteil einer Öffnung gegenüber der deutschsprachigen Gesamtheit von etwa 120 Millionen Sprechern in Europa, gegenüber einer

großen Kultur und einer großen Wirtschaft. Das ist nicht wenig. Warum haben manche Menschen dieses Bedürfnis nach Grenzen? „*Die Grenzen meiner Sprache sind die Grenzen meiner Welt“* Wittgenstein.

Und eine ergänzende Frage. Wäre im Elsass neben dem Französischen noch Platz für zwei weitere Standards, einen deutschen und einen elsässischen, falls es einen solchen Standard geben sollte? Was einige fordern oder sogar beginnen, daran zu arbeiten? Man glaubt, ihre Absicht zu erahnen.

Auch wenn das Elsass der unglückliche Ort der nationalen Antagonismen Frankreichs und Deutschlands war, so war es doch auch der glückliche Ort, an dem zwei große europäische Kulturen, die französische und die deutsche, aufeinander trafen und sich gegenseitig befruchteten. Erst im Zusammenfluss und in der Synthese ist das Elsass wahrhaft elsässisch. Damit ist die elsässische Identität von vornherein Teil des Postnationalismus. Sie ist Offenheit und nicht Rückzug, gemäß der Arithmetik 1+1=2 und nicht weniger eins.

Die Situation der deutschen Sprache im Elsass, sowohl der Standardsprache als auch des Dialekts, ist für alle, denen die Zweisprachigkeit am Herzen liegt, äußerst alarmierend, in erster Linie, weil der Platz, der ihr in der elsässischen Gesellschaft vorbehalten ist, äußerst dünn ist. Wie viel Verantwortung tragen die Entscheidungsträger in dieser Situation? Zweifellos tragen sie den größten Anteil, sowohl die von gestern als auch die von heute. Die Forderung der Öffentlichkeit wäre nicht oder nicht stark genug gewesen, um sie zu einer umfassenden Aktion zur Behebung der Situation zu bewegen. Aber ist die öffentliche Meinung nicht das, was sie von ihr haben machen lassen?

Abschließend erlauben wir uns, Sie an den Appell „Eine Zukunft für die Zweisprachigkeit im Elsass“ zu erinnern, der der Zivilgesellschaft und der politischen Klasse vom Verband Alsace bilingue (FAB-VZE) vorgeschlagen wurde.

"Die Unterzeichner des vorliegenden Aufrufs :

- **fordern eine kollektive Zweisprachigkeit**, die der Regionalsprache einen vollen Platz im sozialen und kulturellen Bereich der elsässischen Gesellschaft und eine Lesbarkeit im öffentlichen Raum verleiht.
- **übernehmen die Definition der Regionalsprache**, wie sie im Gesetz Nr. 2019-816 vom 2. August 2019 über die Gründung der „Collectivité européenne d'Alsace“ festgelegt ist, im vorliegenden Fall **das Deutsche in seiner Standard- und Dialektform, und wünschen keinen Paradigmenwechsel.** Das Standarddeutsch soll im Elsass künftig, wie in der Vergangenheit, den Charakter einer Regionalsprache haben. Dadurch trägt es zur Bereicherung der Dialekte bei, lässt das Elsass an einer großen Kultur teilhaben, öffnet es für einen großen Raum des Austauschs, insbesondere des wirtschaftlichen Austauschs, und der Kommunikation und ermöglicht ihm, die Rolle einer "Brücke" zwischen Frankreich und Deutschland zu spielen, von der so viele Intellektuelle und nicht nur Elsässer geträumt haben.
- **lehnen jede Form der Germanophobie ab**, die im Elsass auf verschiedenen Ebenen immer noch zu stark ausgeprägt ist, was nicht nur der Vertiefung der deutsch-französischen Beziehungen, sondern auch - und vor allem - der elsässischen Kultur selbst schadet.
- sind der Ansicht, **dass Sprachen nicht von ihren soziohistorischen und soziokulturellen Bestandteilen getrennt werden können.** Folglich muss der

Unterricht in regionaler Geschichte und Kultur im Elsass allgemein eingeführt und im zweisprachigen Bildungszweig in der Regionalsprache erteilt werden.

- **unterstützen** den paritätischen zweisprachigen deutsch-französischen Standardunterricht an der öffentlichen Schule. Allerdings fordern sie :
- dass **die Dialekte** in einer noch zu entwickelnden Methode in den Unterricht des Standarddeutschen einbezogen werden.
- die Öffnung der öffentlichen Schule für **den immersiven Unterricht** in der Regionalsprache im Kindergarten, wobei die Immersion dort in Standard oder Dialekt oder auch in Standard und Dialekt angeboten werden muss, wie es die ABCM-Zweisprachigkeit-Schulen praktizieren.
- **die Ausweitung des zweisprachigen Zweigs und seine Evaluierung,** was eine höhere Zahl von Neueinstellungen und eine Weiterentwicklung der Lehrerausbildung voraussetzt.
- Sie begrüßen zwar die Einrichtung **eines deutsch-französischen Gymnasiums**, fordern aber die Schaffung von wirklich **zweisprachigen Collèges und Lycées**.
- Parallel zur Unterstützung der Zweisprachigkeit in der öffentlichen Schule fordern sie auch **die Ausweitung des Netzes der ABCM-Zweisprachigkeitsschulen**: mindestens eine Schule in jedem der elsässischen Kantone und die Einrichtung eines oder zweier Collèges".

Dieser Aufruf wurde insbesondere von einer sehr großen Zahl von Persönlichkeiten aus der Politik unterzeichnet: https://www.fab.alsace/wp-content/uploads/2022/10/Fab-final-appel-un-avenir-pour-le-bilinguisme.pdf .

Herr Rektor, es wäre erfreulich, wenn das Bildungswesen im Elsass **positiv auf diese Forderungen reagieren** und insbesondere **die Definition der Regionalsprache** übernehmen würde, wie sie nicht nur im Aufruf, sondern auch im Text des Gesetzes zur Gründung der Europäischen Körperschaft des Elsass formuliert ist.

Darüber hinaus können Sie aufgrund der Macht, über die Sie verfügen, und der Resonanz in den Medien, die Sie genießen, dem Elsass und den Elsässern helfen, **das Knäuel der Fäden einer komplexen Vergangenheit zu entwirren** und eine **positive Erzählung um die Geschichte des Wertes und der Modernität einer kollektiven Zweisprachigkeit** Französisch-Deutsch Standard und Dialekt sowie ihrer hohen sozialen, kulturellen und wirtschaftlichen Effizienz zu weben.

Schließlich zweifeln wir nicht daran, dass Sie nach den gemachten Erfahrungen und Überlegungen in Zukunft Klassen **mit vollständiger Immersion** einführen werden, die bereits versuchsweise eingeführt wurden.

Genehmigen Sie, Herr Rektor, unsere respektvollen Grüße.

Pierre Klein, Präsident des Verbands zweisprachiges Elsass

Pour aller plus loin : associations membres de la FAB-VZE

Alsace Jungi fers Elsassische: **www.ajfe.fr**
Association des parents d'élèves de l'enseignement public : **www.apepa.fr**
Association pour le bilinguisme dès la maternelle: **www.abcmzwei.eu**
C-l'Europe, conférence paneuropéenne de Strasbourg : **euroblick@gmail.com**
Club perspectives alsaciennes : **www.perspectivesalsaciennes.com**
Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle: **www.culture-bilinguisme.eu**
D'Kinderstub: **www.abcm-jeanpetit.eu**
Elsàss Üssbildung: **www.elsass-ussbildung.org**
Eltern Alsace: **www.eltern-bilinguisme.org**
Fonds international pour la langue alsacienne: **www.filalsace.net**
Foyer de l'étudiant catholique: **www.fec-strasbourg.org**
Heimetsproch un Tràdition: **www.heimetsproch.fr**
Initiative citoyenne alsacienne: **www.ica.alsace**
Les Misela: **www.lesmisela.fr**
Life Vallye : **alexis.lehmann@orange.fr**
OMA: **www.abcmzwei.eu/?s=OMA**
Regioschule: **www.mulhouse.abcmzwei.eu**
Schick'Lothringen : **culturebilinguismemoselle@gmail.com**
Schick-süd-Elsass : **www.assoschick.alsace**
Schwalmala: **www.abcmzwei.eu/carte-des-ecoles**
Unsri Gschicht: **www.unsrigschicht.org**

La fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass peut déployer son action grâce aux cotisations de ses membres et au soutien financier qu'elle perçoit de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Ville de Strasbourg.

Don à la FAB : RIB 10278 01251 00020236001 50 / Abonnement gratuit à l'EJ : http://www.fab.alsace/#

Fédération Alsace bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*
11 rue Mittlerweg 68025 Colmar Cedex
Téléphone du siège : 0033 3 89 20 46 87 ; www.fab.alsace / president.fab-vze@orange.fr :

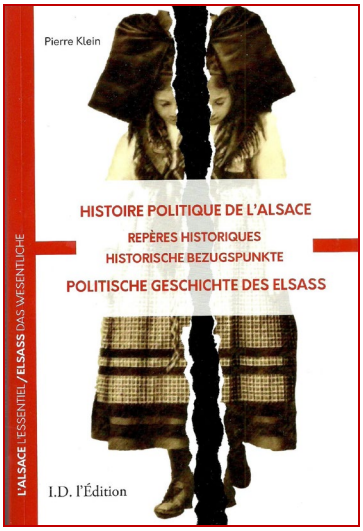

https://www.id-edition.com/

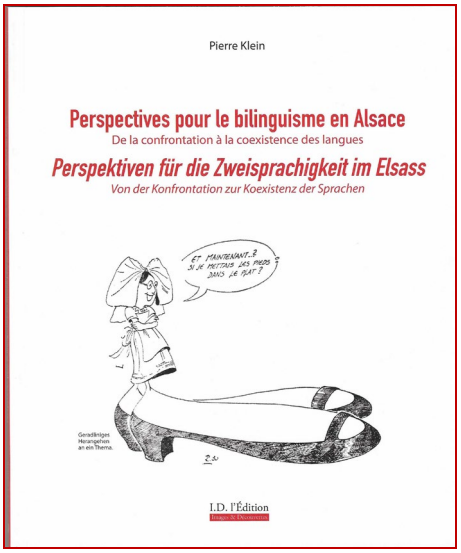

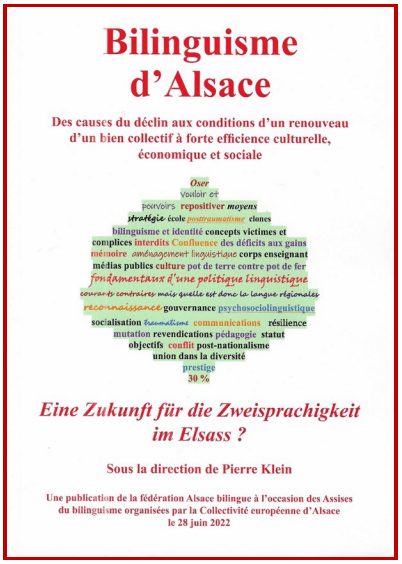

https://www.fab.alsace/perspectives-pour-le-bilinguisme-en-alsace/

https://www.fab.alsace/bilinguisme-dalsace-des- causes-du-declin-aux-conditions-dun-renouveau/

„Deutsch ist mir Muttersprache, weil der Dialekt, in dem ich sprachlich verwurzle Deutsch ist.“ **Albert Schweitzer** (Traduction) *« L'allemand est ma langue maternelle, car le dialecte dans lequel je suis linguistiquement enraciné est allemand. »*

Ce qui était évident pour Schweitzer ne l'est plus véritablement de nos jours pour nombre d'Alsaciennes et d'Alsaciens. Le présent ouvrage tend à expliquer pourquoi les choses sont ainsi. La principale relève de la psycho-sociolinguistique, à savoir d'un anti-germanisme inscrit dans les esprits suite à l'annexion nazie par le mainstream, c'est-à-dire par le courant de pensée des décennies d'après-guerre. En Alsace, cet anti-germanisme était (est) tourné contre une part de soi-même et a engendré le rejet de la langue allemande selon une équation : mauvaise Allemagne = mauvaise langue. En pleine crise identitaire et n'ayant plus le pinceau en main, de victimes, les Alsaciens sont devenus complices du déclin de leur langue dite régionale qui depuis file entre leurs doigts.

En 1945, l'Alsace venait de connaître l'annexion nazie qui a provoqué un véritable traumatisme dans la conscience alsacienne. Les tenants du jacobinisme ont eu beau jeu pour installer leur vision des choses. À un certain anti-germanisme français traditionnel s'est ajouté un anti-germanisme post-traumatique proprement alsacien, tourné contre la part allemande de l'identité alsacienne[1]. Un fort déclin de la langue et de la culture allemandes et une lente mutation linguistique en faveur du monolinguisme français vont résulter de tout cela. Nous ne sommes pas certains que les Alsaciens avaient saisi toutes les clauses du contrat qui leur étaient proposées, pour ne pas dire imposées.

La situation de la langue allemande en Alsace, standard et dialectale, est des plus alarmantes pour qui tient au bilinguisme, en premier lieu parce que la place qui lui est réservée dans la société alsacienne est des plus ténues. Qu'elle est la part de la responsabilité des décideurs dans cette situation ? Sans aucun doute, ils tiennent la part la plus importante, ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui. La demande de l'opinion publique n'aurait pas été ou ne serait pas assez forte pour les pousser à une action d'envergure en faveur d'un redressement de la situation. Mais l'opinion publique n'est-elle pas ce qu'ils ont laissé faire d'elle ?

Le jour où les Alsaciennes et les Alsaciens oseraient à nouveau se réclamer, à côté d'être de langue française, d'être aussi de langue allemande, ce qui était encore largement le cas avant 1940, ils auront résolu la moitié de leur problème linguistique. Il leur restera plus qu'à se confronter à la vision jacobine de la chose linguistique française ! Deux preuves à faire... ou disparaître, sauf à se contenter de la choucroute, des coiffes, des cigognes, des colombages...

L'épreuve a rendu les Alsaciennes et les Alsaciens vulnérables, mais l'épreuve n'est (ne doit être) qu'un passage. Les actes à venir nous diront s'ils sont devenus résilients et s'ils réhabiliteront pleinement la langue allemande comme étant un des éléments de leur identité, s'ils ouvriront les yeux sur la forte efficience sociale, culturelle et économique du bilinguisme français-allemand, et s'ils referont de ce dernier un bien collectif. « Survivre aux épreuves et la meilleure façon de faire ses preuves. » (Saint-Exupéry).

[1] Dans les années 1950 un journaliste suisse, Fritz Alemann, avait publié un article intitulé « Die Elsässer, eine Minderheit die keine sein will » (les Alsaciens, une minorité qui ne veut pas en être une). Certes, mais le pouvaient-ils ?